

Cameroun : consultations de 2007 au titre de l'article IV, troisième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation à un critère de réalisation, demande de modification d'un critère de réalisation et examen des assurances de financement — Rapport des services du FMI; supplément des services du FMI; note d'information au public et communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration; déclaration de l'Administrateur pour le Cameroun.

Conformément à l'article IV de ses Statuts, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des discussions portant à la fois sur les consultations de 2007 au titre de l'article IV, la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, une demande de dérogation à un critère de réalisation, une demande de modification d'un critère de réalisation et un examen des assurances de financement, les documents suivants ont été publiés et inclus dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI portant à la fois sur les consultations de 2007 au titre de l'article IV, la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, une demande de dérogation à un critère de réalisation, une demande de modification d'un critère de réalisation, et un examen des assurances de financement, préparé par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 15 mars 2007 avec les autorités camerounaises sur l'évolution et les politiques économiques. Sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens, la rédaction du rapport des services du FMI a été achevée le 29 mai 2007. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services du FMI sur l'analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par le FMI et la Banque mondiale.
- Une note d'information au public (NIP) et un communiqué de presse résumant les vues du Conseil d'administration telles qu'elles ont été exprimées lors de l'examen du rapport des services le 18 juin 2007 et portant respectivement sur les consultations au titre de l'article IV et sur l'accord conclu avec le FMI.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Cameroun.

Les documents ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités camerounaises*

Mémoire des politiques économique et financière des autorités camerounaises*

Protocole d'accord technique*

*Figurent également dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles pour le marché.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être adressés par courriel à publicationpolicy@imf.org.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Site Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars EU

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CAMEROUN

Rapport des services du FMI sur les consultations de 2007 au titre de l'article IV, troisième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour un critère de réalisation, demande de modification d'un critère de réalisation et examen des assurances de financement

Préparé par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par David Nellor et Adnan Mazarei

Le 29 mai 2007

- **Principaux sujets.** Le rapport recommande au Conseil d'administration de conclure les consultations de 2007 au titre de l'article IV et la troisième revue au titre de la FRPC. La lettre d'intention des autorités, le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) et le protocole d'accord technique (PAT) se trouvent à l'appendice I.
- **Équipe et dates de la mission.** La mission a eu lieu du 1^{er} au 15 mars 2007. Elle était composée de M. Ghura (chef de mission), M. Ioannou et M. Singh (tous du Département Afrique), M. Mansour (Département des finances publiques), M. Kireyev (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques), M. Bikoï (Département des statistiques), M. Veyrune (Département des marchés monétaires et de capitaux) et de M^{me} Kabedi-Mbuyi, représentante résidente. Les services du FMI ont collaboré étroitement avec une mission parallèle de la Banque mondiale.
- **Interlocuteurs.** M. Inoni, Premier ministre ; M. Ezzo, Ministre d'État à la Présidence, M. Abah Abah, Ministre des finances; d'autres hauts fonctionnaires et dirigeants de la banque centrale; des représentants de la société civile, des syndicats, des bailleurs de fonds, des institutions bancaires et de la presse.
- **Dernières consultations au titre de la surveillance.** Les consultations de 2005 au titre de l'article IV ont pris fin le 22 avril 2005. On peut prendre connaissance des points de vue et des commentaires des administrateurs à <http://www.imf.org/np/sec/pn/2005/pn0557.htm>.
- **Régime de change.** Le Cameroun est membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La monnaie de la région (le franc CFA) est rattachée à l'euro. En compagnie d'autres membres de la CEMAC, le Cameroun a accepté les obligations définies dans les sections 2, 3 et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI.

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Contexte et introduction	5
II. Évolution économique récente et mise en œuvre du programme	8
III. Entretiens sur la politique économique.....	13
A. Promouvoir la viabilité des finances publiques	15
B. Amélioration du climat des affaires	19
IV. Revue des assurances de financement	23
V. Risques et suivi du programme.....	23
VI. Évaluation par les services du FMI	24
 Tableaux	
1. Sélection d'indicateurs économiques et financiers, 2004–08.....	33
2. Balance des paiements, 2004–10	34
3. Opérations de l'administration centrale, 2004–08.....	35
4. Sélection d'indicateurs de finances publiques, 2004–08.....	36
5. Situation monétaire, décembre 2004–décembre 2007	37
6. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015.....	38
7. Indicateurs de crédit du FMI, 2004–081	40
8. Décaissements du FMI et calendrier des revues au titre de la FRPC, 2007–08	41
 Graphiques	
1. Production, prix, épargne et investissement, 2002–08	30
2. Évolution et perspectives du secteur extérieur, 2002–08.....	31
3. Évolution et perspectives budgétaires, 2002–08.....	32
 Encadrés	
1. Sources de croissance et contraintes	6
2. Réponse à un avis précédent du Fonds	7
3. Compétitivité extérieure.....	10
4. Mesures de mobilisation des recettes mises en œuvre en 2006	11
5. Établissement des prix du carburant et retombées sociales	20
6. Nouvelle loi de finances organique.....	21
 Appendices	
I. Lettre d'intention	42
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	44
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	60
II. Note d'information au public	76

Abréviations et acronymes

APE	Accord de partenariat économique
APRS	Analyse des politiques et de leurs retombées sociales
CAMAIR	Cameroon Airlines
CAMPOST	Société d'épargne postale du Cameroun
CAMTEL	Société de téléphone du Cameroun
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDE	Investissement direct étranger
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PEM	Perspectives de l'économie mondiale
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PPTE	Pays pauvres très endettés
SNEC	Société nationale des eaux du Cameroun
SNH	Société nationale des hydrocarbures
SONARA	Société nationale de raffinage
TCER	Taux de change effectif réel
TEC	Tarif extérieur commun
UE	Union européenne
VAN	Valeur actualisée nette

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Évolution récente. Les tendances économiques observées en 2006 ont été encourageantes. La croissance s'est affermie grâce au rebond des activités de construction et de la production pétrolière et forestière. Bien que l'inflation ait augmenté, sous l'effet de la hausse des prix des combustibles, elle a été contenue aux environs de 5 %. La situation budgétaire globale du Cameroun et son solde extérieur courant se sont améliorés. Cependant, au quatrième trimestre de 2006, des dépenses extrabudgétaires liées à une situation d'urgence, dépenses financées directement par la compagnie pétrolière nationale, ont suscité des préoccupations quant à la transparence budgétaire.

Discussions au titre de la surveillance. La première priorité est de consolider les progrès réalisés sur le plan budgétaire ces deux dernières années en vue de préserver la stabilité des finances publiques tout en augmentant les dépenses prioritaires. La seconde est de raviver la croissance de la productivité. Pour ce faire, des mesures décisives sont nécessaires pour reconstruire les infrastructures, intensifier l'intermédiation financière, libéraliser le commerce extérieur, achever la réforme des entreprises publiques et améliorer la gouvernance.

Résultats du programme. La mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC a été satisfaisante entre juillet et décembre 2006. La plupart des objectifs budgétaires et financiers ont été atteints. Cependant, en raison des dépenses extrabudgétaires de la fin 2006, le critère de réalisation relatif au financement bancaire a été manqué de peu. Les réformes structurelles suivies dans le cadre du programme ont été largement réalisées comme prévu. En particulier, la publication des deux rapports de l'ITIE sur les activités du secteur pétrolier (en 2001–04 et 2005, respectivement) a contribué à rehausser la transparence et l'efficacité de la gestion des finances publiques.

Principaux éléments du programme appuyé par la FRPC. La loi de finances de 2007 vise surtout à consolider les récentes avancées budgétaires et à accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté. Le programme comporte des mesures axées sur l'amélioration du suivi des dépenses et la mobilisation de recettes supplémentaires. Afin d'améliorer le climat des affaires en 2007, il sera essentiel de parachever la réforme prévue des entreprises publiques dans les secteurs des télécommunications, de l'eau, du crédit rural et du transport aérien.

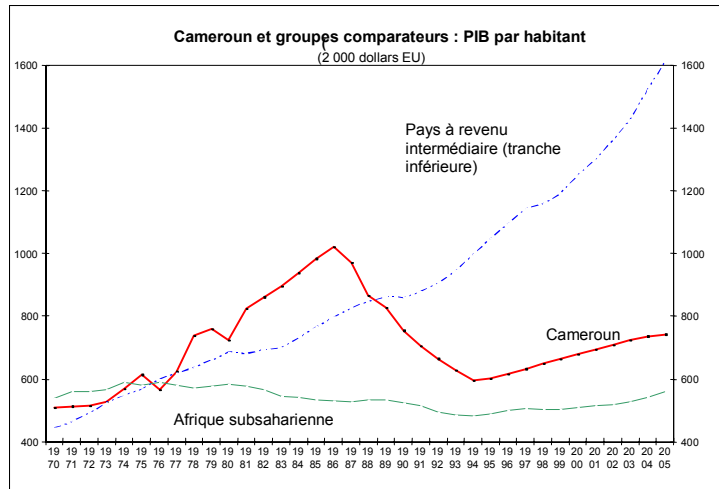
I. CONTEXTE ET INTRODUCTION

1. Depuis 1994, le Cameroun connaît une accélération de la croissance économique, mais celle-ci demeure trop faible pour réduire sensiblement la pauvreté.

La dévaluation du franc CFA survenue en 1994 et les réformes macroéconomiques et structurelles complémentaires réalisées depuis lors ont contribué à stimuler la production. Néanmoins, plusieurs facteurs ont amoindri le potentiel de croissance du Cameroun, et la croissance de la productivité des facteurs ralentit (encadré 1). En conséquence, le PIB réel par habitant n'a pas progressé autant que dans les pays comparateurs. Sur le plan du développement social, le bilan est en demi-teinte.

Le taux de pauvreté a chuté d'environ 13 points de pourcentage de 1994 à 2001. Les indicateurs de

l'éducation se sont améliorés, mais le rendement du secteur de la santé est inégal. Si le Cameroun maintient sa trajectoire actuelle, il n'atteindra probablement pas les OMD, y compris celui consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015.



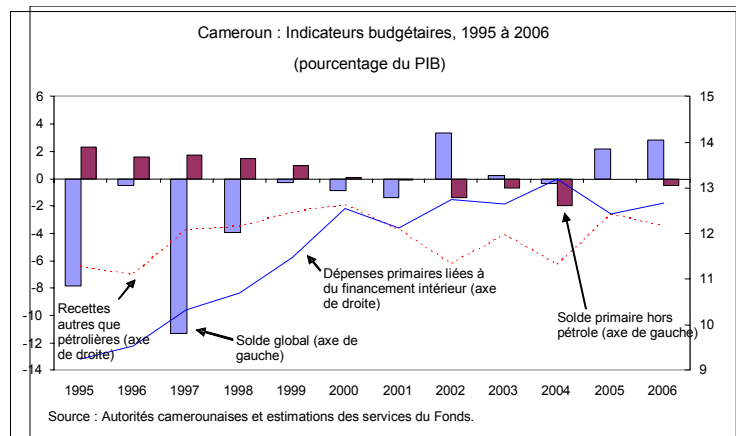
Cameroun : Indicateurs sociaux, 1985 à 2004 (dans les unités indiquées; moyenne de la période)				
	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Taux d'alphabetisation des adultes 1/	53	61	67	71
Ratio d'inscription à l'école primaire 2/	102	94	88	107
Ratio d'inscription à l'école secondaire 3/	23	28	24	34
Ratio d'immunisation des enfants 4/	44	40	47	64
Taux de mortalité infantile (par 1 000 naissances vivantes)	147	139	151	150
Espérance de vie à la naissance (années)	52	52	49	46

Source : Base de données des indicateurs sociaux de la Banque mondiale.
1/ Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus
2/ Pourcentage d'enfants d'âge à fréquenter l'école primaire. Inclut les redoublants.
3/ Pourcentage d'enfants d'âge à fréquenter l'école secondaire

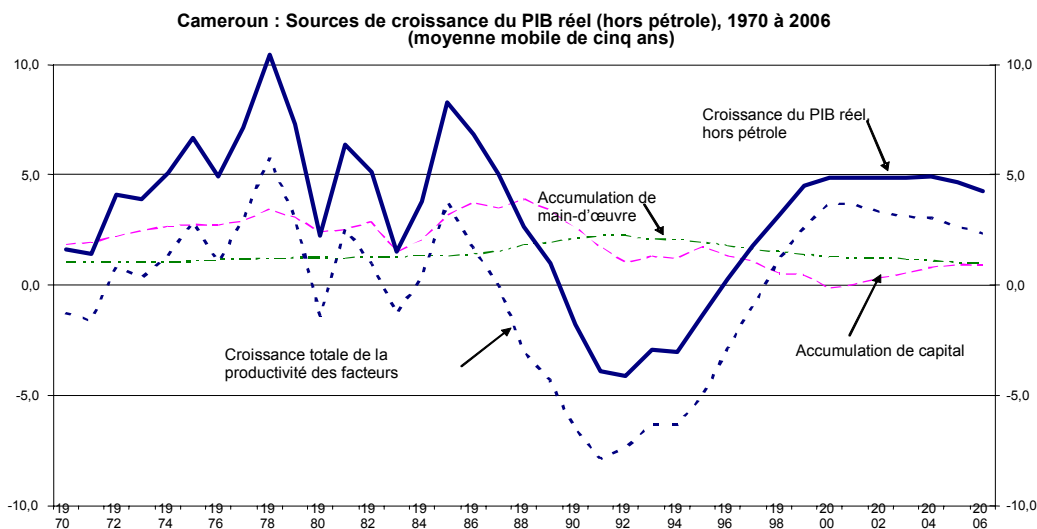
2. L'allègement de la dette présente de nouvelles possibilités et de nouveaux défis.

Au cours des deux dernières années, les autorités ont pris des mesures pour améliorer les résultats macroéconomiques (encadré 2). La position budgétaire s'est redressée par rapport au début des années 2000. Des mesures ont été prises pour améliorer la transparence et la gestion budgétaires ainsi que la

gouvernance. Ces efforts ont permis au Cameroun d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE renforcée et de devenir admissible à une remise de dette supplémentaire au



Encadré 1. Sources de croissance et contraintes



L'évaluation des sources de croissance dans le cadre d'une analyse causale de la croissance mène aux observations suivantes :

- La productivité a été un facteur clé de croissance après la dévaluation du franc CFA en 1994. Outre l'élan créé par la dévaluation monétaire, ce regain de dynamisme économique découlait probablement des réformes structurelles (par exemple, le Cameroun a ouvert le secteur des télécommunications mobiles à la concurrence, privatisé les sociétés de distribution d'électricité, certaines entreprises clés du secteur agricole, ainsi que ses services portuaires commerciaux et industriels, confié la gestion de la société ferroviaire nationale à une entreprise privée et réformé le secteur bancaire et celui des assurances).
- Le net ralentissement de la productivité au cours des trois ou quatre dernières années signale peut-être un affaiblissement du capital humain dû à la détérioration des indicateurs de santé et à l'effet cumulatif d'un climat des affaires défavorable. En outre, la lenteur des nouveaux investissements dans les télécommunications, les transports et l'eau a probablement aggravé la baisse de la productivité.

Les principales contraintes à la croissance économique du Cameroun par rapport aux pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, reflètent notamment le taux

d'investissement plus faible, le peu de profondeur des circuits financiers, la moindre ouverture au commerce international (après ajustement pour les exportations de carburant), la fragilité des infrastructures et du capital humain et la faiblesse du climat des affaires (encadré 3).

Cameroun : Rendement comparatif, 1995 à 2005		
(Moyenne de la période, unité indiquées)		
	Cameroun	Économies à revenu intermédiaire, tranche inférieure
Indicateurs économiques		
PIB par habitant (en dollars EU constants de 2000)	677	1282
Croissance du PIB par habitant (variation annuelle en %)	2,0	4,5
Investissement intérieur brut (en % du PIB)	17,9	26,1
Commerce de marchandises (en % du PIB)	33,6	44,2
Exportations de carburant (en % des exportations de marchandises)	42,9	13,8
Monnaie au sens large (en % du PIB)	15,2	74,8
Infrastructures physiques		
Terres irriguées (en % des terres cultivées)	0,4	23,1
Routes revêtues (en % du total des routes)	11,5	51,8
Indicateurs sociaux		
Taux d'alphabétisation des adultes 1/	69	75
Ratio d'inscription au secondaire 2/	30	70
Espérance de vie à la naissance (années)	47	69
Source : Base de données des indicateurs sociaux de la Banque mondiale et autorités camerounaises		
1/ En % de personnes âgées de 15 ans et plus		
2/ En % des enfants en âge de fréquenter l'école secondaire.		

Encadré 2. Cameroun — Réponse aux recommandations antérieures du FMI		
Domaine	Recommandations des services du FMI lors des consultations de 2005 au titre de l'article IV	Mise en œuvre/Résultat
Politique et gestion budgétaires	Accroître les recettes non pétrolières et contenir les dépenses, et améliorer la gestion des finances publiques.	Les recettes non pétrolières ont augmenté — bien qu'à un rythme un peu plus lent que prévu — grâce à la réforme de la politique fiscale et des administrations fiscale et douanière. Les dépenses courantes hors intérêts ont été maîtrisées, tandis que la proportion de dépenses prioritaires a augmenté. Des réformes ont été mises en œuvre pour améliorer le suivi des dépenses ainsi que la classification et la transparence budgétaires.
Réforme des entreprises publiques	Prendre des mesures pour réduire la participation de l'État dans les entreprises publiques et améliorer les services.	La restructuration des sociétés de transport aérien, de téléphone et d'eau n'est pas encore terminée.
Développement du secteur privé	Améliorer le climat des affaires pour accélérer la croissance.	Les dépenses d'infrastructure ont légèrement augmenté. Des progrès limités ont été accomplis dans l'élimination des obstacles au commerce dans la zone CEMAC. Le gouvernement prend des mesures pour renforcer le pouvoir judiciaire et lutter contre la corruption.

titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le pays est maintenant confronté à deux défis majeurs : (i) consolider ses résultats budgétaires et préserver la viabilité des finances publiques ; (ii) améliorer le climat des affaires pour accélérer la croissance.

3. **L'environnement politique est stable malgré la persistance de quelques tensions sociales.** L'allègement de la dette a suscité des attentes de dividendes immédiats tels que l'augmentation des salaires et l'amélioration de la prestation des services publics. Mais les analystes estiment que des grèves et manifestations éventuelles n'auraient pas d'incidence politique majeure sur les prochaines élections législatives prévues en juillet 2007.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4. La croissance économique s'est accélérée légèrement en 2006, après avoir ralenti en 2005, et l'évolution du secteur extérieur a été favorable

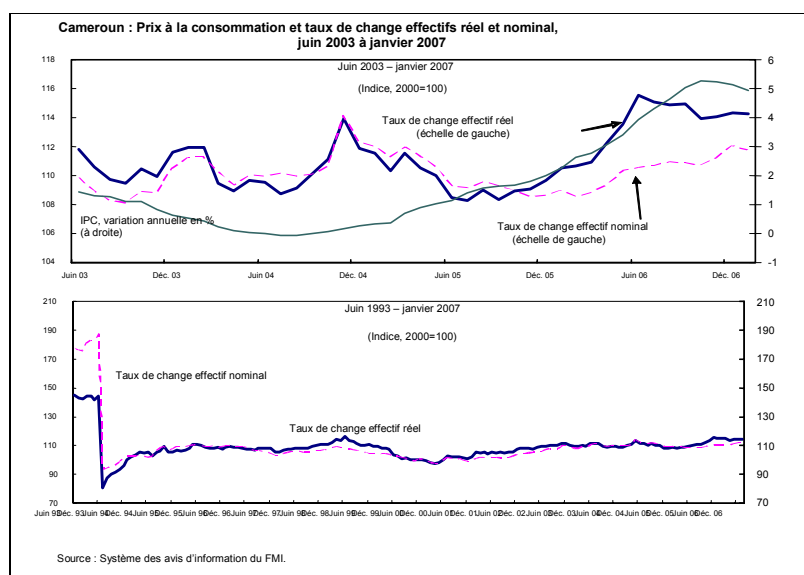
(tableaux 1 et 2). L'activité non pétrolière s'est raffermie en 2006 suite à l'expansion des BTP et de la production pétrolière et forestière. La hausse des cours et de la production de pétrole et l'augmentation du volume des exportations non pétrolières ont amélioré la position du compte extérieur courant.

Cameroun : Principaux indicateurs macroéconomiques, 2003-06				
	2003	2004	2005	Est. 2006
Croissance économique et prix				
PIB réel	4,0	3,7	2,0	3,8
Pétrolier	-5,0	-9,3	-9,7	6,9
Non pétrolier	4,9	4,9	2,9	3,5
Prix à la consommation (moyenne de la période)	0,6	0,3	2,0	5,1
Investissement intérieur brut (% du PIB)	17,5	18,9	18,1	18,0
Balance des paiements				
Compte courant, dons inclus (% du PIB)	-1,8	-3,8	-3,4	-0,8
Volume des exportations	9,3	-0,7	-8,4	3,4
<i>dont</i> : non pétrolières	16,1	2,9	-8,5	2,4
Volume des importations	0,0	11,2	4,6	6,8
<i>dont</i> : non pétrolières	13,8	7,8	3,2	2,4

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

5. L'inflation a grimpé en 2006 et le TCER s'est légèrement apprécié. Les prix à la consommation ont

augmenté de 5 % en 2006, les prix du carburant ayant été ajustés à la hausse. L'inflation accrue et la montée en puissance de l'euro — monnaie à laquelle le franc CFA est arrimé — ont contribué à l'appréciation du TCER. Bien que le TCER soit encore d'environ 20 % inférieur à ce qu'il était en 1993, des facteurs autres que les prix continuent d'entraver la compétitivité extérieure du Cameroun (encadré 3).



6. **La position budgétaire globale s'est améliorée en 2005-2006, malgré la persistance de préoccupations relatives à l'exécution du budget et à la réduction de la pauvreté** (tableaux 3 et 4). Les recettes pétrolières ont augmenté grâce à la hausse des cours mondiaux et les autorités ont pris des mesures pour mobiliser les recettes non pétrolières

(encadré 4) et contenir les dépenses. Cependant, les dépenses en capital ont chuté en deçà des objectifs à cause surtout de la lenteur des procédures de passation des marchés publics et des décaissements au titre de l'allègement de la dette, et à cause d'une mauvaise planification et évaluation des opérations d'investissement. Ces contre-performances en matière de dépenses d'investissement ont suscité des préoccupations quant au regain de croissance

nécessaire pour réduire sensiblement la pauvreté. Des dépenses extrabudgétaires ponctuelles d'urgence (équivalent à 0,2 % du PIB) effectuées au dernier trimestre de 2006 ont été financées directement par la Société nationale des hydrocarbures, ce qui a remis en cause la transparence budgétaire. Ces dépenses sont liées à la reconstruction dans la péninsule de Bakassi (territoire recouvré par le Cameroun en juin 2006 en vertu d'un accord avec le Nigeria sous l'égide de l'ONU) et à des opérations spéciales de sécurité frontalière pour mettre fin aux incursions illégales de soldats rebelles venant de pays voisins.

	2003	2004	2005	2006	
				Est.	Pré.
Total des recettes et des dons					
Recettes budgétaires	16,6	15,4	17,9	46,6	46,7
Recettes pétrolières	16,1	15,2	17,3	18,7	18,9
Recettes non pétrolières	4,1	3,9	4,9	6,6	6,7
Dons	12,0	11,3	12,4	12,1	12,2
	0,5	0,2	0,5	27,9	27,8
Dépenses totales	15,4	16,0	14,4	15,6	14,2
Courantes	13,3	14,0	11,9	11,6	11,5
En capital	2,1	2,0	2,3	4,0	2,8
Sur financement étranger	0,5	0,8	0,5	0,4	0,7
Sur financement intérieur	1,4	1,1	1,8	2,7	1,8
Réhabilitation et participation	0,2	0,1	0,0	0,9	0,3
Non classées	0,1	-0,1	0,2	0,0	-0,1
Variation nette des arriérés	-0,4	0,4	-0,8	-1,7	-1,8
Solde global, dons exclus	0,2	-0,4	2,2	1,4	2,9
<i>Postes pour mémoire :</i>					
Recettes pétrolières ¹	12,8	12,1	13,5	13,4	13,5
Solde primaire non pétrolier ^{1, 2}	-0,7	-2,1	0,0	-2,2	-0,6

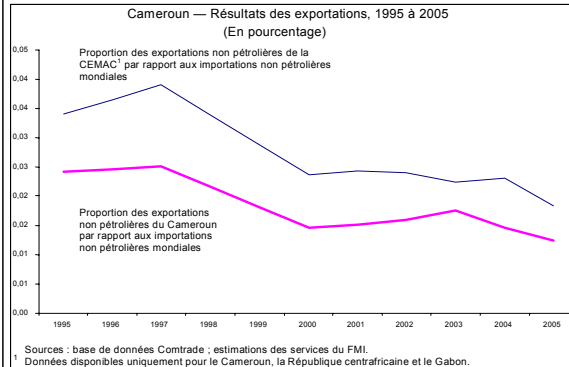
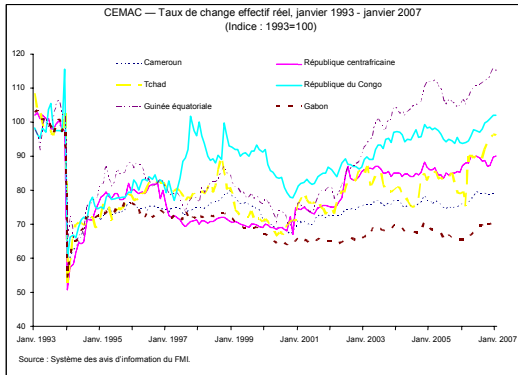
Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

¹ Pourcentage du PIB non pétrolier.

² Hors intérêts et investissements financés de l'étranger.

Encadré 3. Compétitivité extérieure

Dans l'ensemble de la région CEMAC, le TCER semble proche de son niveau d'équilibre¹. D'après les estimations des services du FMI, le TCER du Cameroun est également proche de son niveau d'équilibre.



Les autres indicateurs semblent toutefois dénoter une érosion de la compétitivité du Cameroun, dont la part des marchés mondiaux de produits non pétroliers a diminué au cours des dix dernières années. La compétitivité du pays souffre surtout de facteurs non liés au prix : mauvais climat des investissements et problèmes de gouvernance. En effet, selon la Banque mondiale, le Cameroun est à la traîne des pays comparateurs en ce qui concerne les indicateurs du climat des affaires. Malgré quelques progrès, les indicateurs de gouvernance demeurent faibles : si la note de 3,3 obtenue en 2005 pour l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN)² est proche de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (3,2), le pays n'obtient que 2,5 pour la transparence, l'obligation de rendre compte et la corruption dans le secteur public, ainsi que pour les droits de propriété et l'administration axée sur des règles.

Cameroun — Indicateurs du climat des affaires, 2006				
	Climat des affaires (rang mondial) ¹	Jours pour obtenir un permis	Coût d'enregistrement d'une propriété ²	Jours pour faire appliquer un contrat
Cameroun	152	444	19	800
Indonésie	135	224	11	570
Philippines	126	197	6	600
Botswana	48	169	5	501
Maurice	32	145	16	630
CEMAC	157	248	16	699
Afrique subsaharienne	131	230	12	581
PRITI ³	98	214	6	576

Source : Banque mondiale, base de données *Doing Business*, 2006.

¹ Indique le rang sur 175 pays (chiffre inférieur = rang supérieur).

² En pourcentage de la valeur.

³ Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure.

¹ Pour un examen plus détaillé de cette question, voir le document Rapport des services No. 06/317.

² Les pays sont notés sur une échelle de 1 (insatisfaisant) à 5 (satisfaisant), par échelons d'un demi-point dans 20 domaines regroupés en quatre catégories : gestion économique; politiques structurelles; politiques d'inclusion sociale et d'équité; gestion du secteur public. Voir <http://go.worldbank.org/74EDY81YU0> pour plus d'informations.

Encadré 4. Mesures de mobilisation des recettes mises en œuvre en 2006

Politique fiscale

- Extension des droits d'accise, à un taux de 12½ %, aux véhicules de tourisme d'une cylindrée égale ou supérieure à 2 000 cm³.
- Extension des droits d'accise, au taux de 25 %, aux boissons non alcoolisées.
- Réforme du régime de l'impôt foncier en vue de fonder l'évaluation sur la valeur et non la superficie.
- Augmentation de l'impôt minimum de 1 à 1½ % du chiffre d'affaires des entreprises non visées par le «régime du réel».
- Élimination de la catégorie à taux zéro afin d'aligner la structure tarifaire nationale sur celle de la CEMAC.
- Élimination d'un certain nombre d'exonérations de TVA et de droits de douane.

Administration douanière

- Mise en œuvre du système automatisé de traitement des données douanières dans les régions côtières (qui génèrent plus de 90 % des recettes douanières).
- Resserrement des mécanismes de contrôle après dédouanement et utilisation accrue des scanners pour le dédouanement des conteneurs.
- Poursuite du contrôle des exonérations.

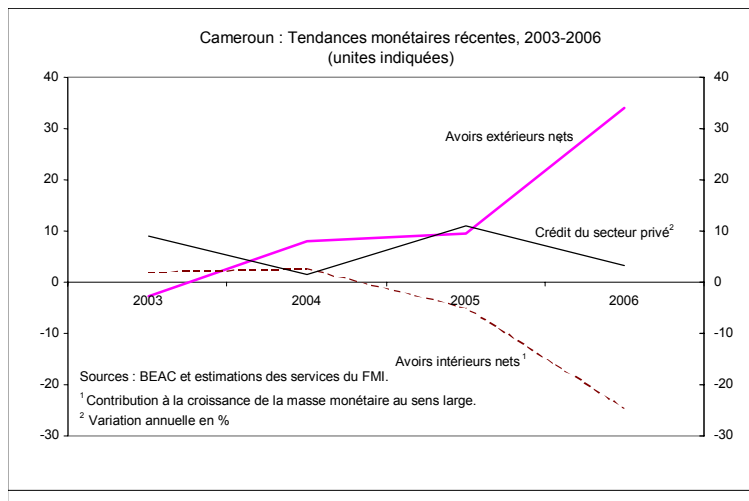
Administration fiscale

- Établissement d'un centre pour les moyennes entreprises à Yaoundé et à Douala afin d'accroître l'efficacité du suivi de cette catégorie de contribuables¹.
- Établissement de mécanismes de contrôle pour accroître l'efficacité du recouvrement de la TVA et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- Établissement d'une unité conjointe d'administration de l'impôt et des douanes pour faciliter les échanges d'information entre les deux administrations et les audits conjoints.

¹ Un centre fiscal pour les grandes entreprises est opérationnel depuis la fin des années 90.

7. La hausse des cours mondiaux du pétrole a influé sur l'évolution de la situation

monétaire (tableau 5). Même si les avoirs extérieurs nets ont fortement augmenté, la croissance de la masse monétaire au sens large a été contenue, car l'État a réduit sa dette envers le système bancaire. Entre-temps, la croissance du crédit au secteur privé a ralenti en 2006, reflétant une pénurie de projets finançables par les banques, ainsi qu'une amélioration de la



capacité d'autofinancement des opérateurs privés à la suite du remboursement d'une partie appréciable de la dette publique intérieure.

8. La santé du secteur bancaire s'améliore, malgré la persistance de certaines vulnérabilités. Le nombre de banques sous-capitalisées a diminué, tout comme le nombre de celles dont le risque de crédit est excessif¹. Deux banques en situation «critique» ont été placées sous l'administration provisoire de la COBAC, mais l'impact sur l'économie réelle devrait être limité en raison de leur taille relativement restreinte².

Cameroun : Indicateurs du système bancaire (unités indiquées)				
	2003	2004	2005	2006
Violations des principaux ratios prudentiels ¹				
Niveau (suffisant) des fonds propres	1	3	5	4
Liquidités ²	0	2	0	0
Couverture des immobilisations ³	2	4	5	6
Transformation des échéances ⁴	3	5	4	4
Capital minimum ⁵	1	2	2	2
Limite pour les engagements élevés	7	8	7	6
Qualité du portefeuille de prêts				
Prêts improductifs (% des prêts bruts)	13,9	13,1	12,6	12,4
Provisions (% des prêts improductifs)	81,2	85,3	85,4	89,5
Sources : Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC) et calculs des services du FMI.				
¹ Nombre de banques. Il y avait 9 banques en 2004, 10 en 2005 et 11 en 2006.				
² Avoirs à court terme par rapport aux engagements à court terme (échéance maximale restante d'un mois).				
³ Capital net et autres ressources permanentes par rapport aux immobilisations.				
⁴ Avoirs à long terme par rapport aux engagements à long terme (échéance de plus de cinq ans).				
⁵ Capital minimum pour le Cameroun : 1 milliard de FCFA.				
⁶ Les engagements élevés sont limités à 45 % du capital.				

9. La mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC a été dans une large mesure satisfaisante (paragraphe 4 du MPEF).

- La plupart des cibles quantitatives fixées pour la fin décembre 2006 — y compris le critère de réalisation relatif au solde primaire non pétrolier — ont été atteintes (tableau 1 du MPEF). Compte tenu des dépenses extrabudgétaires susmentionnées, le repère connexe n'a pas été respecté et le critère de réalisation quantitatif sur le financement bancaire a été manqué de peu (0,04 % du PIB).
- Pour l'essentiel, les mesures structurelles du programme ont été mises en œuvre comme prévu (tableau 2 du MPEF). Les critères de réalisation structurels pour fin décembre 2006 concernant la présentation au Parlement de la loi de finances 2007 et l'adoption du système informatisé SYDONIA au bureau principal des douanes nationales ont été observés. Le critère de réalisation structurel lié à la privatisation de la société de téléphone a été respecté dans les délais prévus (fin mars 2007). Par ailleurs, tous les repères structurels pour fin mars 2007 ont été atteints, y compris la

¹ Le PESF 2006 pour la CEMAC (www.imf.org) souligne toutefois qu'un ratio minimum de fonds propres de 8 % ne reflète probablement pas de manière appropriée le niveau de risque des pays de la région. De plus, la limite pour les engagements élevés — qui peut atteindre 90 % dans le cas des entreprises «d'importance stratégique» — n'est pas conforme à la limite de 25 % recommandée par le Comité de Bâle.

² Ces deux banques en difficulté représentent environ 4 % du total des avoirs du système bancaire.

publication de deux rapports ITIE, à l'exception de la préparation d'une étude sur la rémunération des fonctionnaires.

10. **Les progrès dans la réforme des entreprises publiques et la mise en œuvre des mesures de lutte contre la corruption ont été inégaux.** La restructuration de CAMTEL et de CAMPOST s'est déroulée comme prévu. Cependant, en avril 2007, le gouvernement a constaté l'échec de la tentative de privatisation de CAMAIR, jugeant insatisfaisante l'offre révisée de l'adjudicataire (qui prévoyait de réduire le nombre des liaisons et la capacité de la flotte). À la mi-mars, les autorités ont désigné les membres de la commission anticorruption créée un an auparavant. Toutefois, l'objectif de nommer avant la fin février 2007 les membres d'une commission chargée d'appliquer la loi imposant aux fonctionnaires de déclarer leurs biens n'a pas été atteint. Malgré les efforts déployés pour améliorer la gouvernance, la situation demeure contrastée (encadré 3).

III. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

11. **À moyen terme, le défi du Cameroun consiste à accélérer la croissance tout en maintenant la viabilité des finances publiques.** Les autorités au plus haut niveau ont noté le rôle important joué par le FMI, de concert avec les agences de développement et les bailleurs de fonds, pour aider le Cameroun à atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, les discussions ont surtout porté sur deux questions clés :

- *Premièrement*, l'importance conférée à la préservation de la viabilité de la politique budgétaire dans les politiques et les réformes en matière de finances publiques. Il s'agit de renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières tout en augmentant les dépenses prioritaires, ce qui permettra d'atteindre les objectifs économiques et sociaux correspondant aux priorités du DSRP³. Une hausse des dépenses anti-pauvreté permettrait au Cameroun de réaliser plus rapidement les Objectifs du Millénaire pour le développement (tableau 6). La viabilité des finances publiques exigera aussi une gestion prudente de la dette.
- *Deuxièmement*, la création d'un environnement propice au développement du secteur privé. Outre l'amélioration des infrastructures, la réalisation de cet objectif exigera des mesures visant à développer l'intermédiation financière, libéraliser les échanges, réformer les entreprises publiques et renforcer la gouvernance.

12. **Les projections de croissance du PIB réel non pétrolier ont été revues légèrement à la hausse par rapport au scénario de référence du programme** (voir le tableau ci-après)⁴. Les autorités s'attendent à une amélioration des perspectives des secteurs forestier et

³ Santé, éducation, infrastructures et institutions de gouvernance.

⁴ Rapport des services No. /06/165.

tertiaire, ainsi que de celui du BTP. En outre, elles prévoient, dans le cadre du programme appuyé par la FRPC, des mesures visant à améliorer l'exécution des investissements publics dans les infrastructures et les autres secteurs prioritaires, à promouvoir la viabilité des finances publiques et la stabilité macroéconomique et à accroître la productivité.

13. Les services du FMI et les autorités sont convenus que, pour accélérer la croissance, il est crucial de stimuler l'accumulation et la productivité des facteurs. Les infrastructures camerounaises et le taux d'investissement global, principaux indicateurs de croissance, sont inférieurs à ceux des pays comparateurs (encadré 1)⁵. Même si le scénario macroéconomique prévoit une augmentation des investissements publics, une bonne partie de l'accumulation des facteurs devrait venir des investissements privés. Selon le scénario mis à jour, la croissance du PIB réel sera en moyenne de 5 % par an entre 2007 et 2015, l'accumulation et la productivité des facteurs y contribuant également. Le développement des infrastructures, l'achèvement de la réforme des entreprises publiques et l'amélioration du climat des affaires sont essentiels pour stimuler la productivité et attirer les IDE (voir ci-après). Une augmentation des IDE aiderait à accroître les investissements privés, faciliterait les transferts internationaux de connaissances et intensifierait la concurrence intérieure.

14. Les autorités sont conscientes de la difficulté de porter le taux de croissance au-delà de 5 % par an. Dans un scénario d'accélération de la croissance, dans lequel les investissements publics et privés seraient majorés d'environ 2 points de pourcentage du PIB par an sur la période 2008–2015, la croissance annuelle du PIB réel augmenterait alors de $\frac{3}{4}$ à 1 point de pourcentage. Il est donc peu probable que les 7 % de croissance annuelle envisagés dans le DSRP du gouvernement⁶, niveau nécessaire pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à 2015, soient atteints.

⁵ Pour plus de précisions, voir le chapitre I du document sur les Questions générales.

⁶ Le dernier rapport d'étape annuel et les notes consultatives conjointes des services du FMI et de la Banque mondiale ont été soumis au Conseil d'administration en mars 2006 (EBD/06/31 et EBD/06/32).

Cameroun : Principaux indicateurs macroéconomiques, 2006-2010							
(unités indiquées)							
	2006	Scénario de référence ¹		Scénario mis à jour			
		2007	2008	2007	2008	2009	2010
Croissance économique et prix							
PIB réel ²	3,8	4,0	4,1	4,2	4,9	4,8	5,5
<i>dont</i> : non pétrolier	3,5	4,0	4,7	4,4	5,2	5,3	5,9
Prix à la consommation (moyenne de la période) ²	5,1	1,9	2,2	1,8	1,8	2,0	2,0
Cours du pétrole du programme (dollars EU le baril)	61,6	62,5	61,3	50,0	54,8	51,5	51,3
Investissement intérieur brut ³	18,0	21,6	21,6	20,1	21,5	22,8	23,5
<i>dont</i> : investissement privé	15,1	18,4	17,9	16,4	17,4	18,8	19,4
Agrégats budgétaires³							
Recettes totales (hors dons)	18,9	19,0	18,9	17,7	17,9	17,6	17,3
<i>dont</i> : recettes non pétrolières	12,2	12,3	12,6	12,6	12,7	13,0	13,3
Dépenses totales	14,2	16,5	16,8	16,8	16,8	16,9	17,4
<i>dont</i> : dépenses courantes hors intérêts	10,5	11,3	11,3	11,4	11,3	11,3	11,3
Dépenses en capital	2,8	4,8	5,0	4,9	5,1	5,1	5,6
Solde budgétaire global (base engagements, hors dons)	4,6	2,6	2,1	0,9	1,0	0,7	-0,1
<i>dont</i> : solde budgétaire primaire non pétrolier ⁴	-0,5	-2,6	-2,2	-2,6	-2,2	-2,2	-2,2
Balance des paiements							
Compte courant (hors dons) ³	-1,3	-1,3	-2,9	-4,0	-4,8	-5,8	-6,3
Volume des exportations	3,4	5,7	2,6	4,2	3,6	3,8	4,4
<i>dont</i> : non pétrolières	2,4	5,0	5,4	5,0	5,4	5,9	6,2
Volume des importations	6,8	5,5	5,3	5,4	5,5	5,9	5,2
<i>dont</i> : non pétrolières	2,4	9,3	6,4	7,2	8,7	6,0	5,4
Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.							
¹ Voir EBS/06/165.							
² Variation en pourcentage.							
³ En pourcentage du PIB.							
⁴ À l'exclusion des investissements financés sur ressources extérieures.							

15. L'effet macroéconomique d'une baisse des cours du pétrole par rapport au scénario de référence est contrasté (voir tableau ci-dessus).

- Selon les prévisions, l'inflation ralentira en raison de la baisse prévue des prix des combustibles. En outre, l'appartenance du Cameroun à une union monétaire et sa position ouverte en matière de transactions courantes créent une base solide pour un climat de faible inflation.
- En 2007–2008, l'excédent budgétaire global sera inférieur à la moyenne d'environ 1 point de pourcentage du PIB, encore que le solde budgétaire non pétrolier demeurera inchangé.
- Le déficit du compte courant se creusera d'environ 2 points de pourcentage du PIB en moyenne.

A. Promouvoir la viabilité des finances publiques

16. Le solde budgétaire primaire non pétrolier demeure le point d'ancrage de la politique budgétaire. La stratégie budgétaire à moyen terme (Rapport des services No. 06/231) s'appuie sur les paramètres suivants :

- Utilisation de projections prudentes pour les cours du pétrole afin de protéger les principales opérations de l'État contre les fluctuations des recettes pétrolières et de garantir la viabilité des finances publiques.
- Accroissement graduel des recettes non pétrolières pour compenser la baisse prévue des réserves de pétrole, la perte des recettes tarifaires liées à l'APE avec l'UE et la libéralisation des échanges.
- Augmentation des dépenses en capital par rapport à 2005-2006 afin de stimuler la croissance et utilisation des ressources libérées par l'allègement de la dette conformément aux priorités du DSRP, tout en maîtrisant les dépenses courantes.

17. **Les services du FMI ont examiné avec les autorités le bien-fondé de la stratégie budgétaire actuelle.** Dans le scénario mis à jour, le déficit primaire non pétrolier serait d'environ 3 % par an de 2007 à 2009, puis diminuerait graduellement à plus long terme. À cet égard, la politique budgétaire proposée pour 2007

Cameroun : Profil budgétaire, 2005-2025 (en pourcentage du PIB non pétrolier)				
	2005-2006	2007-2009	2010-2015	2016-2025
Recettes non pétrolières	13,5	13,7	14,4	15,0
Dépenses primaires ¹	13,8	16,2	16,6	17,0
Dépenses courantes	11,6	12,2	12,3	12,4
Dépenses en capital (financement intérieur)	2,0	3,7	4,3	4,6
Intérêts	1,3	0,5	0,4	0,4
Dépenses en capital (financement extérieur)	0,6	1,3	1,6	1,1
Dépenses PPTE et d'allègement bilatéral	0,7	3,8	0,6	0,0
Dépenses de restructuration	0,2	0,3	0,0	0,0
Solde primaire non pétrolier	-0,3	-2,5	-2,2	-2,0
Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI. 1/ À l'exclusion des investissements financés sur ressources extérieures.				

est appropriée et le déficit budgétaire non pétrolier (au sens du programme) par rapport au PIB non pétrolier reste à environ ½ % du PIB. L'espace budgétaire du Cameroun a été évalué au moyen de deux modèles :

- Une analyse de viabilité de la dette montre que les mesures d'allègement de la dette ont libéré un espace budgétaire appréciable (supplément). L'hypothèse de référence d'une nouvelle dette publique de 1-2 % du PIB par an afin de financer les investissements maintiendrait la dette bien en deçà du seuil de viabilité. Les services du FMI ont souligné que, même dans le scénario mis à jour, la dette grimperait à environ 40 % des exportations (en VAN) d'ici à 2010 et à 100 % d'ici à 2020. Les services du FMI ont constaté que le rythme d'accumulation de la dette devait également être pris en considération dans l'évaluation de l'espace budgétaire, ce que les autorités ont reconnu, en signalant néanmoins qu'une certaine marge de manœuvre était nécessaire pour financer les projets visant à stimuler la croissance, compte tenu des possibilités limitées d'emprunt extérieur du secteur privé. Les autorités se sont déclarées préoccupées par la pénurie de financement concessionnel.
- Un modèle d'hypothèse du revenu permanent (HRP) montre qu'un déficit budgétaire primaire non pétrolier d'environ 0,5 % du PIB non pétrolier est soutenable sur les

40–50 prochaines années⁷. L'écart entre le solde budgétaire primaire non pétrolier prévu dans le scénario de référence et le modèle HRP reflète la plus grande priorité accordée aux investissements destinés à accélérer la croissance. Les autorités ont estimé que les résultats obtenus avec le modèle HRP n'étaient pas assez fiables pour étayer leur stratégie budgétaire.

18. Malgré l'espace budgétaire additionnel, l'augmentation des dépenses exigerait que l'on porte une attention particulière aux contraintes d'absorption ou administratives et institutionnelles :

- **Capacité d'absorption.** Les services du FMI ont constaté qu'à moins d'accroître la capacité d'absorption, une augmentation sensible des dépenses pourrait engendrer le «syndrome hollandais». Bien qu'elles aient partagé en principe cette analyse, les autorités ont souligné que ce risque était limité, compte tenu du régime monétaire en vigueur et de l'expérience antérieure en matière d'inflation. Elles ont aussi souligné que les dépenses engagées afin d'accroître la capacité de production réduiraient au minimum ce risque. La forte teneur en importations des dépenses d'infrastructure contribuerait aussi à réduire au minimum les tensions inflationnistes.
- **Capacités administratives et institutionnelles.** Les autorités ont attribué les contraintes récentes sur l'expansion des dépenses d'investissement à la lourdeur des procédures du nouveau système de passation des marchés publics. Les services du FMI ont exhorté les autorités à i) renforcer le suivi des dépenses publiques, ii) améliorer le système de passation des marchés publics, iii) former le personnel à l'accomplissement des tâches administratives qui permettraient d'utiliser efficacement le système de passation des marchés et iv) améliorer l'identification des projets, l'établissement de leurs coûts et leur planification.

19. La consolidation des gains budgétaires réalisés en 2005 et en 2006 et l'expansion des dépenses prioritaires sont au cœur de la loi de finances 2007, ainsi que du scénario budgétaire à moyen terme.

- Les dépenses courantes hors intérêts devraient augmenter de 0,8 point de pourcentage du PIB entre 2006 et 2007. L'enveloppe salariale sera maintenue sous le seuil de 5 % du PIB, tandis que l'effet de la hausse des cours du pétrole sur les prix intérieurs des combustibles sera réparti également entre les augmentations de prix des combustibles et les transferts à la SONARA. À moyen terme, les dépenses courantes prioritaires non financées par des ressources tirées de l'allègement de la dette devraient augmenter de 0,2-0,3 point de pourcentage du PIB.

⁷ Pour plus de précisions, voir le chapitre II du document sur les Questions générales.

- Selon les projections, les dépenses en capital augmenteront de 2 points de pourcentage du PIB en 2007, en raison surtout des investissements intérieurs financés par l'allègement de la dette.
- Le remboursement de la dette et des arriérés intérieurs se poursuivra. La manne pétrolière servira surtout à accélérer le remboursement de la dette et des arriérés intérieurs conformément aux priorités du DSRP, mais les dépenses prioritaires ponctuelles seront également prises en considération dans le contexte des revues du programme (paragraphe 8 du MPEF).

20. **Les autorités prévoient que l'objectif de recettes non pétrolières pourrait être atteint si les administrations fiscale et douanière sont renforcées.** Elles reconnaissent l'importance de continuer à stimuler les recettes non pétrolières, surtout quand on prend en compte la baisse prévue des recettes pétrolières et la libéralisation anticipée des échanges. Comme les taux d'imposition des revenus du capital, du travail et de la consommation sont déjà élevés, l'élargissement de l'assiette fiscale par des mesures administratives serait prioritaire (paragraphe 10 et 11 du MPEF). Cependant, les incitations fiscales adoptées en 2007 menacent la réalisation de cet objectif. Néanmoins, les autorités sont convaincues que les mesures fiscales mises en œuvre en 2006 (encadré 4) et celles envisagées pour 2007 devraient contribuer à placer les recettes non pétrolières sur une trajectoire de croissance. Les services du FMI ont cependant exhorté les autorités à faire preuve de vigilance quant à la poursuite des objectifs de recettes non pétrolières et à se préparer à accélérer la mise en œuvre des mesures administratives envisagées pour 2007 et à adopter de nouvelles politiques fiscales si les recettes sont inférieures aux anticipations.

21. **Les autorités continueront à utiliser des hypothèses prudentes pour les cours du pétrole afin de protéger les dépenses publiques contre la volatilité à court terme des recettes pétrolières.** À cet égard, les services du FMI et les autorités sont convenus qu'un facteur prudentiel de 7 dollars EU le baril serait approprié⁸. Pour éviter des ajustements futurs des dépenses en cas de baisse des cours, et pour appuyer les opérations budgétaires, les services du FMI proposent qu'une partie de la manne pétrolière soit mise en réserve dans un compte spécial de la BEAC. Les autorités ont indiqué qu'elles réfléchiraient à cette proposition.

22. **Les autorités continueront à prendre des mesures pour rehausser la qualité des dépenses publiques.** Les subventions aux entreprises publiques grèvent le budget. Les services du FMI ont souligné que les objectifs de croissance et de diminution de la pauvreté

⁸ Les projections des cours du pétrole sont établies à un niveau inférieur aux cours prévus dans les Perspectives de l'économie mondiale selon un facteur prudentiel constant. Le facteur prudentiel proposé équivaut à environ la moitié de l'écart-type des prix annuels des 20 dernières années et s'ajoute à la décote qualité de 3 dollars EU le baril. Si les cours du pétrole baissent d'un montant supérieur au facteur prudentiel, les services du FMI et les autorités réviseront le cadre macroéconomique.

seront plus facilement atteints en réorientant les dépenses vers l'éducation, la santé et les infrastructures. En ce qui concerne les subventions aux prix des combustibles, les services du FMI ont invité les autorités à les éliminer graduellement, car elles profitent surtout aux ménages à revenu élevé (encadré 5). Les autorités ont insisté sur l'importance d'agir avec prudence à cet égard, compte tenu de la nécessité de maintenir la paix sociale. Elles sont convenues d'adopter une formule révisée d'ajustement des prix des combustibles, qui leur permettra de les ajuster automatiquement en fonction des fluctuations des cours internationaux du pétrole (paragraphe 17 du MPEF).

23. Les autorités sont convenues de la nécessité de préserver la qualité des dépenses publiques. À cet égard, elles poursuivent plusieurs réformes budgétaires.

- **Suivi de l'exécution du budget et des dépenses.** Pour mieux suivre l'exécution du budget et assurer la préparation de données cohérentes à cet égard, les autorités entendent resserrer les liens informatiques entre le budget et le Trésor et préparer un plan d'action pour la gestion des finances publiques (paragraphe 13 du MPEF). Elles prévoient également d'adopter en 2007 une nouvelle loi de finances organique (encadré 6) visant à moderniser le cadre budgétaire.
- **Système de passation des marchés publics.** Les autorités, avec l'aide de la Banque mondiale, amélioreront le système de passation des marchés publics (paragraphe 14 du MPEF). Elles prévoient d'évaluer annuellement la fiabilité et le rendement du système et d'y apporter les ajustements nécessaires.
- **Transparence de la gestion budgétaire.** Les autorités s'abstiendront d'effectuer des dépenses extrabudgétaires. À cet égard, elles ont demandé de renforcer la condition du programme concernant les dépenses en numéraire de la SNH. Elles continueront à publier des données sur l'exécution budgétaire et les opérations du secteur pétrolier, ainsi que les futurs rapports de l'ITIE.
- **Fonction publique.** Des mesures sont prévues au niveau de la fonction publique afin de contribuer à préserver la viabilité des finances publiques. À cet égard, les autorités envisagent les actions suivantes : i) s'assurer qu'une analyse des coûts précède toute régularisation des traitements; ii) unifier la base de données sur la fonction publique; et iii) mettre à niveau le logiciel actuel de gestion de la solde pour mieux assurer la sécurité des données.

B. Amélioration du climat des affaires

24. Les autorités reconnaissent l'importance d'améliorer encore le climat des affaires afin de stimuler l'activité dans le secteur privé et la croissance. Comme nous

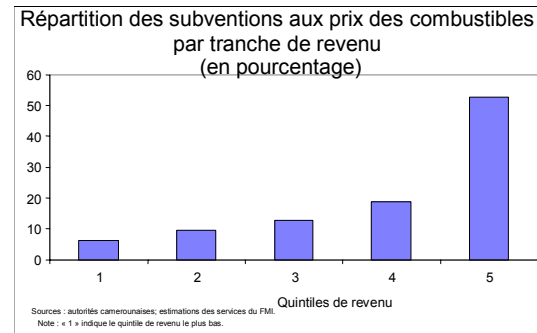
Encadré 5. Fixation des prix des combustibles et répercussions sociales

Le mode actuel de fixation des prix des combustibles au Cameroun est complexe sur le plan des objectifs et de la mise en œuvre. En plus d'ajuster les prix pour subventionner la raffinerie de pétrole nationale, la formule de fixation des prix comporte un droit d'accise négatif sur le pétrole lampant (pour aider les démunis, qui en sont des utilisateurs relativement importants).

La hausse récente des cours mondiaux du pétrole, qui, au Cameroun, a déclenché l'application de mesures pour limiter sa répercussion sur les prix intérieurs des combustibles, a encore compliqué la formule de fixation des prix. Les droits de douane et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits pétroliers sont donc réduits depuis 2004. Les prix sortie raffinerie ont également été maintenus en deçà des niveaux fixés au moyen de la formule, ce qui a entraîné le versement de subventions directes à la raffinerie nationale.

En 2006, une mission d'assistance technique du FMI a conseillé aux autorités de simplifier cette formule. Elle a recommandé de commencer par isoler les différents objectifs de la politique de fixation des prix des combustibles et d'utiliser un instrument distinct pour atteindre chacun de ces objectifs. Par exemple, le taux normal de TVA devrait être appliqué et des droits d'accise différentiels pourraient être adoptés pour obtenir les prix intérieurs souhaités pour les combustibles. La mission a aussi recommandé d'assujettir la raffinerie aux cours internationaux des produits pétroliers afin d'accroître la transparence; les pertes qui en résulteraient pourraient être financées par des transferts budgétaires directs.

Des dépenses sociales ciblées pourraient remplacer les instruments fiscaux et les subventions visant à atténuer les répercussions de la hausse des prix des combustibles sur les plus démunis. Dans le dispositif budgétaire actuel, plus de la moitié des coûts budgétaires (subventions ou manques à gagner) de cette mesure vont actuellement aux ménages qui se situent dans le quintile supérieur des revenus, les ménages riches consommant davantage de pétrole lampant et d'autres combustibles que les ménages pauvres. Il serait plus rentable d'appliquer des mesures bonifiant les programmes de transfert actuels et intégrant des mécanismes efficaces de protection sociale pour parvenir aux mêmes objectifs.



Encadré 6. Nouvelle loi de finances organique

Le cadre juridique actuel du budget, fondé essentiellement sur l'ordonnance de 1962 qui a été modifiée par la suite, est complexe. Les questions de gouvernance liées à l'exécution du budget reflètent en partie la complexité de la chaîne de la dépense. Pour combler ces lacunes, les autorités ont décidé d'adopter une nouvelle loi de finances organique dont les principaux objectifs consistent à mieux définir les rôles respectifs du gouvernement et du Parlement dans le processus budgétaire et à accroître la responsabilisation. Les principales innovations de cette loi sont les suivantes :

- présentation et exécution du budget dans le cadre d'un programme et non selon les divisions administratives;
- affectation de l'entière responsabilité du budget aux différents ministères, ce qui exige une décentralisation de la gestion budgétaire, y compris l'analyse et la surveillance des programmes, au niveau de chaque ministère dépensier ;
- révision du dispositif définissant le rôle du Parlement dans le processus budgétaire ;
- amélioration du contenu et de la présentation de la loi sur l'audit *a posteriori* du budget.

Pour que la nouvelle loi organique prenne effet, une action coordonnée sera nécessaire pour : i) assurer un niveau élevé de collaboration entre les ministères dans la préparation et l'exécution de leurs budgets respectifs; ii) décentraliser la structure budgétaire de façon à ce que les ministères dépensiers aient les pouvoirs appropriés sur tous les aspects de l'exécution de leur budget; iii) établir un système efficace et intégré de gestion de l'information; iv) obtenir un engagement politique fort à l'endroit des réformes. Compte tenu de ces exigences, les dispositions de la loi seront mises en œuvre sur une période de cinq ans à partir de 2008.

l'avons mentionné précédemment, une productivité plus élevée est fondamentale pour stimuler les investissements et la croissance (encadré 1). La hausse de la productivité requiert une amélioration considérable du climat des affaires par des réformes du secteur financier, des échanges, des entreprises publiques et de la gouvernance.

Secteur financier

25. **Des mesures audacieuses seront nécessaires pour améliorer l'intermédiation bancaire.** Suite aux recommandations du PESF régional, les services du FMI ont invité les autorités à améliorer le système judiciaire et le registre foncier et à développer le système d'information pour permettre aux banques de mieux évaluer le coût des risques⁹. De plus, il faudrait revoir les limites imposées aux taux d'intérêt au niveau régional de façon à tenir compte des conditions du marché. Tout en reconnaissant de manière générale que des

⁹ Pour plus de précisions, voir le chapitre III du document sur les Questions générales.

facteurs stratégiques et structurels nuisent à l'intermédiation financière, les autorités ont déclaré que les imperfections du marché (structure oligopolistique du système bancaire, accès limité aux services bancaires dans les régions rurales, etc.) doivent recevoir l'attention qu'elles méritent. Elles ont donc accepté de préparer d'ici la fin de 2007 un plan d'action visant à développer l'intermédiation financière conformément aux recommandations d'une mission prochaine PESF. Elles ont aussi accepté de faciliter l'accès au crédit en simplifiant les procédures de recouvrement des garanties, en créant un tribunal de commerce et en développant l'information financière (paragraphe 21 du MPEF).

26. Pour faciliter la prestation de services bancaires dans les régions isolées, les autorités poursuivront la restructuration de la CAMPOST. Elles considèrent la CAMPOST comme un acteur important du secteur financier. Les services du FMI les ont exhortées à respecter le calendrier établi, qui prévoit de scinder la filiale chargée des services financiers et de la placer sous la surveillance de la COBAC d'ici à juin 2007 (critère de réalisation).

27. Des efforts doivent être déployés pour développer les circuits financiers. L'expansion du marché intérieur des actions et des obligations sera importante pour accélérer la croissance à long terme (paragraphe 22 du MPEF). Afin de stimuler le développement du marché des capitaux, les autorités envisagent de transférer au marché obligataire toutes les transactions du marché secondaire des obligations publiques à coupon zéro. Ces transactions seront contrôlées par la Commission des marchés financiers.

Réforme commerciale

28. La libéralisation des échanges contribuera à réduire le coût des affaires. Les autorités poursuivent le programme de réforme commerciale, y compris l'abaissement du tarif extérieur commun de la CEMAC (paragraphe 20 du MPEF). Elles sont convenues que la diminution des droits de douane sur les importations pourrait stimuler la croissance, mais se sont inquiétées des pertes de recettes qui pourraient en découler. Les services du FMI ont partagé cette crainte et examiné les moyens permettant de compenser ces pertes. Concrètement, les services du FMI ont recommandé d'élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu et de réduire la dépendance aux exonérations d'impôt afin d'encourager l'investissement et la consommation. Ils ont estimé qu'à plus long terme, la baisse des taux marginaux d'imposition des revenus pourrait réduire la fraude fiscale. Les autorités ont dans l'ensemble partagé ce point de vue, aussi envisagent-elles d'élaborer un plan à moyen terme pour améliorer la mobilisation des recettes non pétrolières.

Restructuration des entreprises publiques

29. La réforme des entreprises publiques clés devrait être accélérée (paragraphe 24 du MPEF). Les services du FMI ont invité les autorités à mener à bien dans les délais prévus les réformes en cours, afin d'en atténuer le fardeau sur le budget et d'améliorer les services. Dans le cas de la CAMAIR, les autorités ont réaffirmé leur détermination à relancer la

réforme en vue d'accroître l'efficacité de la société et d'éliminer les subventions budgétaires. Des réformes sont également envisagées dans les secteurs des télécommunications (CAMTEL) et de l'eau (SNEC).

Gouvernance

30. **Les autorités ont signalé qu'en atténuant les incertitudes liées au cadre réglementaire et judiciaire, les efforts de lutte contre la corruption permettraient aussi d'améliorer le climat des affaires** (paragraphe 25 du MPEF). Elles désigneront les membres de la commission qui appliquera la loi exigeant que les hauts fonctionnaires déclarent leurs avoirs d'ici à la fin de 2007. De plus, dans le cadre des efforts de gouvernance coordonnés par les bailleurs de fonds au titre de l'initiative de l'OCDE-CAD, elles mettront au point une stratégie complète et détaillée de lutte contre la corruption assortie d'un plan d'action. La publication des décisions judiciaires et des sanctions administratives concernant les affaires de corruption se poursuivra.

IV. REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

31. **Compte tenu des arriérés du Cameroun envers les créanciers privés extérieurs, les services du FMI ont examiné le dossier des assurances de financement.** Les services du FMI ont réitéré l'importance de résoudre les litiges en cours avec certains créanciers, conformément à l'engagement pris par le Cameroun envers le Club de Paris d'accorder un traitement comparable aux créanciers non participants¹⁰. Les négociations avec les créanciers privés se poursuivent. Même si le Cameroun a offert des conditions comparables à celles de l'initiative PPTE renforcée, les créanciers commerciaux ne les ont pas encore acceptées. Quelques-uns ont bonifié leur offre en acceptant de renoncer aux intérêts et pénalités cumulés, mais ont insisté pour que le Cameroun rembourse intégralement le capital.

V. RISQUES ET SUIVI DU PROGRAMME

32. **Le programme est exposé à des risques, surtout en ce qui concerne la croissance, la mobilisation des recettes et le contrôle des dépenses :**

- La lenteur des mesures visant à améliorer le climat des affaires pourrait compromettre la croissance et les efforts de réduction de la pauvreté.
- Des progrès insuffisants dans la mobilisation des recettes non pétrolières pourraient miner les objectifs budgétaires, en particulier l'accroissement systématique des dépenses prioritaires.

¹⁰ Sur les 22 créanciers commerciaux qui n'ont pas participé à l'opération de rachat de dettes de 2003, cinq ont eu recours à la justice. Deux de ces créanciers ont déjà obtenu des jugements favorables et ont fait saisir des actifs de l'État.

- Les élections législatives de 2007 pourraient mettre à rude épreuve la capacité de résistance des autorités aux pressions exercées en matière de dépenses.

33. **Le programme fera l'objet d'un suivi tous les six mois** sur la base de critères de réalisation quantitatifs et structurels et de repères, notamment indicatifs (tableaux 1 à 4 du MPEF). Conformément à leur engagement d'éliminer complètement les dépenses extrabudgétaires, les autorités ont demandé que le repère structurel sur les dépenses de la Société nationale des hydrocarbures soit converti en critère de réalisation. De plus, compte tenu de la diminution des recettes pétrolières, qui découle d'une baisse des cours du pétrole par rapport aux projections antérieures, elles ont aussi demandé de modifier le critère de réalisation concernant les créances nettes du système bancaire sur l'État à fin juin 2007 (tableau 1 du MPEF). Ce programme est entièrement financé jusqu'à la prochaine revue.

34. **La communication des données au FMI est satisfaisante aux fins de la surveillance, même si d'autres améliorations sont nécessaires.** Des efforts ont été déployés pour renforcer les comptes nationaux et les données budgétaires. Il importe désormais d'améliorer la qualité et le degré d'actualité des statistiques de balance des paiements. Les autorités ont exprimé leur intention de poursuivre l'amélioration et la diffusion des statistiques macroéconomiques du Cameroun.

VI. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

35. **L'amélioration des résultats macroéconomiques observée au cours des dix dernières années est encourageante.** La production non pétrolière a augmenté depuis 1995 et l'inflation a été faible dans l'ensemble. La situation des finances publiques s'est généralement améliorée et l'allègement de la dette a ramené l'endettement du pays à un niveau soutenable. Il convient de féliciter les autorités d'avoir mis en œuvre les politiques et les réformes requises pour produire ces résultats.

36. **Les autorités devront consolider ces avancées et veiller à ce que le rythme des améliorations reste soutenu.** Bien que la situation macroéconomique se soit largement améliorée, le rythme des progrès a été inégal. Il y a eu en particulier des hauts et des bas en ce qui concerne l'assainissement des finances publiques, notamment au plan de la mobilisation des recettes non pétrolières et de la maîtrise des dépenses. En outre, bien que la tendance au déclin de l'activité économique observée jusqu'en 1994 ait été inversée, le regain de croissance n'a pas suffi pour faire sensiblement reculer la pauvreté. Enfin, la récente décélération de la productivité est préoccupante. Sur cette toile de fond, les priorités essentielles pour l'avenir sont les suivantes : consolider les récentes avancées budgétaires tout en préservant la viabilité des finances publiques et améliorer le climat des affaires afin d'accélérer la croissance.

37. **Il faudra s'attacher à placer les recettes non pétrolières sur une trajectoire de croissance régulière,** surtout dans le contexte de la diminution des réserves pétrolières et de

la libéralisation prévue des échanges. Étant donné que les taux d'imposition sont élevés, les mesures administratives que les autorités mettent en place afin d'élargir l'assiette fiscale sont cruciales. Les autorités devront toutefois veiller à ce que leurs objectifs de recettes non pétrolières soient respectés et être prêtes à accélérer la mise en œuvre des mesures relatives à l'administration fiscale programmées en 2007 et à adopter les mesures qui s'imposent si les recettes fiscales tombent en deçà des anticipations.

38. **Il sera nécessaire de continuer à surveiller attentivement le niveau des dépenses, tout en privilégiant les dépenses prioritaires.** Les services du FMI engagent vivement les autorités à suivre les procédures budgétaires et à s'abstenir de recourir à des dépenses extrabudgétaires. Dans le même temps, il est à craindre que l'insuffisance chronique des dépenses d'équipement freine les progrès dans la réalisation des objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté. Les services du FMI saluent les efforts déployés par les autorités pour améliorer l'exécution du budget d'équipement, notamment par la soumission du budget au Parlement dans les délais impartis, l'affectation de fonds de contrepartie suffisants aux projets financés sur ressources extérieures et la formation du personnel.

39. **Il importe d'améliorer la qualité des dépenses.** Les services du FMI engagent les autorités à contenir, puis éliminer les subventions budgétaires de manière à dégager plus de marge budgétaire pour les dépenses prioritaires. De plus, le suivi de l'exécution du budget doit être renforcé, notamment par un raffermissement des liens entre le budget et le Trésor. Plus généralement, il convient de saluer l'intention des autorités de préparer un plan d'action à moyen terme en vue d'améliorer la gestion budgétaire.

40. **La dette doit être gérée avec prudence.** Les autorités devraient continuer à emprunter à des conditions concessionnelles, veiller à ce que les ressources empruntées soient employées à bon escient, et analyser à intervalles réguliers la viabilité de la dette. Comme l'a confirmé l'examen effectué dans le cadre de la politique de prêt aux pays ayant des arriérés envers le FMI, le Cameroun s'efforce de bonne foi de conclure des accords avec les créanciers commerciaux et mène une politique appropriée. De l'avis des services du FMI, les efforts d'ajustement du Cameroun ne sont pas compromis par l'évolution de ses relations avec ses créanciers.

41. **Des mesures énergiques s'imposent pour améliorer le climat des affaires.** Afin de stimuler la productivité et d'accélérer la croissance, il est nécessaire d'améliorer l'intermédiation financière, de libéraliser le commerce extérieur, de réformer les entreprises publiques et de lutter contre la corruption.

- Le renforcement de l'intermédiation financière sera considérablement facilité par l'assouplissement des procédures de recouvrement des garanties et la création d'un tribunal de commerce. Il convient de se féliciter de la volonté exprimée par les autorités de donner suite aux recommandations de la prochaine mission PESF et de mettre au point un plan d'action en vue de la réforme du système financier.

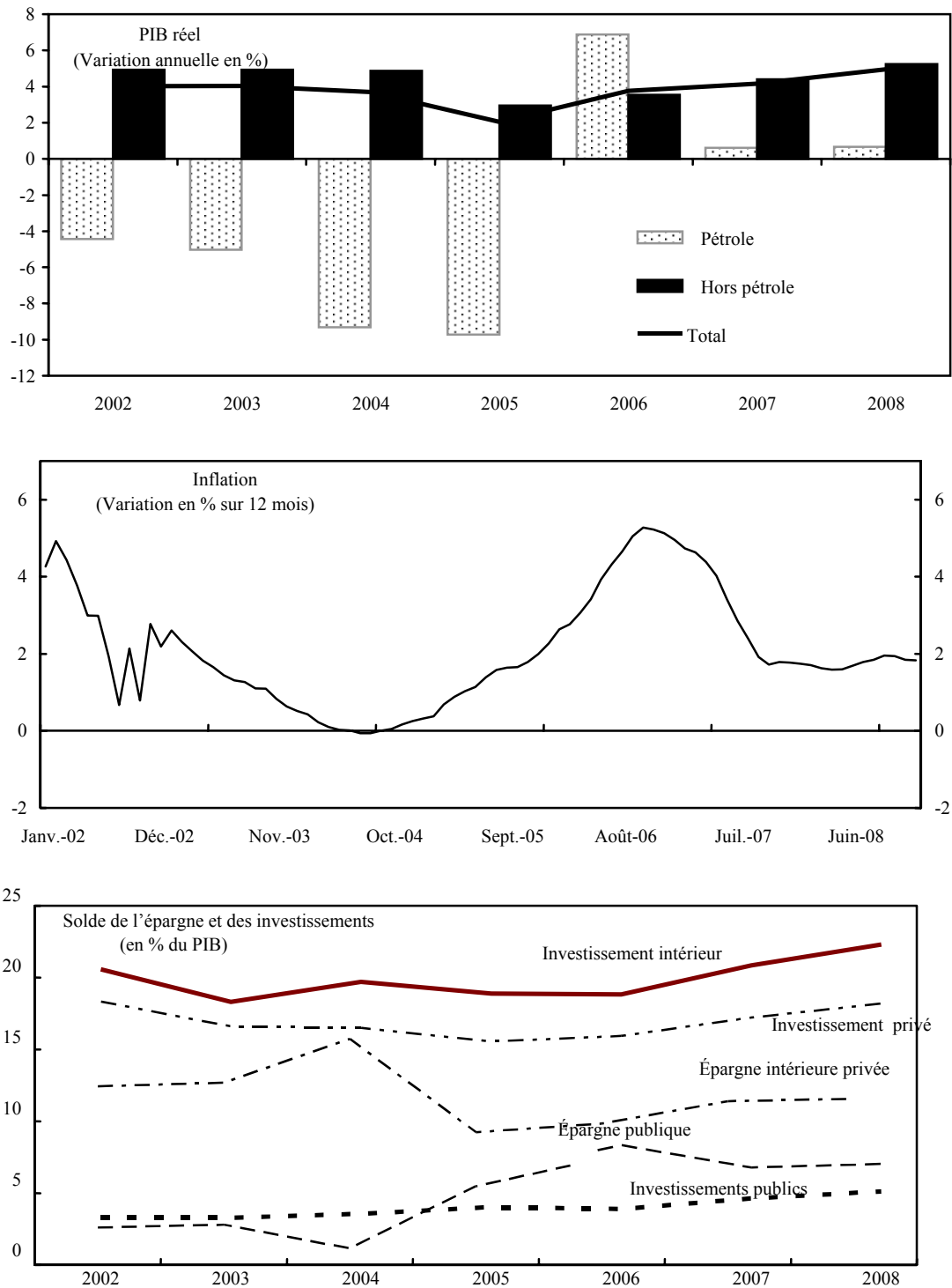
- Il convient de féliciter les autorités de leur action en faveur de la réforme du régime commercial au sein de la CEMAC, y compris l'abaissement du tarif extérieur commun.
- Il importe d'accélérer les réformes des entreprises publiques en cours. Il sera crucial pour les autorités de parachever les réformes engagées il y a quelques années dans les secteurs des télécommunications, de l'eau, du crédit et du transport aérien. L'achèvement de ces réformes dans les délais prévus renforcera le budget et permettra aux autorités d'affecter les ressources libérées à des emplois plus productifs.
- Les services du FMI engagent vivement les autorités à redoubler d'efforts dans la lutte contre la corruption afin d'atténuer l'incertitude sur le plan judiciaire et réglementaire et d'améliorer le climat des affaires.

42. Les services du FMI recommandent au Conseil d'administration les mesures suivantes :

- **conclure l'examen des assurances de financement**, étant donné que les relations que le Cameroun entretient actuellement avec ses créanciers extérieurs donne suffisamment d'assurances de financement pour le programme appuyé par le FMI;
- **conclure la troisième revue au titre de la FRPC**, compte tenu des résultats satisfaisants obtenus jusqu'en avril 2007 et des engagements pris pour le reste de l'année 2007;
- **convertir en critère de réalisation le repère quantitatif concernant les interventions directes de la SNH**, étant donné que les autorités s'engagent à ne plus effectuer de dépenses extrabudgétaires;
- **accorder une dérogation pour la non-observation du critère de réalisation relatif aux créances nettes du système bancaire sur l'État**, compte tenu de la faible marge de dépassement et de l'engagement pris par les autorités de tenir les objectifs à l'avenir;
- **modifier le critère de réalisation relatif aux créances nettes du système bancaire sur l'État pour la fin-juin 2007**, afin de permettre une baisse des dépôts de l'État, étant donné que les cours du pétrole se situent en deçà des projections du scénario de référence.

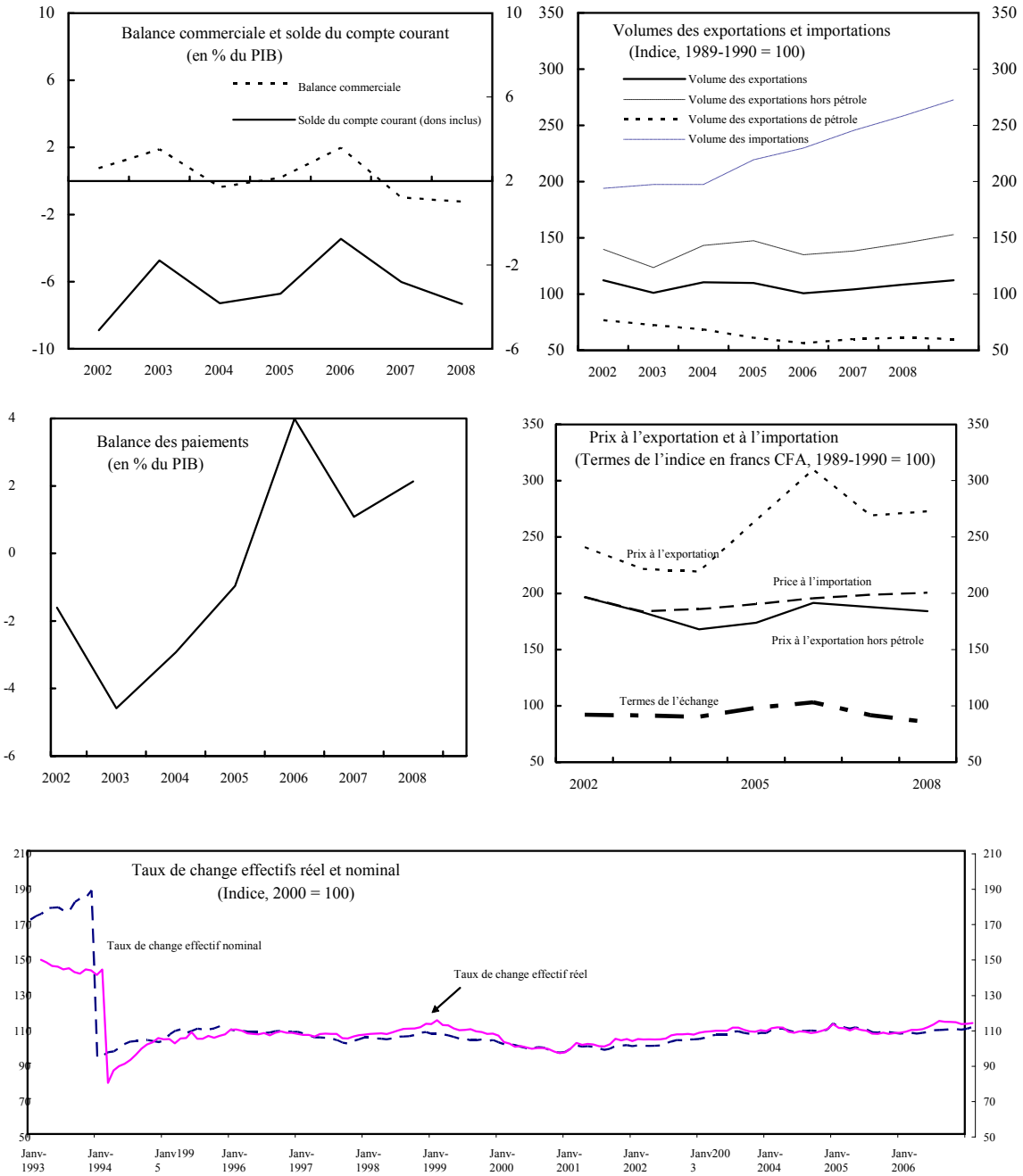
43. Les services du FMI proposent que les prochaines consultations au titre de l'article IV avec le Cameroun se tiennent dans 24 mois, sous réserve des dispositions de la décision relative aux cycles de consultation avec les pays sous programme.

Figure 1. Cameroun – Production, prix, épargne et investissement, 2002–08



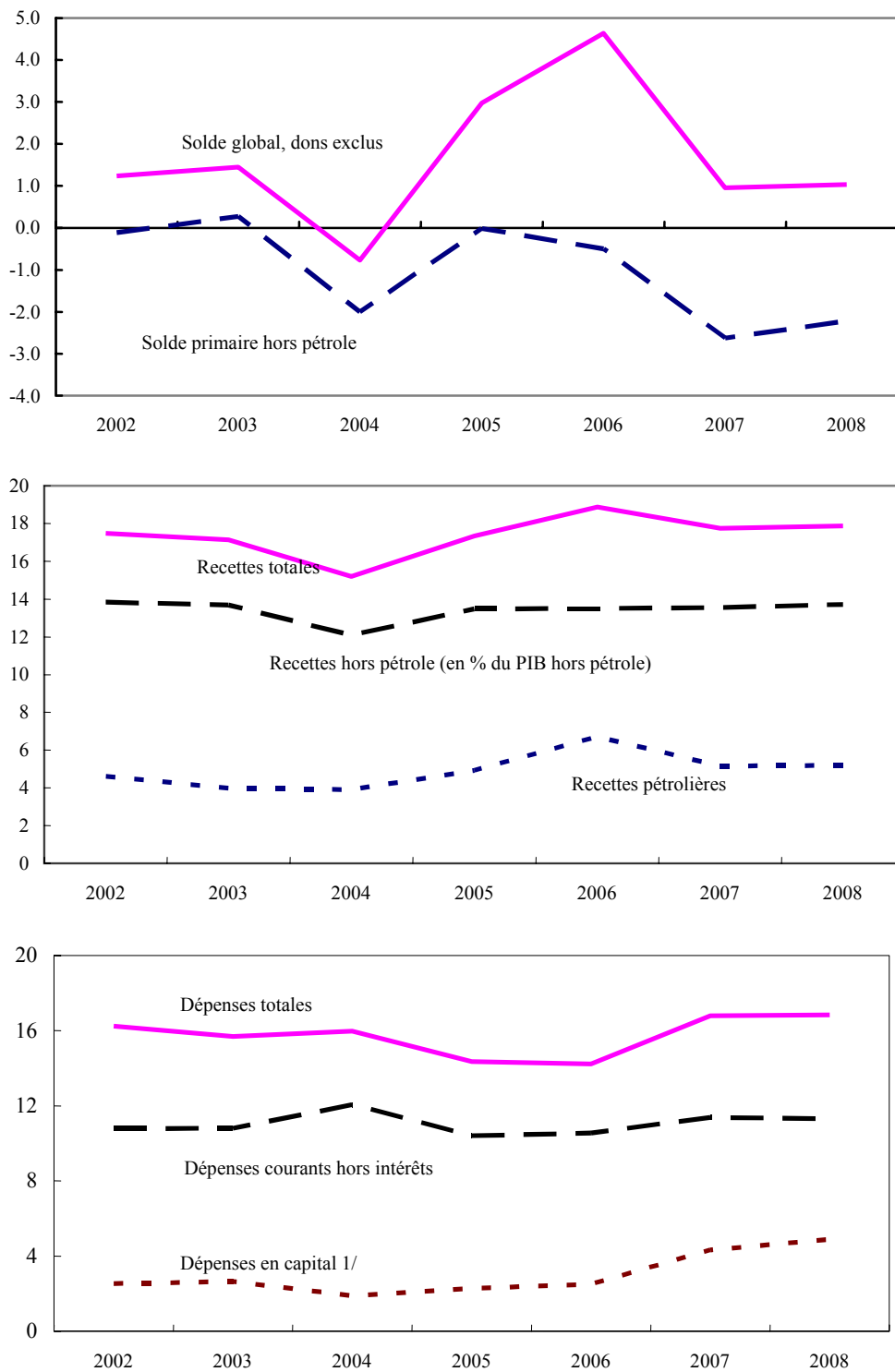
Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

Figure 2. Cameroun – Évolution et perspectives du secteur extérieur , 2002–08



Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

Figure 3. Cameroun – Évolution et perspectives budgétaires , 2002–08
(% du PIB)



Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ À l'exclusion des dépenses de restructuration.

Tableau 1. Cameroun — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–08

	2004	2005	2006		2007		2008
	Est.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
PIB à prix constants	3.7	2.0	3.5	3.8	4.0	4.2	4.9
Pétrolier	-9.3	-9.7	8.8	6.9	3.6	0.6	0.7
Non pétrolier	4.9	2.9	3.1	3.5	4.0	4.4	5.2
Déflateur du PIB	1.5	4.7	5.2	3.7	2.2	1.2	1.9
Prix à la consommation (moyenne sur 12 mois)	0.3	2.0	4.6	5.1	1.9	1.8	1.8
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	8,334	8,901	9,687	9,581	10,296	10,095	10,794
Pétrolier	541	714	948	946	988	727	799
Non pétrolier	7,792	8,187	8,739	8,634	9,308	9,368	9,995
Production pétrolière (en milliers de barils par jour)	89	82	88	87	91	88	86
Commerce extérieur							
Volume des exportations	-0.7	-8.4	3.5	3.4	5.7	4.2	3.6
<i>dont</i> : secteur non pétrolier	2.9	-8.5	2.4	2.4	5.0	5.0	5.4
Volume des importations	11.2	4.6	5.3	6.8	5.5	5.4	5.5
Prix moyen des exportations pétrolières (en dollars EU le baril)	34.9	50.4	60.7	61.6	62.5	50.0	54.8
Taux de change effectif nominal	1.8	-4.4	...	3.2
Taux de change effectif réel	0.1	-3.5	...	4.5
Termes de l'échange	-2.2	18.0	12.7	14.0	-0.1	-14.6	0.4
Indice des prix des exportations non pétrolières (francs CFA)	-8.3	3.4	6.7	10.2	-2.8	-2.0	-1.9
Monnaie et crédit (fin de période)							
Avoirs intérieurs nets 1/	0.3	-5.3	-14.8	-24.8	-9.3	-0.4	-5.0
Crédit net au secteur public 1/	0.1	-8.7	-12.6	-21.7	-13.3	-3.8	-9.2
Crédit au secteur privé	1.4	10.9	4.8	3.2	8.0	6.8	8.5
Monnaie au sens large (M2)	7.3	4.2	11.0	9.3	7.1	6.7	7.7
Vitesse de circulation (PIB/moyenne de M2)	5.8	6.0	5.9	5.9	5.9	5.7	5.8
Opérations de l'administration centrale							
Recettes totales	-0.4	21.8	17.4	17.1	8.1	1.6	7.8
<i>dont</i> : recettes non pétrolières	-0.7	17.3	6.1	5.5	8.5	12.1	7.8
Dépenses totales	9.2	-4.0	18.3	6.7	12.1	16.3	7.3
(% du PIB, sauf indication contraire)							
Épargne nationale brute	15.1	14.7	21.0	17.3	21.4	17.2	17.7
Investissement intérieur brut	18.9	18.1	21.4	18.0	21.6	20.1	21.5
Opérations de l'administration centrale							
Recettes totales (dons exclus)	15.2	17.3	18.7	18.9	19.0	17.7	17.9
Recettes pétrolières	3.9	4.9	6.6	6.7	6.7	5.2	5.2
Recettes non pétrolières	11.3	12.4	12.1	12.2	12.3	12.6	12.7
Recettes non pétrolières (en % du PIB non pétrolier)	12.1	13.5	13.4	13.5	13.6	13.6	13.7
Dépenses totales	16.0	14.4	15.6	14.2	16.5	16.8	16.8
Dépenses hors intérêts 2/	13.1	12.4	13.2	12.3	14.3	14.6	14.7
Dépenses en capital 3/	1.9	2.3	3.1	2.5	4.2	4.3	4.9
Solde budgétaire (à l'exclusion des variations nettes d'arriérés)							
Dons exclus	-0.8	3.0	3.1	4.6	2.6	1.0	1.0
Dons inclus	-0.5	3.5	31.0	32.4	3.9	2.3	2.1
Solde primaire 4/	1.9	4.9	4.6	6.2	4.1	2.5	3.0
Solde primaire non pétrolier (en % du PIB non pétrolier) 4/	-2.1	0.0	-2.2	-0.6	-2.9	-2.8	-2.4
Secteur extérieur							
Solde du compte courant (dons inclus)	-3.8	-3.4	-0.4	-0.8	-0.1	-2.8	-3.9
Réserves officielles brutes	9.3	8.6	10.7	10.4	9.0	8.7	13.1
Encours de la dette extérieure 5/	44.2	36.7	3.1	5.0	4.0	5.6	6.7
Encours de la dette publique	61.3	52.7	17.8	14.3	16.3	12.4	11.7
(% des exportations de produits et services, sauf indication contraire)							
VAN de la dette extérieure après PPTE, allègements bilatéraux post-PPTE, et IADM 6/	26.3	11.1	9.1	3.6	11.2	3.8	4.4
Service de la dette extérieure 6/	7.1	6.7	3.4	13.7	0.8	16.4	19.5
Service de la dette extérieure (en % des recettes publiques) 7/	10.8	9.2	4.5	4.5	0.8	2.7	2.8

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

2/ À l'exclusion des investissements financés de l'extérieur, des dépenses de restructuration et des allocations de départ.

3/ À l'exclusion des dépenses de restructuration.

4/ À l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses en capital financées de l'extérieur.

5/ Suppose l'annulation de la dette au titre du C2D en 2006.

6/ Les VAN sont calculés d'après la méthode LIC DSA.

7/ Paiements effectifs jusqu'en 2004, et après tous les allègements de dette prévus à compter de 2006.

Tableau 2. Cameroun — Balance des paiements, 2004–10

	2004	2005	2006		2007		2008	2009	2010
	Est.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(En milliards de francs CFA)									
Solde du compte courant	-319	-300	-38	-72	-15	-285	-417	-567	-705
Balance commerciale	-30	17	191	190	204	-100	-132	-268	-365
Exportations, f.à.b.	1,362	1,509	1,791	1,825	1,891	1,651	1,733	1,690	1,710
Pétrole et produits pétroliers	574	763	975	983	1,059	784	837	762	739
Secteur non pétrolier	789	746	816	842	832	867	896	929	972
Importations, f.à.b.	-1,392	-1,492	-1,599	-1,635	-1,687	-1,751	-1,865	-1,958	-2,075
Services (net)	-156	-188	-262	-263	-263	-302	-370	-399	-430
Recettes (net)	-212	-243	-151	-131	-165	-90	-109	-97	-91
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-139	-112	-90	-73	-37	-37	-36	-36	-35
Transferts (net)	79	114	183	132	209	207	194	196	182
Entrées	91	127	195	145	221	221	206	207	193
<i>dont</i> : dons au titre de programmes officiels	3	6	13	0	16	16	6	5	0
<i>dont</i> : dons au titre de l'Initiative PPTE	10	35	13	13	12	11	9	6	2
Sorties	-11	-13	-12	-13	-13	-14	-11	-11	-11
Solde du compte de capital et d'opérations financières	75	214	263	455	290	394	647	809	946
Compte de capital	6	6	2,596	2,610	12	12	11	11	10
Transferts (capital)	6	6	134	157	12	12	11	11	10
<i>dont</i> : autres transferts (dont IADM-FMI)	133	131.8	0	0	0	0	0
Remise de dette	0	0	2,463	2,452	0	0	0	0	0
Remise de principal non encore exigible	0	0	2,463	2,452	0	0	0	0	0
Compte financier	69	208	-2,333	-2,155	278	382	636	799	936
Capitaux officiels	-191	-236	-2,591	-2,558	39	39	93	71	129
Emprunts à long terme	104	38	67	63	124	124	175	158	201
Principal non encore exigible rééchelonné	0	0	14	14	0	0	0	0	0
Amortissement	-296	-273	-195	-169	-85	-84	-82	-87	-71
Principal non encore exigible	0	0	-2,477	-2,467	0	0	0	0	0
Capitaux privés (net)	260	444	257	403	239	342	543	728	806
Secteur pétrolier	-76	-25	-39	-49	36	24	-41	-5	-15
Secteur non pétrolier	337	469	296	452	203	318	583	733	821
Solde global	-244	-86	225	382	275	109	230	242	241
Financement	244	86	-225	-382	-275	-109	-230	-242	-241
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	-87	-140	-335	-475	-276	-111	-231	-243	-242
Utilisation des crédits du FMI (net)	-15	-19	-139	-137	4	4	4	0	0
Utilisation des crédits du FMI	-15	-19	-139	-137	4	4	4	0	0
Variation des arriérés									
envers le FMI, net	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres réserves (net)	-72	-121	-196	-338	-280	-115	-235	-243	-242
Financement exceptionnel (allègement de la dette) 1/	297	237	107	89	0	0	0	0	0
Variation nette d'arriérés	34	-11	2	3	0	1	0	0	0
Besoin de financement 3/	0	0	2	0	1	1	1	1	1
<i>dont</i> : allègements de dette éventuels 2/	0	0	2	0	1	1	1	1	1
décaissements éventuels du FMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(En pourcentage du PIB)									
Balance commerciale	-0.4	0.2	2.0	2.0	2.0	-1.0	-1.2	-2.3	-2.9
Solde du compte courant									
Dons exclus	-4.0	-3.8	-1.5	-1.3	-1.3	-4.0	-4.8	-5.8	-6.3
Dons inclus	-3.8	-3.4	-0.4	-0.8	-0.1	-2.8	-3.9	-4.9	-5.7
Solde global	-2.9	-1.0	2.3	4.0	2.7	1.1	2.1	2.1	1.9
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)									
Volume des exportations	-0.7	-8.4	3.5	3.4	5.7	4.2	3.6	3.8	4.4
Secteur pétrolier	-10.4	-7.9	6.7	6.4	7.9	1.9	-2.0	-3.1	-2.1
Secteur non pétrolier	2.9	-8.5	2.4	2.4	5.0	5.0	5.4	5.9	6.2
Volume des importations	11.2	4.6	5.3	6.8	5.5	5.4	5.5	5.9	5.2
<i>dont</i> : secteur non pétrolier	7.8	3.2	-0.1	2.4	9.3	7.2	8.7	6.0	5.4
Termes de l'échange	-2.2	18.0	12.7	14.0	-0.1	-14.6	0.4	-5.2	-3.8
Indice-prix des exportations non pétrolières (francs CFA)	-8.3	3.4	6.7	10.2	-2.8	-2.0	-1.9	-2.1	-1.5
Indice des prix des importations (francs CFA)	1.1	2.4	1.8	2.6	0.0	1.6	0.9	-0.9	0.8
Taux de change (francs CFA pour un dollar EU)	528.0	527.3	...	522.8

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Des créanciers du Club de Paris.

2/ Des créanciers hors du Club de Paris

Tableau 3. Cameroun — Opérations de l'administration centrale, 2004–08
(en milliards de francs CFA)

	2004	2005	2006		2007		2008
			Prog.	Prel. Est.	Prog.	Proj.	Proj.
Total des recettes et des dons	1,286	1,590	4,512	4,472	2,092	1,925	2,044
Recettes totales	1,267	1,543	1,812	1,808	1,958	1,791	1,930
Recettes du secteur pétrolier	325	439	641	643	688	521	560
Recettes du secteur non pétrolier	942	1,104	1,171	1,165	1,270	1,270	1,370
Total des dons	19	47	2,700	2,664	134	134	114
Dépenses totales	1,331	1,278	1,512	1,364	1,695	1,695	1,818
Dépenses courantes	1,169	1,055	1,121	1,097	1,198	1,198	1,271
Traitements et salaires	450	414	443	419	479	479	500
Biens et services	414	337	395	381	466	466	512
<i>dont : PPTE</i>	33	22	14	19	20	20	9
C2D	8	0	21	21	24
IADM	10	0	18	18	18
Subventions et transferts	141	175	180	211	205	205	208
<i>dont : subventions pour frais de carburant</i>	...	17	23	22	28	25	25
Pensions de retraite	64	77	80	72	92	92	95
Intérêts exigibles	164	129	102	87	49	49	50
Dettes extérieures	138	111	89	72	35	35	35
Dettes intérieures	26	18	13	15	14	14	15
Dépenses en capital	167	206	392	271	496	496	547
Investissements financés sur ressources extérieures	67	44	43	64	110	110	158
Investissements intérieurs	90	159	259	177	327	327	369
<i>dont : PPTE</i>	10	52	84	34	80	80	69
C2D	19	0	49	49	56
IADM	10	0	20	20	18
Réhabilitation et participation	10	3	90	31	60	60	20
Dépenses non classées	-5	17	0	-5	0	0	0
Solde global, à l'exclusion des variations nettes d'arriérés							
Dons exclus	-64	265	300	444	264	97	112
Dons inclus	-45	312	3,000	3,108	398	230	226
Variations nettes d'arriérés	31	-73	-168	-170	-60	-59	-35
Dettes extérieures	34	-11	2	3	0	1	0
Dettes intérieures	-4	-62	-169	-173	-60	-60	-35
Solde global, base caisse							
Dons exclus	-34	192	132	274	204	37	76
Dons inclus	-15	239	2,832	2,938	338	171	191
Financement	15	-239	-2,834	-2,938	-338	-172	-192
Financement extérieur, net	51	-35	-2,507	-2,476	13	13	66
Amortissement	-296	-273	-195	-2,635	-85	-84	-82
Tirages	94	38	42	38	97	97	148
Financement de projets	0	38	42	38	97	97	148
Financement de programmes (prêts)	43	0	0	0	0	0	0
Rééchelonnement de dettes	0	0	14	14	0	0	0
Financement exceptionnel ¹	252	200	109	107	0	0	0
Financement intérieur, net	-36	-204	-327	-462	-351	-185	-258
Système bancaire	13	-139	-165	-305	-232	-66	-168
Système bancaire, hors PPTE et C2D	-7	-151	-149	-238	-222	-58	-158
Flux nets, Initiative PPTE	20	12	34	-2	14	16	-1
Flux nets C2D	-50	-65	-23	-23	-9
Amortissement	-33	-69	-164	-159	-110	-110	-79
Financement non bancaire	-16	5	2	2	0	0	0
Réserves	0	0	0	0	-10	-10	-10
Postes pour mémoire :							
Allègement de la dette au titre de l'IADM du FMI	133	0	0	0
Recettes non pétrolières	942	1,104	1,171	1,165	1,270	1,270	1,370
Solde primaire hors pétrole ²	-167	-1	-196	-48	-266	-266	-240
Solde primaire non pétrolier (selon la définition du programme) ³	-106	76	19	36	-36	-36	-62

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Aide provisoire au titre de l'Initiative PPTE et cumul jusqu'en 2005 des arriérés réchelonnables au titre de l'accord Club de Paris 6, en supposant que l'aide PPTE résiduelle est décaissée en 2006, au point d'achèvement.

² À l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ À l'exclusion des dépenses de restructuration et d'allègement de la dette, ainsi que des dons, des intérêts et des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Cameroun — Principaux indicateurs de finances publiques, 2004–08
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006		2007		2008
			Prog.	Est. pré.	Prog.	Proj.	Proj.
Total des recettes et des dons	15.4	17.9	46.6	46.7	20.3	19.1	18.9
Recettes totales	15.2	17.3	18.7	18.9	19.0	17.7	17.9
Recettes du secteur pétrolier	3.9	4.9	6.6	6.7	6.7	5.2	5.2
Recettes du secteur non pétrolier	11.3	12.4	12.1	12.2	12.3	12.6	12.7
Total des dons	0.2	0.5	27.9	27.8	1.3	1.3	1.1
Dépenses totales	16.0	14.4	15.6	14.2	16.5	16.8	16.8
Dépenses courantes	14.0	11.9	11.6	11.5	11.6	11.9	11.8
Traitements et salaires	5.4	4.7	4.6	4.4	4.6	4.7	4.6
Biens et services	5.0	3.8	4.1	4.0	4.5	4.6	4.7
<i>dont</i> : PPTE	0.4	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1
C2D	0.1	0.0	0.2	0.2	0.2
IADM	0.2	0.2	0.2
Subventions et transferts	1.7	2.0	1.9	2.2	2.0	2.0	1.9
<i>dont</i> : subventions pour frais de carburant	...	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2
Pensions de retraite	0.8	0.9	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9
Intérêts exigibles	2.0	1.5	1.1	0.9	0.5	0.5	0.5
Dettes extérieures	1.7	1.2	0.9	0.8	0.3	0.3	0.3
Dettes intérieures	0.3	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1
Dépenses en capital	2.0	2.3	4.0	2.8	4.8	4.9	5.1
Investissements financés sur ressources extérieures	0.8	0.5	0.4	0.7	1.1	1.1	1.5
Investissements intérieurs	1.1	1.8	2.7	1.8	3.2	3.2	3.4
<i>dont</i> : PPTE	0.1	0.6	0.9	0.4	0.8	0.8	0.6
C2D	0.2	0.0	0.5	0.5	0.5
IADM	0.2	0.2	0.2
Réhabilitation et participation	0.1	0.0	0.9	0.3	0.6	0.6	0.2
Dépenses non classées	-0.1	0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Solde global, à l'exclusion des variations nettes d'arriérés							
Dons exclus	-0.8	3.0	3.1	4.6	2.6	1.0	1.0
Dons inclus	-0.5	3.5	31.0	32.4	3.9	2.3	2.1
Variations nettes des arriérés	0.4	-0.8	-1.7	-1.8	-0.6	-0.6	-0.3
Dettes extérieures	0.4	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieures	0.0	-0.7	-1.7	-1.8	-0.6	-0.6	-0.3
Solde global, base caisse							
Dons exclus	-0.4	2.2	1.4	2.9	2.0	0.4	0.7
Dons inclus	-0.2	2.7	29.2	30.7	3.3	1.7	1.8
Financement	0.2	-2.7	-29.3	-30.7	-3.3	-1.7	-1.8
Financement extérieur, net	0.6	-0.4	-25.9	-25.8	0.1	0.1	0.6
Amortissement	-3.5	-3.1	-2.0	-27.5	-0.8	-0.8	-0.8
Tirages	1.1	0.4	0.4	0.4	0.9	1.0	1.4
Financement de projets	0.0	0.4	0.4	0.4	0.9	1.0	1.4
Financement de programmes (prêts)	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel ¹	3.0	2.2	1.1	1.1	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur, net	-0.4	-2.3	-3.4	-4.8	-3.4	-1.8	-2.4
Système bancaire	0.2	-1.6	-1.7	-3.2	-2.2	-0.7	-1.6
Système bancaire, hors PPTE et C2D	-0.1	-1.7	-1.5	-2.5	-2.2	-0.6	-1.5
Flux nets, Initiative PPTE	0.2	0.1	0.4	0.0	0.1	0.2	0.0
Flux nets, C2D	-0.5	-0.7	-0.2	-0.2	-0.1
Amortissement	-0.4	-0.8	-1.7	-1.7	-1.1	-1.1	-0.7
Financement non bancaire	-0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réserves	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1
Postes pour mémoire :							
Recettes non pétrolières ²	12.1	13.5	13.4	13.5	13.6	13.6	13.7
Solde primaire non pétrolier ^{2,3}	-2.1	0.0	-2.2	-0.6	-2.9	-2.8	-2.4
Solde primaire non pétrolier (selon la définition du programme) ⁴	-1.3	0.9	0.2	0.4	-0.3	-0.4	-0.6
Solde primaire non pétrolier (selon la définition du programme) ^{2,4}	-1.4	0.9	0.2	0.4	-0.4	-0.4	-0.6

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Aide provisoire au titre de l'Initiative PPTE et cumul jusqu'en 2005 des arriérés échelonnables au titre de l'accord Club de Paris 6, en supposant que l'aide PPTE résiduelle est décaissée au point d'achèvement, en 2006.

² En pourcentage du PIB non pétrolier.

³ À l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses financées sur ressources extérieures.

⁴ À l'exclusion des dépenses de restructuration et d'allègement de la dette, ainsi que des dons, des intérêts et des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 5. Cameroun — Situation monétaire, décembre 2004–décembre 2007

(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007			
	Déc.	Déc.	Déc. Est.	Mars Proj.	Juin Proj.	Sept. Proj.	Déc. Proj.
Avoirs extérieurs nets	357	500	1,034	1,064	1,095	1,125	1,155
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	242	382	856	884	912	940	967
Banques commerciales	115	118	178	180	183	185	188
Avoirs intérieurs nets	1,148	1,069	679	691	692	678	673
Crédit intérieur	1,231	1,174	863	875	876	862	856
Créances nettes sur le secteur public	469	338	-2	-25	-30	-54	-68
Crédit à l'administration centrale	374	238	-90	-113	-119	-142	-156
Créances	572	461	301	303	304	305	305
Dépôts	-198	-223	-391	-416	-423	-447	-461
<i>dont</i> : Initiative PPTE	-86	-75
Crédit aux organismes autonomes	15	22	17	17	17	17	17
Crédit aux entreprises publiques	81	78	71	71	71	71	71
Crédit aux institutions financières	11	4	6	6	6	6	6
Crédit au secteur privé	750	832	859	894	900	909	918
Autres postes (net)	-83	-106	-184	-184	-184	-184	-184
Monnaie et quasi-monnaie	1,505	1,568	1,713	1,756	1,787	1,803	1,828
Circulation fiduciaire hors banques	324	273	259	251	250	261	265
Dépôts	1,181	1,295	1,455	1,505	1,537	1,542	1,562
Postes pour mémoire :							
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage)							
Avoirs extérieurs nets	7.8	9.5	34.1	30.2	13.7	10.2	7.1
Avoirs intérieurs nets	2.5	-5.3	-24.8	-18.4	-1.7	-0.8	-0.4
<i>dont</i> : crédit à l'administration centrale	1.6	-9.0	-20.9	-18.9	-6.4	-7.5	-3.8
Crédit au secteur privé (variation annuelle en %)	1.4	10.9	3.2	5.7	7.1	8.5	6.8
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	7.3	4.2	9.3	11.8	11.9	9.4	6.7
Monnaie	9.2	-15.6	-5.4	2.5	2.5	2.3	2.6
Dépôts	6.7	9.6	12.4	13.5	13.6	10.7	7.4
Ratio créances sur l'État/crédit intérieur	30.4	20.3	-10.5	-12.9	-13.6	-16.5	-18.2
Ratio circulation fiduciaire hors banque/dépôts	27.4	21.1	17.8	16.7	16.3	16.9	17.0
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	5.4	5.5	5.3	5.4
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	5.8	6.0	5.9	5.7
Créances nettes sur le secteur public ^{1/}	340.9	205.0	-90.4	-113.0	-118.9	-142.2	-156.0

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} En milliards de francs CFA, selon la définition de la BEAC, qui inclut les dépôts des entreprises publiques et des organismes autonomes.

Tableau 6. Cameroun — Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015

	1990	1995	2001	2002	2003	2004	2015 Cible
<u>Objectif 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</u>							
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 \$ par jour.							
1. Population disposant de moins de 1 \$ EU par jour (en %)	...	3.2	17.1
2. Indice d'écart de la pauvreté à 1 \$ EU par jour (en %)	...	9.0	4.1
3. Part des revenus ou de la consommation des 20% les plus démunis (%)	5.6
Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.							
4. Prévalence d'une insuffisance pondérale (% enfants de moins de 5 ans)	15.1	18.0	7.6
5. Population n'atteignant pas le niveau minimum d'apport calorique (en %)	24.6
<u>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</u>							
Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.							
6. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (% des enfants concernés)	73.6	100.0
7. Proportion d'écoliers atteignant la cinquième année	51.0	100.0
8. Taux d'alphabétisation des jeunes (15 à 24 ans)	72.8	72.8	...
<u>Objectif 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes</u>							
Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement d'ici à 2015.							
9. Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (en %)	73.7	87.2	...	100.0
10. Taux d'alphabétisation des filles de 15 à 24 ans par rapport à celui des garçons (en %)	84.8	...	81.1	80.8	...
11. Pourcentage de femmes employées dans le secteur non agricole (en %)	21.6	22.6	22.6	...
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (en %)	10.8	12.0	12.7	12.2	...
<u>Objectif 4. Réduire la mortalité infantile</u>							
Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.							
13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)	139.0	156.0	151.0	166.0	166.0	149.0	46.3
14. Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	85.0	89.0	88.0	...	79.1	87.0	21.8
15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (en %)	57.6	46.0	47.0	...	65.5	64.0	19.2
<u>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</u>							
Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.							
16. Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	730.0
17. Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	58.4	...	60.0	62.0	14.6
<u>Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</u>							
Cible 7 : D'ici à 2015, stopper et commencer à inverser la propagation du VIH/SIDA							
18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans (en %)	12.7	5.0	...
19. Taux de prévalence des contraceptifs chez les femmes âgées de 15 à 49 ans (en %)	16.0	...	26.0	26.0	...
20. Nombre d'enfants orphelins à cause du VIH/SIDA (en milliers)	24.0	...

Tableau 6 (fin). Cameroun — Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015

	1990	1995	2001	2002	2003	2004	2015
	Cible						
Cible 8 : D'ici à 2015, stopper et commencer à inverser la progression du paludisme et d'autres grandes endémies							
21. Taux de mortalité lié au paludisme
22. Population des zones à risque utilisant la prévention et le traitement du paludisme (%)
23. Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	145.0	187.7	180.5	180.5	...
24. Cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de la stratégie DOTS (en %)	...	2.0	16.0	59.6	86.4	86.4	...
<u>Objectif 7. Assurer un environnement durable</u>							
Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales. Inverser la perte des ressources environnementales.							
25. Zones forestières (en pourcentage de la superficie totale)	53.0	...	48.0
26. Zones protégées par le pays pour préserver la biodiversité (% de la superficie totale)	5.0	4.0	4.0	4.5	4.5	5.0	...
27. PIB par unité d'énergie consommée (PPA en dollars par kg d'équivalent pétrole)	3.9	3.7	4.7	...	4.7
28. Émissions de CO2 (en tonnes métriques par habitant)	0.1	0.3	0.4
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides
Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau potable.							
30. Accès durable à une meilleure source d'eau (pourcentage de la population).	51.0	...	58.0	...	63.0	66.0	74.0
Cible 11 : Réussir à améliorer sensiblement, d'ici à 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.							
31. Accès à un meilleur système d'assainissement (pourcentage de la population).	48.0	...	79.0	...	48.0	51.0	...
32. Accès à la sécurité de la propriété foncière (pourcentage de la population).
<u>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement 1/</u>							
Cible 16 . Créer des emplois décents et productifs pour les jeunes.							
45. Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans (total)
Cible 17 : Rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables.							
46. Proportion de la population ayant un accès durable à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18 : Mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.							
47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable (pour 1 000 habitants)	3.5	5.1	34.5	49.7	...	102.7	...
48. Nombre de micro-ordinateurs (pour 1 000 habitants)	...	1.5	3.9	5.7	...	10.0	...

Sources : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2003; et PNUD, Rapport sur le développement humain, 2005.

1/ Les cibles 12 à 15 et les indicateurs 33 à 44 sont exclus parce qu'ils ne peuvent être évalués en fonction de chaque pays. Ils concernent l'aide publique au développement, l'accès au marché et l'Initiative PPTE.

Tableau 7. Cameroun — Indicateurs de crédit du FMI, 2004–08¹

	2004	2005	2006	Projections	
				2007	2008
Encours des crédits du FMI					
En millions de DTS	214.7	190.3	5.3	10.6	15.8
En millions de dollars EU	318.0	281.2	7.8	15.8	23.7
En milliards de francs CFA	167.1	149.4	4.0	8.0	11.9
En pourcentage de la quote-part	115.6	102.5	2.8	5.7	8.5
Service de la dette envers le FMI					
En millions de DTS	20.0	28.0	188.4	1.5	1.8
En millions de dollars EU	29.7	41.4	277.2	2.3	2.7
En milliards de francs CFA	15.7	21.8	144.9	1.1	1.3
En pourcentage					
Des exportations de biens et de services, hors revenus des facteurs	0.8	1.0	5.8	0.0	0.1
Du total du service de la dette exigible	3.6	5.7	43.4	0.4	0.5
Des recettes publiques	1.2	1.4	8.0	0.1	0.1
Du PIB	0.2	0.2	1.5	0.0	0.0
De la quote-part	10.8	15.1	101.5	0.8	1.0
Service de la dette envers le FMI (en millions de DTS)					
Intérêts et commissions	1.1	1.0	0.5	1.5	1.8
Rachats/remboursements	18.9	27.0	187.9	0.0	0.0

Sources : FMI, Département financier; estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris les décaissements restants au titre de l'accord FRPC actuel.

Tableau 8. Cameroun — Décaissements du FMI et calendrier des revues au titre de la FRPC, 2007–08

Date de disponibilité (le ou après le)	Conditions	Montant (en millions de DTS)
Le 31 mai 2007	Achèvement de la troisième revue (critères de réalisation quantitatifs et structurels pour la fin décembre 2006)	2,65
Le 15 octobre 2007	Achèvement de la quatrième revue (critères de réalisation quantitatifs et structurels pour la fin juin 2007)	2,65
Le 15 avril 2008	Achèvement de la cinquième revue (critères de réalisation quantitatifs et structurels pour la fin décembre 2007)	2,65
Le 15 octobre 2008	Achèvement de la sixième revue (critères de réalisation quantitatifs et structurels pour la fin juin 2008)	2,67

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

Service du Premier Ministre
CABINET

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-

Fatherland

Prime Minister's Office
CABINET

N° _____/SG/PM

Yaoundé, le 29 mai 2007

Réf.

**Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement**
*The Prime Minister
Head of Government*

Objet: Lettre d'intention

**A Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur Général du Fonds
monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
États-Unis**

Monsieur le Directeur Général,

1. Le Gouvernement a poursuivi au cours du second semestre 2006, ses efforts d'assainissement du cadre macroéconomique et de mise en œuvre des réformes structurelles, dans le contexte de son programme économique soutenu par le Fonds monétaire international (FMI) à travers la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Le Gouvernement demeure convaincu que la mise en œuvre continue des mesures et politiques économiques sur lesquelles il s'est engagé dans le cadre de la FRPC permettra de consolider les résultats satisfaisants déjà obtenus, et de lutter plus efficacement contre la pauvreté tout en renforçant les perspectives de croissance.

2. Les efforts d'assainissement des finances publiques déployés par le Gouvernement pendant la période de juillet à décembre 2006, ont permis la réalisation de la plupart des critères et repères quantitatifs du programme à fin décembre 2006. Une dérogation est néanmoins nécessaire pour le non-respect du critère quantitatif sur le plafond du niveau du crédit net du système bancaire à l'État en raison de dépenses extrabudgétaires pour lesquelles les paiements ont été effectués directement par la compagnie nationale de pétrole. A cet égard, le Gouvernement voudrait souligner le caractère exceptionnel de ces transactions et confirmer sa détermination à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter la

résurgence de dépenses extrabudgétaires et de renforcer le respect des procédures budgétaires. A cette fin, le Gouvernement s'engage à renforcer le programme en demandant de changer en critère de réalisation le repère quantitatif sur les interventions directes.

3. La mise en œuvre des réformes structurelles dans les domaines des finances publiques et de la transparence a aussi connu des avancées. En particulier, deux rapports dans le cadre de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives ont été publiés, couvrant la période 2002-2004 et 2005, respectivement. Le Gouvernement est conscient de l'importance d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires afin d'atteindre une croissance économique plus élevée et de réduire de façon durable la pauvreté. L'appel d'offre international pour la privatisation de la CAMAIR ayant été infructueux, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre une stratégie transparente afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, à savoir (i) l'amélioration de la qualité du service dans le secteur du transport aérien et (ii) l'élimination des subventions de l'État aux compagnies aériennes, y compris la CAMAIR. A cette fin, il s'engage à entamer la mise en œuvre d'une stratégie d'ici fin-juillet 2007 en vue du recrutement d'un partenaire stratégique privé pour CAMAIR.

4. Les objectifs et les politiques macroéconomiques pour la deuxième année du programme et pour le moyen terme restent conformes au cadrage général qui sous-tend le programme triennal du Gouvernement soutenu par la FRPC. Ainsi, le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint, complète celui annexé à la lettre d'intention du 6 décembre 2006. Il évalue la mise en œuvre du programme économique du Gouvernement au cours du second semestre 2006, et présente des politiques et objectifs économiques pour la période allant de janvier à juin 2007.

5. Dans le cadre de l'exécution de son programme économique et financier, le Gouvernement s'est fixé des objectifs à moyen terme ambitieux, cohérents avec le cadrage macroéconomique du programme triennal. Dans ce contexte, un accent particulier continuera à être mis sur le renforcement de la gestion des finances publiques, la mobilisation des recettes non-pétrolières, la lutte contre la corruption, et l'amélioration de la qualité de l'investissement public.

6. Le Gouvernement est convaincu que les politiques économiques et financières définies dans le MPEF ci-joint, permettront d'atteindre les objectifs de son programme économique pour la période janvier-juin 2007. Il reste néanmoins prêt à prendre toutes les mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cet effet. Le Gouvernement consultera le Directeur Général du FMI sur l'adoption de ces mesures et avant la révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément à la politique du Fonds monétaire pour ces consultations. Cependant, la révision à la baisse des projections de recettes pétrolières appellerait une modification du critère quantitatif sur le plafond du niveau du crédit net du système bancaire à l'État pour fin juin 2007.

7. Le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour que la quatrième revue du programme soit conclue au plus tard fin décembre 2007. Cette revue sera basée sur les critères de réalisation quantitatifs et structurels à fin juin 2007.

8. Étant donné les résultats obtenus jusqu'à présent et les engagements pris dans le mémorandum de politiques économique et financière, le Gouvernement demande que le quatrième décaissement au titre de l'accord, d'un montant équivalant à 2,65 millions de DTS, soit mis à disposition dès l'achèvement de la troisième revue.

9. Enfin, le Gouvernement du Cameroun autorise le FMI à rendre publics la présente lettre ainsi que le MPEF qui lui est annexé.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma parfaite considération.

LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Inoni Ephraim

PJ. : - Mémorandum de politiques économique et financière
- Protocole d'accord technique pour le suivi du programme

REPUBLIQUE DU CAMEROUN**Mémorandum de politiques économique et financière**

Yaoundé le 29 mai 2007

I. INTRODUCTION

1. En 2006, le Gouvernement a poursuivi ses efforts d'amélioration du cadre budgétaire, et la mise en œuvre des réformes structurelles. La remise de la dette au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés et de l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) place le Cameroun dans une position favorable pour relever ses défis à moyen-terme, à savoir promouvoir la viabilité des finances publiques et accélérer la croissance économique, notamment par le biais du développement des infrastructures et d'une amélioration du climat des affaires. Le présent mémorandum passe en revue les résultats pour la période juillet-décembre 2006 du programme triennal appuyé par le FMI au titre de la FRPC et met à jour les objectifs et politiques économiques et financières pour 2007 et 2008, décrits dans le mémorandum de politiques économique et financière du 6 décembre 2006.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FRPC

2. La croissance économique hors hydrocarbures a atteint 3,5 pour cent en 2006 suite à une contraction du secteur agricole d'exportation. Les exportations non-pétrolières ont en effet souffert de l'érosion du traitement préférentiel accordé par l'Union Européenne aux exportations agricoles du Cameroun (notamment la banane). Parallèlement, la production locale a souffert d'une compétition accrue de produits finis en provenance des pays ayant des coûts de production plus faibles. Un prix du baril plus élevé et une production de pétrole plus soutenue ont toutefois permis une amélioration de la balance extérieure en 2006. Les prix à la consommation ont augmenté de 5,1 pour cent en décembre 2006 en glissement annuel, reflétant principalement la hausse des prix des produits pétroliers, consécutive à l'augmentation des cours internationaux du pétrole. Les avoirs extérieurs nets ont nettement augmenté en 2006, suite à la hausse des recettes pétrolières. La croissance de la masse monétaire a pu être cependant contenue grâce à une réduction du crédit net du système bancaire à l'État.

3. Le solde budgétaire primaire en 2006 s'est amélioré de 1,3 point de pourcentage du PIB par rapport à 2005. Ce résultat a été essentiellement dû à une bonne performance au niveau des recettes pétrolières. L'exécution des dépenses d'investissement a été plus faible qu'escomptée en raison surtout de lenteurs dans le décaissement de l'aide au titre de l'allégement de la dette et les procédures de passation des marchés.

4. La mise en œuvre du programme soutenu par la FRPC pour la période juillet-décembre 2006 a été globalement satisfaisante. La plupart des critères et repères de réalisation quantitatifs du programme soutenu par la FRPC pour la période juillet-décembre 2006 ont été respectés (Tableau 1).

Néanmoins, suite à la résurgence de dépenses extra-budgétaires financées directement par la SNH (0,2 pour cent du PIB), le critère sur le niveau du crédit net du système bancaire à l'État n'a pu être respecté. Il s'est agi pour l'essentiel de dépenses de souveraineté exécutées en fin d'exercice 2006, soit pour viabiliser les zones rétrocédées dans le cadre de l'Accord Greentree, soit pour faire face aux problèmes de sécurité dans les zones frontalières. La mise en œuvre des mesures structurelles a été dans l'ensemble satisfaisante (Tableau 2).

- **Finances publiques et fonction publique.** Les deux critères de réalisation pour fin décembre ont été observés : présentation au parlement du projet de loi de finances 2007 cohérent avec le programme, et son adoption avant la fin 2006 ; mise en application du système informatisé de gestion douanière dans les secteurs des douanes du Littoral. Les tableaux de synthèse retraçant la chaîne de la dépense ont été produits régulièrement, incluant ceux concernant les dépenses pour la réduction de la pauvreté. Avec l'assistance du FMI et de la Banque Mondiale, le Gouvernement a amélioré son projet de nouvelle loi cadre sur les finances publiques et l'a assorti d'un plan de transition sur la période 2007-2011. Le Gouvernement a finalisé le recensement physique des fonctionnaires effectué sur la base du fichier solde et des réseaux de paiement, et en a exploité les résultats pour assainir le fichier solde. En outre, la création des centres des impôts pour les moyennes entreprises à Yaoundé et à Douala à fin décembre 2006 permettra un suivi plus efficace des impôts.
- **Entreprises publiques.** La réforme des entreprises publiques se poursuit avec l'aide de la Banque Mondiale et de la Société Financière Internationale. Dans le secteur des télécommunications, l'appel d'offres pour la privatisation de CAMTEL a été lancé en janvier 2007 (critère de réalisation). S'agissant de la Société nationale des eaux du Cameroun (SNEC), l'appel d'offres pour l'attribution du contrat d'affermage dans le cadre d'un partenariat privé-public a été lancé en février 2007 (critère de réalisation). S'agissant de la privatisation de la compagnie aérienne nationale (CAMAIR), le Gouvernement a dû déclarer en avril 2007 l'appel d'offre infructueux, les négociations avec l'adjudicataire provisoire n'ayant pu aboutir à une offre satisfaisante.
- **Secteur financier.** Le recrutement de l'équipe de gestion pour la CAMPOST s'est achevé en octobre 2006; cette équipe a pris en charge la gestion de la société en février 2007. Afin de sécuriser la reconstitution des avoirs de la CAMPOST, le Gouvernement a : (i) ouvert un compte séquestre à la BEAC pour loger les transferts à la CAMPOST effectués dans le cadre de l'exécution du plan d'apurement de la dette interne ; et (ii) fait assurer la supervision financière de la CAMPOST par les services du Ministère de l'Économie et des Finances chargés du suivi des institutions financières non bancaires, qui produiront un rapport trimestriel de supervision. Le premier rapport portant sur les opérations du troisième trimestre 2006 a été produit.

5. Le Gouvernement a aussi poursuivi la mise en œuvre des mesures de renforcement de la transparence, mais des retards ont été enregistrés sur certains engagements au niveau de la lutte contre la corruption :

- **Publication.** Les rapports trimestriels d'exécution du budget, les résultats trimestriels des opérations pétrolières de la SNH, et les agrégats financiers annuels des principales entreprises

publiques ont été publiés. En outre, le Gouvernement a initié la publication des données statistiques et l'analyse de la dette sur le site Internet de la CAA (www.caa.gov.cm). Les décisions de justice et les sanctions administratives prononcées à l'encontre des agents publics dans le cadre de la lutte contre la corruption ont aussi été publiées sur le site Internet du Premier Ministre (www.spm.gov.cm).

- **L'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE).** Des avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre des principes de l'Initiative. En effet, un consortium a été recruté pour produire le rapport de conciliation des données sur les recettes pétrolières couvrant la période 2001-04. Ce premier rapport a été publié sur le site internet du Gouvernement. Le deuxième rapport qui porte sur les données de 2005 a lui aussi été publié sur le site Internet du Gouvernement en mars 2007.
- **Lutte contre la corruption.** La Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) créée en mars 2006 a été rendue opérationnelle en mars 2007 avec la désignation de son président et de ses membres. Par contre, la Commission prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration des biens et avoirs des hauts responsables des administrations publiques n'a pas démarré ses activités en février 2007 dans l'attente de l'adoption des textes d'application de cette loi.

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2007 ET 2008

A. Cadre macroéconomique

6. Les perspectives économiques devront s'améliorer en 2007, en partie grâce à l'impact bénéfique des allègements de la dette extérieure provenant de l'initiative PPTE et IADM. Ainsi, la croissance du PIB non-pétrolier est prévue à environ 4,5 pour cent grâce notamment à la reprise de l'activité dans les secteurs de l'agriculture industrielle d'exportation et des services et à l'augmentation des investissements publics. Les pressions inflationnistes apparues en 2006, principalement nourries par la hausse des prix des produits pétroliers, devraient s'atténuer en 2007. La détente du cours du baril aura cependant aussi la conséquence d'affaiblir la position extérieure du Cameroun.

B. Politique budgétaire

7. Vu le déclin du prix du baril, le Gouvernement anticipe une baisse de l'ordre de 167 milliards de francs CFA de ses recettes pétrolières par rapport au programme de 2007 (soit 1.5 pour cent du PIB).¹¹ Les principaux objectifs budgétaires du programme pour 2007 restent inchangés. Les recettes

¹¹ Le principe adopté dans le cadre du programme qui consiste à utiliser des projections prudentes du cours du pétrole est maintenu; ainsi, ce cours est estimé à un facteur de prudence constant de 7 dollars EU/baril au-dessous des projections des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI (non comprise la décote de 3 dollars EU/baril sur les brutes Camerounais).

non-pétrolières devraient se maintenir au niveau programmé. Du côté de la dépense, les dépenses hors intérêts en 2007 augmenteront de 3 point de pourcentage du PIB par rapport à 2006, dont environ les deux tiers pour les dépenses d'investissement. Pour améliorer l'exécution des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement prendra des dispositions pour réduire les contraintes liées aux financements PPTTE et C2D en associant les bailleurs de fonds aux discussions menées dans le cadre des conférences budgétaires. Le Gouvernement prendra également des mesures pour accélérer l'exécution des dépenses en capital. Les crédits budgétaires de 2007 ont été ouverts très tôt en janvier permettant ainsi un démarrage plus rapide de l'exécution du budget d'investissement. A partir du budget 2008, les dépenses engagées et non ordonnancées au terme d'un exercice budgétaire feront prioritairement l'objet d'une inscription au budget de l'État pour l'année suivante. Par ailleurs, le Gouvernement préparera une feuille de route en vue d'exécuter le budget d'investissement sur une base pluriannuelle.

8. Le Gouvernement s'engage à continuer à consacrer les plus-values des recettes pétrolières exclusivement à des utilisations ponctuelles, en particulier à (i) accélérer le paiement de la dette et des arriérés intérieurs ; (ii) racheter la dette vis-à-vis des créanciers commerciaux extérieurs qui n'avaient pas pris part à l'initiative de rachat de la dette commerciale (Club de Londres) ; et (iii) après consultations avec les services du FMI, financer des projets d'investissement dans les secteurs définis par le DSRP, y compris les fonds de contrepartie pour les projets à financement conjoint tels que le développement des infrastructures (routes, énergie) et des investissements dans les grands programmes sectoriels (éducation, santé, développement rural et urbain).

C. Réforme des finances publiques

9. Le Gouvernement réaffirme son engagement à ne plus recourir à des dépenses extrabudgétaires et entend redoubler d'efforts pour renforcer les procédures budgétaires et mettre en place les réformes des finances publiques décrites dans le mémorandum de politiques économique et financière du 6 décembre 2006. A cette fin, le Gouvernement a demandé d'ériger en critère de réalisation (évalué sur une base continue) le repère quantitatif sur les interventions directes.

10. La mobilisation des recettes non pétrolières constitue un enjeu majeur pour le pays. Pour atteindre les objectifs de recettes fixés, le Gouvernement s'engage à : (i) achever d'ici novembre 2007 l'interconnexion informatique entre la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale des Douanes (DGD); (ii) finaliser d'ici fin septembre 2007 le démarrage du guichet électronique du commerce extérieur à travers la finalisation des interfaces avec les différents intervenants du commerce extérieur dont la douane ; (iii) éliminer d'ici fin juin 2007 les «valeurs administratives minimales» pour l'ensemble des produits importés (à l'exception du sucre, des pâtes alimentaires, des cigarettes, de l'huile de palme et du fer à béton, dont les valeurs administratives minimales seront éliminées à fin décembre 2007), et taxer les biens importés sur la base des règles de la CEMAC. Dans le souci d'élargir la base imposable à la Douane, les autorités continueront leurs efforts pour maîtriser et réduire les exonérations, et produiront un rapport trimestriel qui identifiera les exonérations et les pertes de recettes correspondantes. Le Gouvernement s'engage à améliorer les contrôles a posteriori des déclarations de mises à la consommation des marchandises importées. Le Gouvernement s'engage également à améliorer l'application et le contrôle des régimes douaniers et économiques, en particulier le régime de transit vers le Tchad et la RCA. Enfin, le Gouvernement

s'engage à soumettre au parlement à la session de novembre 2007 un projet de loi sur le commerce électronique et le paiement électronique des banques.

11. De plus, le Gouvernement prendra un certain nombre de dispositions pour élargir l'assiette fiscale : (i) à fin mars 2007, le cadre d'exécution des contrôles ponctuels institués par la Loi des Finances 2007 sera défini en vue de relever les niveaux de rendement de la TVA et de l'IRPP ; (ii) à fin décembre 2007, le nombre de contribuables relevant des centres des impôts des moyennes entreprises à Yaoundé et Douala s'accroîtra d'environ 20 pourcent par rapport au fichier au 1^{er} janvier 2007 ; (iii) à fin octobre 2007, les travaux relatifs à la rationalisation de l'identification des contribuables, à la refonte du logiciel de l'identifiant unique (IDU) et à la sécurisation du fichier central des contribuables seront achevés; (iv) à fin novembre 2007, les travaux relatifs à la mise en place d'un logiciel de gestion des renseignements à but fiscal (AREN) seront également achevés. Enfin, le Gouvernement s'engage à créer une commission de la révision de la fiscalité intérieure et de porte dont les termes de référence seront arrêtés avant la fin mai 2007. Cette commission, qui regroupera outre l'administration les acteurs économiques et la société civile, soumettra un rapport de synthèse de ses travaux et recommandations avant fin décembre 2007. Le plan de mise en œuvre des recommandations de cette commission sera étudié et validé durant le premier semestre 2008. Les premières réformes seront proposées dans le projet de Loi des Finances de 2009.

12. D'autre part, afin d'améliorer les recettes forestières, le Gouvernement a rétabli le Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF) comme interlocuteur fiscal unique pour le secteur forestier. Des protocoles de collaboration seront définis entre le PSRF et toutes les autres structures impliquées dans le suivi du secteur forestier. Ces protocoles de collaboration indiqueront clairement les informations attendues de ces structures, ainsi que la périodicité, les délais et les modalités de transfert de ces informations. Par ailleurs, le Gouvernement entend établir d'ici à décembre 2007, une liaison informatique entre le Ministère des Forêts et de la Faune et le Ministère de l'Économie et des Finances. Cette action est essentielle pour restaurer la capacité de suivi de données économiques sectorielles et la maîtrise de l'assiette fiscale.

13. Le Gouvernement confirme son engagement à renforcer le suivi des dépenses publiques. Pour ce faire, il continuera de préparer des tableaux mensuels cohérents sur l'exécution du budget en base caisse et en base ordonnancements, ainsi qu'un tableau mensuel des dépenses ventilées par fonction économique pour le suivi des dépenses des secteurs prioritaires. De plus, le Gouvernement envisage avant la fin juin 2007 de consolider l'interconnexion des systèmes informatiques des Directions Générales du Budget et du Trésor, et de produire des tableaux de synthèse mensuels de l'exécution du budget, de l'engagement au paiement des dépenses, sur une base fonctionnelle pour la période janvier-avril 2007. En outre, le Gouvernement s'engage à mener une réflexion visant à présenter l'exécution du budget suivant le modèle TOFE base engagements. Pour ce faire, il préparera d'ici à la fin août 2007 une étude diagnostique sur les mesures et chemin critique pour aboutir à la préparation du TOFE sur la base ordonnancements pour la totalité des dépenses. Sur cette base, le TOFE pour l'exécution du budget 2007 sera produit à d'ici fin mai 2008. Par ailleurs, les experts des ministères des secteurs prioritaires recevront de nouveau une formation sur l'utilisation de la nomenclature budgétaire avant fin juin 2007. De plus, le Gouvernement continuera à renforcer les cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) global et sectoriels existants et leur utilisation dans le processus de préparation budgétaire dès l'élaboration du projet de loi de finances 2008. Par ailleurs, le

Gouvernement s'engage à préparer d'ici à la fin décembre 2007 un plan pour approfondir ses mesures d'amélioration de la gestion des dépenses publiques.

14. Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la réforme des marchés publics en évaluant périodiquement le système de passation des marchés et en publiant systématiquement les sanctions prises à l'encontre des contrevenants à la réglementation dans ce domaine. Dans ce contexte, le Gouvernement a achevé le processus d'actualisation du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) en mettant en vigueur depuis le 13 février 2007 les documents y relatifs. Tous ces documents, y compris le nouveau CCAG, ont été publiés sur le site Internet du Gouvernement. En outre, le Gouvernement compte (i) mettre en vigueur les dossiers d'appels d'offres types et les manuels de procédures d'ici fin août 2007; (ii) publier avant fin septembre 2007 le rapport d'audit des marchés publics passés en 2005 ; (iii) adopter en 2007 le texte d'application du code des marchés publics sur le règlement à l'amiable ; et (iv) évaluer annuellement la fiabilité et la performance du système national des marchés publics à l'aide d'une série d'indicateurs de performance arrêtée en collaboration avec la Banque Mondiale.

D. Fonction publique

15. Le Gouvernement poursuivra la réforme de la fonction publique afin d'établir une base solide des effectifs et de la solde, sécuriser et harmoniser les fichiers y relatifs, et rendre la fonction publique plus efficace. Suite à l'assainissement du fichier de la solde, des mesures ont été prises pour poursuivre la maîtrise de la masse salariale et des effectifs afin d'assurer l'intégrité de ce fichier, ce qui permettra par ailleurs d'améliorer la qualité des simulations de l'incidence financière des politiques salariales. Les travaux d'exploitation du nouveau fichier solde ont déjà démarré en vue de : (i) calculer le coût des mises à niveau des salaires ; et (ii) évaluer les arriérés de salaires causés par la non prise en compte des effets financiers des promotions et avancements. Dans ce contexte, le Gouvernement envisage de donner la priorité aux mises à niveau des salaires, en leur affectant les économies issues des opérations de recensement et d'assainissement. Le paiement de ces montants n'interviendra que sur la base de l'évaluation du coût de ces mises à niveau afin d'en assurer l'adéquation avec les ressources disponibles. Le Gouvernement compte aussi remplacer avant juin 2008 l'actuel système informatique de la solde par un système plus performant, particulièrement en matière de technologies de sécurité et de privilèges d'accès. L'installation du système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde sera achevée avant fin décembre 2007 dans 24 administrations, y compris les 4 sites pilotes actuels, soit 75 pour cent des effectifs de la fonction publique. Son extension au reste de la fonction publique sera achevée à la fin de 2008.

E. Politique des prix à la pompe

16. La politique d'ajustement des prix de détail des produits pétroliers, mise en place en 2005 dans le cadre du programme financier du Cameroun sera poursuivie en 2007. La détente attendue des cours du pétrole devrait permettre de réduire les transferts budgétaires à la SONARA prévus pour l'exercice 2007.

17. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à adopter un système d'ajustement automatique et intégral des prix des produits pétroliers. Dans cette perspective, en consultation avec les services du FMI et de la Banque Mondiale, une formule de révision des prix sortie SONARA (reflétant les prix

internationaux et permettant un ajustement automatique) et une structure des prix simplifiée (réduisant ou éliminant les subventions croisées et les distorsions fiscales du régime de prix en vigueur) seront adoptées à fin décembre 2007. A cet effet, une étude sera réalisée avant fin septembre 2007 pour mesurer les impacts budgétaires possibles de cette réforme.

18. En outre, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la situation financière de la SONARA, telles que décrites au paragraphe 38 du mémorandum de politiques économique et financière du 13 octobre 2005. Sur la base des recommandations de l'audit de la SONARA, le Gouvernement a adopté un plan de restructuration de la société et en a démarré la mise en œuvre. Cet audit ayant démontré la nécessité d'une augmentation des capacités de production à travers la réalisation d'investissements améliorant le schéma de raffinage de la SONARA, le Gouvernement s'engage à réaliser une étude de faisabilité qui permettra de déterminer le coût desdits investissements, leur viabilité économique et les modalités de leur financement. En particulier, le Gouvernement s'engage à n'entreprendre de nouveaux investissements que si leur viabilité économique est prouvée et que leur financement s'inscrit dans le cadre d'une politique budgétaire soutenable.

F. Gestion de la dette extérieure et libéralisation des échanges

19. Le Gouvernement mènera une politique d'endettement prudente et veillera à une gestion soutenable de la dette. A cette fin, il entend préparer une nouvelle stratégie globale d'endettement et de gestion de la dette publique d'ici mai 2007. Cette stratégie sera cohérente avec le cadre macro-économique et les objectifs budgétaires à moyen terme. Elle inclura notamment les éléments suivants: la contraction d'emprunts à des termes concessionnels, l'étude détaillée des projets pour lesquels des emprunts sont nécessaires, la préparation périodique d'une analyse de la soutenabilité de la dette (au moins une fois par an) et avant la signature de tout emprunt d'un montant supérieur à 0,5 pour cent du PIB. Suite à l'allègement de la dette du Cameroun au Club de Paris de juin 2006, le Gouvernement entend également finaliser la signature des accords bilatéraux avec les différents créanciers membres. Il continuera à négocier de bonne foi avec ses créanciers privés afin d'apurer les arriérés sans perdre de vue le principe de la comparabilité de traitement.

20. Le Gouvernement entend poursuivre les réformes visant à renforcer la libéralisation du commerce et à accroître le volume des échanges extérieurs, notamment dans une perspective de consolidation de l'intégration sous-régionale. A cet effet, il entend exercer au sein de la CEMAC un leadership actif pour la bonne application des règles communes par tous les États Membres, l'élimination des obstacles au commerce intra-communautaire et l'abaissement du taux maximum du Tarif Extérieur Commun. Ainsi, en mars 2007, le Gouvernement a proposé aux autres pays membres de la CEMAC de réduire de 30 à 20 pour cent le maximum du taux du Tarif Extérieur Commun (TEC). Le Gouvernement s'engage également à proposer aux pays-membres au plus tard en mars 2008 : (i) une évaluation et une réduction des obstacles au développement des échanges commerciaux intra-régionaux y compris la mise en conformité des règles d'origine avec celles de l'OMC; et (ii) une révision du système d'exonération du TEC. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à définir, en collaboration avec les autres pays-membres, le concept de libre circulation qui éviterait aux opérateurs économiques de la zone CEMAC de subir des taxations en cascade.

G. Secteur financier

21. Le Gouvernement a sollicité une mission conjointe du FMI et de la Banque Mondiale pour entreprendre un diagnostic du secteur financier. A partir des recommandations qui seront formulées par cette mission, il élaborera un plan d'action pour le renforcement de l'intermédiation financière d'ici à fin décembre 2007. En attendant, le Gouvernement s'engage sur le plan national à soutenir les initiatives pour faciliter l'accès au crédit en réduisant les contraintes liées à l'environnement des affaires, à travers notamment (i) une amélioration significative de l'information financière ; (ii) un allègement des procédures de réalisation des garanties ; et (iii) la création d'un tribunal de commerce. Au plan régional, le Gouvernement s'engage à appuyer la BEAC dans la finalisation de la mise en place de la centrale des risques (informatisation, centrale des incidents de paiements, centrale des bilans).

22. Pour offrir une source alternative de financement, le Gouvernement s'engage également à développer le marché des valeurs mobilières (actions, obligations) en introduisant de nouvelles valeurs d'ici à la fin 2007 et en transférant au marché financier les transactions sur le marché secondaire des Obligations du Trésor à coupon zéro d'ici fin octobre 2007. Les transactions de titres publics se feront sous la supervision de la Commission des marchés financiers.

23. Au plan régional, le Gouvernement s'engage à appuyer la BEAC dans la mise en place des recommandations formulées dans le Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) régional.

Reforme des entreprises publiques

24. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des programmes de privatisation et de restructuration des entreprises publiques, en collaboration avec la Banque Mondiale. S'agissant de CAMTEL, l'objectif est d'achever le processus de sélection de l'adjudicataire provisoire d'ici fin juin 2007. A cet effet, le Gouvernement est en train d'apprêter les informations financières pour l'année 2006 et de prendre en compte les suggestions formulées par les investisseurs pour améliorer la structure de la transaction initialement proposée. Pour la SNEC, le Gouvernement mettra tout en œuvre afin que l'adjudicataire provisoire du contrat d'affermage de la société soit sélectionné d'ici fin juin 2007. S'agissant du secteur aérien, le Gouvernement reste déterminé à éliminer les subventions de l'État aux compagnies aériennes, y compris la CAMAIR, et à améliorer la qualité du service dans le secteur du transport aérien. A cette fin, il s'engage à entamer la mise en œuvre d'une stratégie transparente d'ici fin-juillet 2007, en vue du recrutement d'un partenaire stratégique privé. Le Gouvernement mettra en œuvre cette stratégie dans les meilleurs délais. En attendant l'aboutissement de ce processus, le Gouvernement s'engage à limiter les transferts et subventions aux montants fixés dans le cadrage budgétaire convenu avec le Fonds Monétaire.

H. Transparence, bonne gouvernance, et climat des affaires

25. Le Gouvernement est déterminé à renforcer la bonne gouvernance et à lutter contre la corruption afin d'améliorer l'environnement des affaires et la qualité de la dépense publique. En plus des mesures décrites dans le mémorandum de politiques économiques et financières daté du 6 décembre 2006, le Gouvernement publiera désormais sur son site internet sur une base régulière les rapports du conciliateur des données dans le cadre de la mise en œuvre des principes de l'ITIE avec un délai d'un an au maximum. Le Gouvernement s'engage à élaborer une stratégie de communication

en vue d'une large diffusion du rapport du conciliateur. Il publiera avant la fin juillet 2007 ses commentaires en réponse aux observations enregistrées sur les recettes pétrolières pour la période 2001-2004. Il publiera également sur son site Internet la synthèse des rapports des comités locaux de suivi de l'exécution physico-financière des projets d'investissement sur le budget de l'État. De plus, le Gouvernement s'engage à faire démarrer les activités de la Commission prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de biens et avoirs des hauts responsables des administrations publiques d'ici fin 2007. En outre, suite à une mission conjointe des bailleurs de fonds du groupement OCDE-CAD en 2006, le programme conjoint CHOC (*Changer d'Habitudes-S'Opposer à la Corruption*) du Gouvernement et des bailleurs des fonds a été adopté en février 2007. Sur cette base, le Gouvernement préparera avant fin décembre 2007 une stratégie de lutte contre la corruption. Un plan d'action sera préparé avant mars 2008 pour qu'une évaluation de la corruption dans les services du Ministère de l'Économie et des Finances soit effectuée avant fin décembre 2008. Une évaluation de la corruption dans le secteur de la santé devrait être disponible avant septembre 2007. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à mettre en place d'ici à fin décembre 2007 un guichet unique pour la création des entreprises afin de réduire les délais et les coûts de création d'entreprises.

IV. SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

26. Le suivi du programme pour la période décembre 2006 à fin juin 2007 se fera sur la base des critères de réalisation et des repères quantitatifs et structurels trimestriels indiqués aux Tableaux 1-4. Le Gouvernement communiquera au FMI les informations nécessaires au suivi du programme, conformément au Protocole d'Accord Technique.

Table 1. Cameroon: Quantitative targets for July, 2006–June, 2007¹
(Billions of CFA francs; cumulative from July 1, 2006, unless otherwise indicated)

	End-Sep. 06			End-Dec. 06			End-Mar. 07			End-Jun. 07	
	Quantitative benchmarks	Adjusted benchmark	Outturn	Performance criteria ⁶	Adjusted criteria	Outturn	Status	Quantitative benchmarks	Projected outturn	Performance criteria ⁶	Revised Performance criteria ⁷
Ceiling on the increase in net claims of the banking system on the central government	27	-35	61	73	-92	-15	not met	-8	-56	-9	59
Floor on the non-oil primary budget balance	1	0	-13	-34	15	-18	met	8	23	-21	-21
Ceiling on the accumulation of external payments arrears of the central government ^{2,3,4}	0	none	0	0	none	0	met	0	0	0	0
Ceiling on new medium- and long-term nonconcessional external debt contracted or guaranteed by the central government ^{2,4}	0	none	0	0	none	0	met	0	0	0	0
Ceiling on the net disbursement of external debt contracted or guaranteed by the central government with a maturity of less than one year ^{2,4,5}	0	none	0	0	none	0	met	0	0	0	0
Floor on non-oil revenue of the central government	283	none	248	571	none	564	not met	913	907	1216	1216
Ceiling on spending on goods and services	105	none	98	208	none	196	met	307	295	419	419
Ceiling on cash spending by SNH	0	none	0	0	none	24	not met	0	0	0	0 ²
Payments on account of the government (interventions directes)	5	none	3.4	9	none	3.9	met	14	14	18	18
Other operating costs (autres charges)											
Floor on reduction of domestic debts	72	none	67	101	none	102	met	136	137	164	164
Structured debt	52	none	33	68	none	72	met	78	82	93	93
Non-structured debt											
Floor on payments to utility companies											
SNEC	2.0	none	2.0	4.0	none	4.0	met	6.0	6.0	8.0	8.0
AES SONEI	1.8	none	1.8	3.5	none	3.5	met	5.3	5.3	7.0	7.0
CAMITEL	3.3	none	3.3	6.5	none	6.6	met	9.8	9.8	13.0	13.0
CAMIRAIL	1.0	none	1.0	2.0	none	2.3	met	3.0	3.0	4.0	4.0
SONARA	1.5	none	1.5	3.0	none	3.0	met	4.5	4.5	6.0	6.0

Sources: Cameroonian authorities; Bank of Central African States (BEAC); and staff estimates.

¹ Definitions included in the Technical Memorandum of Understanding (TMU).

² Applied on a continuous basis.

³ Excluding reschedulable external payments arrears.

⁴ Millions of U.S. dollars.

⁵ Excluding normal, import-related credit.

⁶ The following were quantitative benchmarks: floor on non-oil revenue; ceiling on goods and services spending; ceiling on SNH spending; and floors on utility payments. The other targets will be quantitative performance criteria.

⁷ The following will be quantitative benchmarks: floor on non-oil revenue; ceiling on goods and services spending; ceiling on cash spending by SNH/other operating costs, and floors on utility payments. The other targets will be quantitative performance criteria.

Tableau 2. Cameroun : Critères de réalisation et repères structurels pour la période juillet 2006 – juin 2007

Mesure	Date	État d'exécution
Finances publiques		
Présentation au parlement du projet de loi de finances 2007 cohérent avec le programme, et son adoption avant la fin 2006. (Critère de Réalisation)	31 décembre 2006.	Réalisé
Mise en application du système informatisé de gestion douanière dans les secteurs des douanes du Littoral. (Critère de Réalisation)	31 décembre 2006	Réalisé
Consolidation de l'interconnexion des systèmes informatiques des Directions Générale du Budget et du Trésor et la production d'états de synthèse mensuels de l'exécution du budget, de l'engagement au paiement des dépenses, sur une base fonctionnelle pour la période janvier-avril 2007. (Critère de réalisation).	30 juin 2007	
Étude diagnostique de la nomenclature budgétaire et du trésor en vue d'évaluer sa cohérence avec les normes SFP et préparation d'un rapport analytique.	31 mars 2007	Réalisé
Élaboration des actions relatives à la période transitoire de la nouvelle loi organique des finances publiques et du calendrier de leur mise en œuvre.	30 avril 2007	Réalisé
Préparation de tableaux mensuels cohérents sur l'exécution du budget en base caisse et en base engagements, ainsi que d'un tableau mensuel des dépenses ventilées par fonction économique pour le suivi des dépenses des secteurs prioritaires.	Base continue	Réalisé
Ajustement des prix de vente des produits pétroliers et versement des transferts budgétaires à la SONARA tel que convenu avec les services du FMI.	Base continue	Réalisé
Fonction publique		
Achever le recensement des personnels en activité dans de la fonction publique conduit par le MINEFI, et procéder aux opérations d'assainissement du fichier de la solde sur la base des informations recueillies.	31 décembre 2006	Réalisé
Préparation d'une étude diagnostique du système de rémunération (salaires et indemnités) de la fonction publique.	31 mars 2007	Non-réalisé

Établissement d'un fichier harmonisé du personnel de la fonction publique sur la base de la réconciliation des recensements du Ministère des Finances et celui de la Fonction publique dans 14 ministères, et installation du système informatisé de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde dans ces ministères.	30 juin 2007	
Transparence et gouvernance		
Publication du rapport du conciliateur de l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) sur les recettes pétrolières pour la période 2001-04 sur le site Internet du Gouvernement (www.spm.gov.cm .)	31 décembre 2006	Réalisé
Publication du rapport du conciliateur de l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) sur les recettes pétrolières pour 2005 sur le site Internet www.spm.gov.cm .	31 mars 2007	Réalisé
Publication du rapport trimestriel sur l'exécution du budget de l'État.	Deux mois après la fin du trimestre	Réalisé
Publication sur le site Internet www.spm.gov.cm , dans le cadre de la lutte contre la corruption : (i) des décisions de justice et ; (ii) des sanctions administratives prononcées à l'encontre des agents publics.	Base continue	Réalisé
Secteur financier		
Achèvement par le Gouvernement des travaux préparatoires à la création d'une filiale financière de la CAMPOST ⁴ . (Critère de réalisation) .	30 juin 2007	
Reforme des entreprises publiques		
Lancement de l'appel d'offre pour la privatisation de la CAMTEL. (Critère de réalisation) .	31 mars 2007	Réalisé
Lancement de l'appel d'offres pour le contrat d'affermage dans le cadre du partenariat publique-privé pour la SNEC.	31 mars 2007	Réalisé

¹ Ces mesures ont été mis en place selon le MPEF ¶7-8

² Cette mesure avait été reprogrammée pour fin décembre 2006 dans le contexte de la deuxième revue du programme soutenu par la FRPC (EBS/06/53).

³ Ces mesures ont été reprogrammées pour fin mars 2007.

Table 3. Cameroon: Indicative quantitative targets for July, 2007–December, 2007¹
(Billions of CFA francs; cumulative from January 1, 2007, unless otherwise indicated)

	End-Sep. 07	End-Dec. 07
Ceiling on the increase in net claims of the banking system on the central government	-51	-58
Floor on the non-oil primary budget balance	-15	-36
Ceiling on the accumulation of external payments arrears of the central government ^{2,3,4}	0	0
Ceiling on new medium- and long-term nonconcessional external debt contracted or guaranteed by the central government ^{2,4}	0	0
Ceiling on the net disbursement of external debt contracted or guaranteed by the central government with a maturity of less than one year ^{2,4,5}	0	0
Floor on non-oil revenue of the central government	952	1270
Ceiling on spending on goods and services	320	425
Ceiling on cash spending by SNH		
Payments on account of the government (interventions directes) ²	0	0
Other operating costs (autres charges)	14	18
Floor on reduction of domestic debts		
Structured debt	98	125
Non-structured debt	45	60
Floor on payments to utility companies		
SNEC	6.0	8.0
AES SONEL	5.3	7.0
CAMTEL	9.8	13.0
CAMRAIL	3.0	4.0
SONARA	4.5	6.0

Sources: Cameroonian authorities; Bank of Central African States (BEAC); and staff estimates.

¹ Definitions included in the Technical Memorandum of Understanding (TMU).

² Applied on a continuous basis.

³ Excluding reschedulable external payments arrears.

⁴ Millions of U.S. dollars.

⁵ Excluding normal, import-related credit.

Tableau 4. Cameroun : Repères structurels indicatifs, juillet - décembre 2007 (mise à jour 15 mars 2007 ; 13 :00 pm)	
	Date butoir
Finances publiques et fonction publique	
Achever les travaux de connexion de la Direction générale des impôts (MESURE) à la Direction générale des douanes (SYDONIA).	30 novembre 2007
Présenter au gouvernement le rapport de synthèse des travaux et de recommandations de la Commission de révision de fiscalité interne et de porte, en vue de la définition de la politique fiscale du gouvernement à moyen terme.	31 décembre 2007
Réduire le nombre de centres des impôts pour les petits contribuables avec la mise en place d'un premier site pilote expérimental à Yaoundé et Douala.	31 décembre 2007
Achever les travaux relatifs à la rationalisation de l'identification des contribuables, à la refonte du logiciel de l'identifiants uniques (IDU) et à la sécurisation du fichier unique des contribuables.	31 octobre 2007
Adopter une formule de révision des prix sortie SONARA et une structure simplifiée des prix des produits pétroliers permettant un ajustement automatique.	31 décembre 2007
Ajuster les prix de vente des produits pétroliers et versement des transferts budgétaires à la SONARA tel que convenu avec les services du FMI.	Base continue
Installer le système informatique de gestion intégrée (SIGIPES) des personnels de l'État et de la solde dans 24 ministères.	31 décembre 2007
Transparence et gouvernance	
Publier le rapport trimestriel sur l'exécution du budget de l'État.	Deux mois après la fin du trimestre
Publier sur le site Internet www.spm.gov.cm de la synthèse des rapports de comités locaux de suivi de l'exécution physico-financière des projets d'investissement sur le budget de l'état.	Trois mois après la fin du trimestre

Publier sur le site Internet www.spm.gov.cm , dans le cadre de la lutte contre la corruption : (i) des décisions de justice et ; (ii) des sanctions administratives prononcées à l'encontre des agents publics.	Base continue
Secteur financier, commerce, et climat des affaires	
Présenter au parlement la loi sur la communication électronique et le paiement électronique des banques.	30 novembre 2007
Transférer au marché financier les transactions des obligations du Trésor à coupon zéro (marché secondaire).	31 octobre 2007
Achever et rendre opérationnel le guichet unique électronique en vue de faciliter le commerce extérieur.	30 septembre 2007

Table 5. Cameroon: Central Government Operations, 2007
(In billions of CFA francs, unless otherwise indicated)

	Jan-Mar		Apr-Jun		Jul-Sep		Oct-Dec		Year	
	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
Total revenue and grants	474	434	521	495	496	466	601	530	2,092	1,925
Total revenue	468	428	468	443	483	453	539	468	1,958	1,791
Oil sector revenue	126	86	165	140	176	146	221	150	688	521
Non-oil sector revenue	342	342	303	303	307	307	318	318	1,270	1,270
Direct taxes	110	109	73	72	65	64	64	64	311	309
Special tax on petroleum products	22	22	22	22	20	20	19	19	83	83
Other taxes on goods and services	125	127	126	129	132	135	140	143	523	533
of which: VAT, net	95	94	98	97	98	99	112	112	403	401
VAT refund	-17	-17	-14	-14	-16	-16	-16	-16	-62	-62
Centimes additionnels	3	3	3	3	3	3	3	3	12	12
Taxes on international trade	55	55	56	56	58	58	62	62	232	231
Other tax revenue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non-tax revenue	31	30	26	24	32	30	33	31	122	115
of which: pipeline	4	4	4	4	4	4	4	4	17	17
Total grants	6	6	53	53	13	13	62	62	134	134
of which:										
Project	3	3	3	3	3	3	3	3	12	12
Budget	0	0	0	0	7	7	10	10	16	16
Total expenditure	391	391	433	433	412	412	459	459	1,695	1,695
Current expenditure	276	276	311	311	292	292	320	320	1,198	1,198
Wages and salaries	117	117	120	120	121	121	121	121	479	479
Goods and services	105	105	118	118	117	117	126	126	466	466
of which: debt-relief financed	8	8	8	8	11	11	31	31	59	59
Subsidies and transfers	49	49	54	54	49	49	53	53	205	205
Interest due	5	5	19	19	5	5	19	19	49	49
Capital expenditure	115	115	122	122	120	120	140	140	496	496
Foreign-financed investment	27	27	27	27	27	27	27	27	110	110
Domestic investment	70	70	79	79	79	79	99	99	327	327
of which: debt-relief financed	39	39	38	38	28	28	44	44	149	149
Restructuring and rehabilitation of public companies	17	17	16	16	14	14	13	13	60	60
Unclassified expenditure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Overall balance, excluding net change in arrears										
Excluding grants	78	37	35	10	71	41	80	8	264	97
Including grants	84	43	88	63	84	54	142	71	398	230
Net change in arrears	-10	-10	-15	-15	-20	-20	-15	-15	-60	-59
Overall balance, cash basis										
Excluding grants	68	27	20	-5	51	21	65	-6	204	37
Including grants	74	33	73	48	64	34	127	56	338	171
Financing	-74	-34	-73	-48	-64	-34	-127	-56	-338	-172
External financing, net	19	19	-12	-12	19	19	-12	-12	13	13
Amortization	-6	-5	-37	-37	-6	-5	-37	-37	-85	-84
Drawings	24	24	24	24	24	24	24	24	97	97
Project	24	24	24	24	24	24	24	24	97	97
Budget	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Domestic financing, net	-93	-52	-61	-36	-83	-53	-114	-44	-351	-185
Banking system	-63	-23	-31	-6	-53	-23	-85	-14	-232	-66
Banking system, excluding HIPC and C2D	-81	-42	-1	24	-63	-33	-77	-7	-222	-58
Amortization	-27	-27	-27	-27	-27	-27	-27	-27	-110	-110
Non-bank financing	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reserves	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-10	-10
Remaining financing needs	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Possible debt relief	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Memorandum items:										
Non-oil primary balance 2/	-16	-16	-83	-83	-72	-72	-94	-94	-266	-266
Non-oil primary balance (program definition) 3/	41	41	-29	-29	-28	-28	-20	-20	-36	-36

Sources: Cameroonian authorities and staff estimates and projections.

1/ Interim HIPC assistance and accumulated reschedulable arrears under Paris Club 6 until 2005, assuming delivery of the remaining HIPC assistance in 2006, at the time of the completion point.

2/ Excludes grants, interest and foreign-financed capital expenditures.

3/ Excludes restructuring and debt relief-financed expenditures, in addition to grants, interest, and foreign-financed capital expenditures.

**I. PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE SUR LES DÉFINITIONS DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET
REPÈRES DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FRPC POUR JANVIER - DÉCEMBRE 2007 ET LES
MODALITÉS DE LEUR AJUSTEMENT**

A. Introduction

1. Le présent protocole d'accord technique énonce les conventions sur lesquelles les autorités camerounaises et le FMI s'entendent pour définir les critères de réalisation et repères du programme et les mécanismes d'ajustement automatique y afférents. Le protocole précise également les taux de change applicables au programme et les données que les autorités doivent communiquer au FMI.

B. Définitions

Gouvernement

2. Sauf indication contraire, le Gouvernement est défini comme l'administration centrale.

Dettes extérieures

3. La dette extérieure est définie conformément aux dispositions du point 9 des « Guide-lines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements » (Décision du Conseil d'administration du FMI n° 12274-00/85, du 24 août 2000). La dette extérieure est définie sur la base résidentielle.

Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

4. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme les arriérés non rééchelonnables du Gouvernement, y compris des entreprises publiques dont la dette a été garantie par le Gouvernement. Les arriérés non rééchelonnables incluent le service de la dette due et non payée à tous les créanciers multilatéraux et à ceux officiels bilatéraux et commerciaux avec lesquels il y a un accord pour le rééchelonnement ou la restructuration de la dette. Le non-paiement du service de la dette aux créanciers officiels bilatéraux et commerciaux avec lesquels un accord pour le rééchelonnement ou la restructuration de la dette n'a pas encore été signé n'est pas considéré comme un arriéré aux fins du programme, à condition que le Cameroun soit résolument engagé dans la négociation des accords de rééchelonnement ou de restructuration avec les créanciers officiels bilatéraux et commerciaux.

Concessionnalité de la dette extérieure

5. La dette à moyen et à long termes est définie comme l'ensemble de la dette à échéance initiale d'un an ou plus. La dette dont la maturité est d'une année ou plus est considérée comme concessionnelle lorsqu'elle comporte un élément de don équivalent à 35 % ou plus de sa valeur calculé sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR, «CIRR») publiés par l'OCDE et selon la méthode établie dans le rapport des services du FMI «Limits on External Debt or Borrowing in Fund Arrangements – Proposed Change in Implementation of the Revised

Guidelines« (SM/96/86) approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 15 avril 1996. Ainsi, pour la dette à échéance de 15 ans et plus, on utilise le taux d'intérêt commercial de référence (TICR) de l'OCDE de 10 ans comme taux d'actualisation pour évaluer le degré de concessionnalité. On ajoute aux deux TICR les marges suivantes pour les différentes périodes de remboursement : 1 % entre 15 et 19 ans; 1,15% entre 20 et 29 ans et 1,25 % lorsque la période de remboursement s'étale sur 30 ans et plus. Le rééchelonnement et la restructuration de la dette ainsi que l'utilisation des ressources du FMI ne font pas partie du critère de réalisation sur l'émission ou la garantie d'emprunts non concessionnels.

Allègement de la dette

6. La seule forme d'allègement de dette qui relève du mécanisme d'ajustement des repères du programme décrit ci-après est l'allègement qui entraîne une réduction effective du service de la dette prévu dans le cadre de ce programme. Ceci inclut notamment tout allègement sous forme de rééchelonnement, annulation, restructuration ou don sous l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), l'Initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) et des initiatives bilatérales, (par ex, C2D). L'allègement programmé lié à une dette dont le rééchelonnement/la restructuration a fait l'objet de négociations prolongées avec les créanciers non membres du Club de Paris, y compris les créanciers commerciaux, est exclu du mécanisme d'ajustement des repères du programme, car il n'entraîne pas une réduction effective du service de la dette programmé.

Dette intérieure

Dette structurée

7. La dette structurée est définie comme la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou titrisation. Aux fins du programme FRPC, la dette structurée se limite au stock à fin décembre 2004 de la dette structurée incluse dans l'audit achevé en octobre 2005 et précisée dans le plan pluriannuel d'apurement de la dette publique intérieure enregistrée par la Caisse autonome d'amortissement (CAA). Le stock de cette dette (hors tirages BEAC) à fin décembre 2004 s'élevait à 956 milliards de francs CFA.

Dette non structurée

8. La dette non structurée est définie comme la dette qui n'a pas fait l'objet de traitement par convention ou titrisation. Aux fins du programme FRPC, la dette non structurée se limite au stock à fin décembre 2004 de la dette non structurée incluse dans l'audit achevé en octobre 2005 et précisée dans le plan pluriannuel d'apurement de la dette publique intérieure enregistrée par la Caisse autonome d'amortissement. À fin décembre 2004, le stock de cette dette s'élevait à 496 milliards de francs CFA.

Paiements de la dette intérieure

9. Pour évaluer l'observation des critères de réalisation quantitatifs sur la réduction de la dette intérieure, seuls les paiements de la dette intérieure effectués au titre de la dette intérieure structurée

et non structurée décrites ci-dessus sont comptabilisés. Ces paiements sont enregistrés «au-dessous de la ligne» dans le tableau «Central Government Operations» du FMI. Dans le cas de la dette structurée, il s'agit i) des paiements au titre de la dette titrisée envers la BEAC et les banques commerciales, qui sont enregistrés à la ligne «Domestic financing, net – Banking System - Banking system excl. HIPC and C2D»; ii) des autres paiements du principal, qui sont enregistrés à la ligne «Domestic financing, net – Amortization». Dans le cas de la dette non structurée, il s'agit des paiements du principal, qui sont enregistrés à la ligne «Net change in arrears – Domestic».

Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)

10. La balance des comptes du Trésor présente les prises en charge des recettes et des dépenses du Gouvernement dans les comptes de la classe 6 (dépenses courantes), de la classe 7 (recettes courantes) et de la classe 2 (opérations d'investissement). Les opérations concernant la dette sont décrites dans la classe 1 (opérations de dette), et pour partie dans la classe 5 (opérations financières). Les données sur les opérations financières doivent être cohérentes avec celles figurant dans le compte du Trésor à la BEAC. Les données sur les opérations provisoires de recettes et dépenses et les dépôts des correspondants du Trésor sont présentées dans la classe 4 du Plan comptable du Gouvernement. A ces données décrites dans le champ des opérations du Trésor, doivent s'ajouter les opérations du Gouvernement hors du circuit du Trésor. L'enregistrement des opérations de recettes et de dépenses s'effectue sur la base caisse.

Recettes non pétrolières

11. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du Gouvernement, à l'exception de celles provenant des compagnies pétrolières (c'est-à-dire les compagnies engagées dans l'extraction du pétrole brut au Cameroun) et de la redevance pétrolière. La TVA est enregistrée sur une base nette, y compris les remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

Produit des privatisations

12. Aux fins du programme, le produit des privatisations s'entend de tous les fonds versés au Gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise («concession»), d'un organisme ou d'une installation publics à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un (des) État(s) étranger(s)), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) physique(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le Gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts ; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

Biens et services

13. Tous les paiements au titre de l'achat de biens et services sont enregistrés dans les comptes 4000060, 4000090, 4011, 4010060, 48131, 4810 et 40001205 de la balance du Trésor et sont repris dans le TABORD. Les dépenses PPTE et C2D sont exclues.

Solde budgétaire primaire non pétrolier

14. Le solde budgétaire primaire non pétrolier (base caisse) est égal au montant des recettes publiques non pétrolières, à l'exclusion des dons de l'étranger et diminuées de toutes les dépenses courantes hors paiement d'intérêts, à l'exclusion de toutes les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, des dépenses financées sur le compte PPTE, des dépenses financées par le Contrat Développement Désendettement (C2D) et des dépenses de restructuration.

Position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire

15. La position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire s'entend de l'encours des créances exigibles que détient le système bancaire sur le Gouvernement (prêts, avances et tous les autres instruments de la dette publique tels que les titres publics à long terme), diminué du montant total des dépôts du Trésor auprès du système bancaire, à l'exclusion du compte PPTE et du compte au titre du C2D ainsi que des deux comptes de la CAA auprès d'une banque commerciale destinés à rembourser les obligations du Gouvernement au titre de la dette intérieure et de la dette extérieure.

Paiements aux entreprises de service public

16. Le plancher concernant les « paiements aux entreprises publiques » sera considéré comme atteint si les paiements au profit des entreprises publiques de l'eau, de l'électricité, du téléphone fixe, de la compagnie ferroviaire et de la raffinerie sont effectués aux montants trimestriels spécifiés dans le tableau 2 du MPEF. Ces paiements excluent les compensations fiscales et se mesurent sur la base des décaissements au comptant. Ils doivent être enregistrés comme dépenses courantes dans le TOFE.

Dépenses de restructuration des entreprises publiques

17. Les dépenses de restructuration sont définies comme les dépenses qui ont pour objectif la mise en œuvre d'une stratégie de privatisation (CAMAIR, CAMTEL, CDC), un partenariat public-privé (SNEC) ou un plan de restructuration (CAMPOST, SONARA). La classification des dépenses comme dépenses de restructuration sera adoptée en consultation avec les services du FMI.

Interventions directes de la SNH

18. Les interventions directes de la SNH (Société nationale des hydrocarbures) sont des paiements anticipés effectués par la SNH au nom du Gouvernement. Elles sont déduites des recettes mensuelles que la SNH transfère au Gouvernement. Il n'y a plus d'interventions directes à partir de 2006.

Dépenses quasi budgétaires de la SNH (*autres charges*)

19. Les dépenses de la SNH couvrant des coûts qui ne sont pas partagés avec les autres compagnies pétrolières dans le cadre des accords de partage de la production sont appelées autres charges. Certaines de ces charges sont liées au mandat de la SNH, par exemple les frais de fermeture des sites. D'autres éléments de ces charges n'ont pas de rapport avec les activités de la SNH dans le secteur pétrolier et ont un caractère quasi-budgétaire (par exemple, les charges liées à l'exploitation de l'oléoduc Tchad-Cameroun).

Subvention aux consommateurs de carburant

20. Le transfert budgétaire à la SONARA pour couvrir la subvention aux consommateurs de carburant représentera la différence entre le prix de vente au détail et le prix qui serait nécessaire pour maintenir le résultat net de la SONARA sur ses opérations intérieures à zéro multiplié par les volumes vendus sur le marché intérieur au cours d'un mois donné. Le montant du transfert sera calculé conjointement par la SONARA et la CSPH et sera effectivement versé le mois suivant (t+1) celui pour lequel il aura été calculé (t). Le transfert à la SONARA en vue de couvrir la subvention du carburant dont bénéficient les consommateurs ne dépassera pas, 7,0 milliards de francs CFA à la fin du premier trimestre 2007, 7,0 milliards de francs CFA à la fin du deuxième trimestre 2007, 7,0 milliards de francs CFA à la fin du troisième trimestre 2007 et 7,0 milliards de francs CFA à la fin du quatrième trimestre 2007. Si, sur la base de ce mécanisme, le montant de la subvention trimestrielle ne suffit pas à couvrir entièrement la subvention aux consommateurs/le manque à gagner de la SONARA, le Gouvernement révisera à la hausse, sur une base mensuelle, les prix de détail pour éviter que la SONARA n'enregistre des pertes sur ses opérations intérieures. En cas d'affaiblissement des prix du pétrole au niveau international, le Gouvernement réduira d'abord les transferts à la SONARA pour ensuite les éliminer complètement, et cela avant de réduire le prix de vente au détail.

C. Modalités de déclenchement du mécanisme d'ajustement automatique des objectifs

21. Le plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier sera ajusté

- à la hausse à hauteur du montant des concours budgétaires extérieurs (dons) inférieures aux montants programmés
- à la hausse à hauteur du montant des transferts effectués à la SONARA inférieurs aux montants programmés.

22. Le plafond sur la position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire sera ajusté

- à la baisse à hauteur du montant des recettes pétrolières et du produit des privatisations supérieurs aux montants programmés mais non utilisés pour réduire la dette intérieure, racheter la dette extérieure vis-à-vis des créanciers commerciaux, ou financer des projets d'investissement exceptionnel (EBS 06/165, ¶15 du MPEF) ;
- à la hausse/à la baisse à hauteur du montant des concours budgétaires extérieurs (dons et prêts) inférieurs/supérieurs aux montants programmés et à hauteur de la moitié de l'allègement de la dette (définie au paragraphe 6 au dessus) inférieurs/supérieurs aux montants programmés ; la révision

à la hausse sera plafonnée à hauteur d'un montant cumulatif de 15 milliards de francs CFA ; Pour l'ajusteur, les concours budgétaires sont définies comme tous les dons et tous les prêts non ciblés à l'exclusion de C2D, Initiative PPTE, et IADM.

- à la baisse à hauteur du montant des dépenses de restructuration inférieures aux montants programmés.
- à la baisse à hauteur du montant des paiements au titre de la dette intérieure (définie ci-dessus) inférieurs aux montants programmés.

23. L'excédent éventuel des recettes pétrolières et tout le produit des privatisations seront consacrés au remboursement de la dette intérieure (définie ci-dessus) le rachat de la dette extérieure vis-à-vis des créanciers commerciaux, ou le financement des projets d'investissement exceptionnel (EBS 06/165 ¶15 du MPEF). Le remboursement de la dette intérieure sera effectué dans le mois suivant la fin du trimestre de la réalisation de l'excédent.

24. Si le manque à gagner/l'excédent au titre des recettes pétrolières, les concours budgétaires extérieurs (y compris l'allègement de la dette), le produit des privatisations ou les ajustements cumulés du plafond sur la position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire dépassent 0,2 % du PIB 2007, le Gouvernement consultera les services du FMI afin de formuler des mesures correctives.

D. Taux de change visé au programme

25. Les montants libellés en DTS ou dollars EU seront convertis aux taux fixes de 1,5059 dollar EU pour un DTS et 497,56 francs CFA pour un dollar EU pour le premier trimestre 2007; 1,5037 dollar EU pour un DTS et 498,89 francs CFA pour un dollar EU pour le deuxième trimestre 2007; 1,5035 dollar EU pour un DTS et 499,08 francs CFA pour un dollar EU pour le troisième trimestre 2007; 1,5054 dollar EU pour un DTS et 498,14 francs CFA pour un dollar EU pour le quatrième trimestre 2007. La valeur des engagements envers le FMI, qui sont repris dans la définition de la position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire, sera calculée à ces mêmes taux de change. Toute variation de ces taux entraînera un ajustement intégral, à la hausse ou à la baisse selon les cas, de la valeur de l'encours des engagements du FMI à la BEAC et un ajustement équivalent au plafond sur la position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire.

E. Critères de réalisation structurels

26. Le critère de réalisation relatif à la consolidation de l'interconnexion des systèmes informatiques des directions générales du Budget et du Trésor sera considéré comme étant observé si au 30 juin 2007 des états de synthèse mensuels de l'exécution du budget, de l'engagement aux paiements des dépenses, sont produits sur une base fonctionnelle pour la période janvier – avril 2007.

27. Le critère de réalisation relatif à l'achèvement des travaux préparatoires à la création d'une filiale financière de la CAMPOST sera considéré comme étant observé si avant 30 juin 2007, le décret créant la filiale est publié, et les travaux suivants sont achevés et leurs résultats sont adoptés par le Gouvernement: statuts de filiale, liste des actionnaires et des dirigeants, plan d'entreprise comprenant les activités prévues, réseau et structure des bureaux de postes et agences postales, états

financiers et comptes certifiés par les commissaires aux comptes et validés par les organes compétents, paiement du capital ou du montant minimum des transferts budgétaires disponibles.

F. Repères structurels

28. Le repère relatif à l'établissement d'un fichier harmonisé du personnel de la fonction publique sur la base de la réconciliation des recensements du ministère des Finances et celui de la Fonction Publique dans 14 ministères, et implantation du système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde dans ces ministères sera considéré comme étant observé si à fin juin 2007 : (i) les équipements, le protocole de communication entre les différents sites du système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde et l'application du système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde sont installés dans chacun de ces ministères ; (ii) des personnels ont été formés à leur utilisation ; (iii) le système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde est effectivement mis en exploitation dans lesdits ministères ; et, (iv) les informations relatives aux personnels de ces ministères dans le système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde sont cohérentes avec celles contenues dans le système de gestion de la solde. Les 14 ministères où le SIGIPES sera implanté sont les suivants : 1) les services du Premier Ministre, 2) le ministère de l'Enseignement Supérieur, 3) le ministère des Travaux publics, 4) le ministère de la Communication, 5) le ministère des Forêts et de la Faune ; 6) le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, 7) le ministère du Travail et de la Sécurité sociale, 8) le ministère de la Justice, 9) le ministère de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire, 10) le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 11) le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, 12) le ministère de l'Industrie, des mines et du Développement technologique, 13) le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et 14) le ministère de l'Eau et de l'Énergie.

29. Le repère concernant l'étude diagnostique de la nomenclature budgétaire et du trésor en vue d'évaluer sa cohérence avec les normes SFP et la préparation d'un rapport analytique sera considéré comme étant observé si le Gouvernement remet au FMI avant la fin mars 2007 un rapport analytique contenant les éléments suivants: (1) une description des problèmes dans la classification budgétaire actuelle, particulièrement en matière de simplicité, lisibilité et cohérence avec les normes internationales; (2) un plan d'action pour améliorer la classification budgétaire sur la période 2007-2009.

30. Le repère concernant l'élaboration des actions relatives à la période transitoire de la nouvelle loi organique des finances publiques et du calendrier de leur mise en œuvre sera considéré comme étant observé si avant fin avril 2007 : (1) un nouveau projet de loi portant régime financier de l'État est préparée avec l'assistance des services du FMI, est présenté au Parlement, assorti des grands axes de la période transitoire ; (2) le Gouvernement prépare un plan d'action relatif à cette transition, le transmet à tous les ministères et entités Gouvernementales concernées, et organise un séminaire avec ces ministères pour présenter le plan et expliquer ses implications.

31. Le repère relatif à la préparation de tableaux mensuels cohérents sur l'exécution du budget en base caisse et en base engagements, ainsi que d'un tableau mensuel des dépenses ventilées par fonction économique pour le suivi des dépenses des secteurs prioritaires sera considéré comme étant

observé si avant le 25 du mois suivant le mois de déclaration sont envoyés au FMI : (i) le TABORD, les Balances du Trésor, les tableaux de suivi des dépenses en ventilation par chapitre et par compte et en ventilation fonctionnelle (jusqu'au niveau des ordonnancements et pour les services centraux seulement); (ii) le TABORD contient une annexe montrant les ordonnancements et les paiements ventilés par fonction économique (pour les services centraux seulement); (iii) le TABORD est cohérent avec les Balances des comptes du Trésor et avec les tableaux de suivi des dépenses en ventilation par chapitre et par compte et en ventilation fonctionnelle; et (iv) le tableau de suivi des dépenses en ventilation par chapitre et par compte est cohérent avec le tableau de suivi des dépenses en ventilation fonctionnelle.

32. Le repère relatif à l'ajustement des prix de vente des produits pétroliers et aux transferts budgétaires à la SONARA tel que convenu avec les services du FMI sera considéré comme étant observé si les autorités relèvent les prix des trois principaux produits combustibles, à savoir le super, le pétrole et le gasoil et effectuent des paiements de transfert comme indiqué au paragraphe 26 du MPEF et au paragraphe 20 ci-dessus. Le relèvement des prix des combustibles aura lieu le premier jour ouvrable du mois.

33. Le repère relatif à la préparation d'une étude diagnostique du système de rémunération (salaires et indemnités) de la fonction publique sera considéré comme étant observé si à fin mars 2007, le rapport final de l'étude, menée sur la base de termes de référence approuvés par les autorités et par le FMI, a été remis au ministre chargé des finances.

34. Le repère relatif à la publication du rapport trimestriel sur l'exécution du budget de l'État sera considéré comme étant observé si deux mois après la fin du trimestre un rapport détaillant et commentant l'exécution du budget en recettes, dépenses et financement (selon un modèle similaire au TOFE) se retrouve sur le site www.spm.gov.cm.

35. Le repère relatif à la publication sur le site www.spm.gov.cm : des décisions judiciaires et des sanctions administratives prises contre les agents publiques sera réputée atteinte pourvu que le Gouvernement crée sur son site internet un espace consacré à la lutte contre la corruption où les éléments suivants sont publiés sur une base continue : (i) toutes les décisions judiciaires, y compris celles en appel, avec les qualifications nécessaires ; (ii) toutes les sanctions administratives prononcées à l'encontre des agents publics. Au sens du présent protocole, les sanctions administratives sont des mesures répressives prises par les autorités à l'encontre des agents publics pour atteinte au devoir de probité et à l'éthique professionnelle. Les comportements sanctionnés peuvent être soit des atteintes indirectes à la gestion saine des finances et de la chose publiques telles la concussion, la corruption, le favoritisme ou le trafic d'influence. Sans préjudice des poursuites pénales, les auteurs de tels comportements sont notamment susceptibles d'être relevés de leurs fonctions (lorsqu'ils en occupent) et passibles de sanctions disciplinaires allant de l'avertissement écrit à la révocation avec suspension ou déchéance des droits à pension.

36. Le repère relatif à l'achèvement des travaux de connexion de la Direction générale des impôts (MESURE) à la Direction générale des douanes (SYDONIA) sera considéré comme étant observé si avant fin novembre 2007 un ou plusieurs modules du système de gestion informatique de la Direction Générale de la Douane est connecté avec un ou plusieurs modules du système de gestion

informatique de la Direction Générale des Impôts, et si l'un ou l'autre de ces modules peuvent échanger un ensemble défini d'informations sur les importations et exportations des personnes physiques et morales ainsi que leur activités commerciales et industrielles sur le marché camerounais.

37. Le repère relatif à la présentation au gouvernement du rapport de synthèse des travaux et de recommandations de la Commission de révision de fiscalité interne et de porte, en vue de la définition de la politique fiscal du gouvernement à moyen terme sera considéré comme étant observé si avant fin décembre 2007 : (1) une commission regroupant l'administration et les opérateurs économiques et la société civile a été créée par le Gouvernement (2) le rapport général des travaux et les recommandations de cette commission est rédigé et approuvé au cours d'une séance plénière avant le 31 Décembre 2007.

38. Le repère relatif à la réduction du nombre des centres des impôts pour les petits contribuables avec la mise en place d'un premier site pilote expérimental à Yaoundé et Douala sera considéré comme étant observé si avant fin décembre 2007 les actions suivantes sont réalisées: (1) chaque centre pilote regroupe au moins trois CDI basé sur le modèle actuel; (2) les CDI pilotes seront calqués sur le modèle des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (gestion par clientèle).

39. Le repère relatif à l'achèvement des travaux de rationalisation de l'identification des contribuables, à la refonte du logiciel de l'identifiant unique (IDU) et à la sécurisation du fichier unique des contribuables sera considéré comme étant observé si avant fin octobre 2007 les actions suivantes sont réalisées : (1) le logiciel d'immatriculation des contribuables est opérationnel ; (2) ce logiciel est l'unique application informatique d'immatriculation des contribuables (aucune autre application ne peut immatriculer ou changer l'information propre à un contribuable, au centre ou dans les provinces) ; (3) une connexion directe est établie entre ce logiciel et le logiciel de gestion des impôts et taxes à la Direction Générale des Impôts (MESURE).

40. Le repère relatif à l'adoption d'une formule de révision des prix sortie SONARA et d'une structure simplifiée des prix des produits pétroliers permettant un ajustement automatique sera considéré comme étant observé si avant fin décembre 2007 la nouvelle formule des prix des carburants sortie raffinerie reflète les prix internationaux, exclut l'ajustement économique en faveur de SONARA, et permet un ajustement des prix automatique. La structure des prix simplifiée devra réduire ou éliminer les subventions croisées entre produits pétroliers (y compris le gaz liquéfié) et les distorsions fiscales du régime de prix en vigueur.

41. Le repère relatif à l'installation du système informatisé de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde (SIGIPES) dans 24 ministères sera considéré comme étant observé si à fin décembre 2007 : (i) les équipements, le protocole de communication entre les différents sites du système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde et l'application du système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde sont installés dans chacun de ces ministères ; (ii) des personnels ont été formés à leur utilisation ; (iii) le système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde est effectivement mis en exploitation dans lesdits ministères ; et, (iv) les informations relatives aux personnels de ces ministères dans le système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde sont cohérentes avec celles contenues dans le système de gestion de la solde. Les 24 ministères où le SIGIPES sera implanté incluent le 14 déjà

définie au dessus et le 10 suivants : 1) le ministère de la Fonction publique 2) le ministère de l'Éducation de base, 3) le ministère de la Santé, 4) le ministère des Finances et de l'Économie, 5) le ministère des Enseignements Secondaires 6) le ministère des relations Extérieures, 7) le Contrôle Supérieure de l'État, 8) le ministère du Développement Urbain et de l'Habitat ; 9) le ministère des Affaires Sociales, 10) la Délégation Générale a la Sûreté Nationale.

42. Le repère relatif à la publication sur le site Internet www.spm.gov.cm de la synthèse des rapports de comités locaux de suivi de l'exécution physico-financière des projets d'investissement sur le budget de l'état sera considéré comme étant observé si trois mois après la fin du trimestre la synthèse des lesdits rapports inclues (i) des observations sur les causes de retards des projets d'investissement ; (ii) une statistique sur l'utilisation des fonds d'investissement et le taux d'avancement des projets individuels et (iii) des recommandations pour améliorer l'exécution physico-financière des projets d'investissement.

43. Le repère relatif à l'aboutissement de la loi sur la communication électronique et le paiement électronique des banques sera considéré comme étant observé si avant novembre 2007 le Gouvernement présente au parlement une loi qui définit la réglementation de la communication et paiement électronique en consultation avec les services de la Banque mondiale, y compris des transactions entre les personnes physiques ou morales d'un cote et des banques dans l'autre.

44. Le repère relatif au transfert au marché financier des transactions sur le marché secondaire des obligations du Trésor a coupon zéro sera considéré comme étant observé si avant fin octobre 2007 toutes les transactions (achats, ventes, rachats) y relatifs entres des personnes physiques ou morale, ou entre le Gouvernement et d'autres entités (y comprise des entreprises publiques) se dénoue sur le marche financier. La CAA sera capable avant fin octobre 2007 de publier quotidiennement le volume et les cours de l'ensemble des transactions sur le site Internet caa.gov.cm.

45. Le repère relatif à l'achèvement et l'opérationnalisation du guichet unique électronique en vue de faciliter le commerce extérieur sera considéré comme étant observé si à partir du fin septembre 2007 toutes les transactions du commerce extérieur sont effectuées à travers du guichet unique électronique. Le Gouvernement transmettra une lettre aux services du FMI qui confirme le démarrage du guichet unique électronique.

G. Données à communiquer

46. Les autorités camerounaises communiqueront au FMI les données énoncées dans le tableau 1 et 2 ci-joints, et ceux, dans les délais indiqués. Les autorités fourniront en temps utile au FMI toute information complémentaire que le FMI demandera aux fins du suivi des résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme.

Tableau 1. Cameroun — Données à communiquer

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date- cible
Financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire	Mensuelle	Le 10 du mois pour les données du mois précédent pour les séries préliminaires Le 25 du mois pour les données du mois précédent pour les séries définitives.
	Position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire	Mensuelle	Le 10 du mois pour les données du mois précédent pour les séries préliminaires Le 25 du mois pour les données du mois précédent pour les séries définitives
	Taux d'intérêt	Irrégulière	Une semaine après l'annonce de modification des taux
	Transactions sur les comptes PPTE et C2D ouverts à la BEAC comprenant crédit et débit	Mensuelle	Le 10 du mois pour les données du mois précédent
	Extrait des soldes de tous les comptes de dépôts de l'État à la BEAC	Mensuelle	Le 10 du mois pour les données du mois précédent
	Changements de la fiscalité intérieure et douanière (loi des finances et autres)	Irrégulière	Deux semaines après le changement
	Tableau des opérations financières de l'État (TOFE), sur base caisse comportant un état détaillé des recettes, des dépenses, des financements et des paiements au titre de la dette intérieure (règlement des arriérés intérieurs compris)	Mensuelle	Trois semaines après la fin du mois considéré pour les séries préliminaires Huit semaines après la fin du mois pour les séries définitives
	Tableau des opérations financières de l'État sur base ordonnancements (<i>services centraux</i>) conforme au TOFE base caisse	Mensuelle	Trois semaines après la fin du mois considéré pour les séries préliminaires Huit semaines après la fin du mois

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date- cible
	Balances des comptes du Trésor d'un mois donné, y compris le tableau des dépenses payées mais non ordonnancées et le tableau rapprochant le compte du Trésor ouvert à la BEAC et le compte du Trésor dans la balance	Mensuelle	Trois semaines après la fin du mois Huit semaines après la fin du mois
	Rapport sur la mise en œuvre du plan d'apurement de la dette intérieure	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau sur l'exécution budgétaire base fonctionnelle conforme au tableau des opérations financières de l'État sur base engagement	Mensuelle	Huit semaines après la fin du mois pour les séries définitives
	État des remboursement des crédits TVA (remboursements demandés et payés)	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Rapport d'exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Deux mois après la fin du mois considéré
	Dépenses PPTTE et C2D (<i>engagements, ordonnancements, paiements</i>)	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Opérations de la SNH, y compris volume des exportations, taux de change, prix et valeurs, coûts d'exploitation (y compris une liste détaillée des autres charges), autres engagements, solde transférable, interventions directes et solde transféré (base caisse), dividendes reçus et dividendes transférés	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
Données des sociétés publiques	Paiements des factures aux entreprises publiques (SNEC, CAMTEL, AES SONEL, CAMRAIL et SONARA)	Mensuelle	Le 20 du mois pour les données du mois précédent
	Paiements effectués à CAMAIR ou pour le compte de CAMAIR (au titre des factures, subventions, prêts, arriérés...)	Mensuelle	Le 20 du mois pour les données du mois précédent
Données sur les prix des produits pétroliers	Prix internationaux du pétrole, prix intérieurs des combustibles et leurs composantes, transferts budgétaires à la SONARA, résultats financiers nets de la SONARA, selon le format du tableau 2 ci-dessous.	Mensuelle	Le 20 du mois pour les données du mois précédent
Données du secteur réel	Indice des prix à la consommation, Yaoundé et Douala	Mensuelle	Le 20 du mois pour les données du mois précédent
	Indice national des prix à la consommation	Trimestrielle	6 semaines après la fin du trimestre considéré
	Indice de production industrielle	Trimestrielle	Deux mois après la fin du trimestre précédent

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date- cible
	Comptes nationaux		
	• Comptes rapides/sommaires	Annuelle	Huit mois après la fin de l'exercice
	• Comptes provisoires	Annuelle	Dix-huit mois après la fin de l'exercice
	• Comptes définitifs	Annuelle	Vingt-quatre mois après la fin de l'exercice
Données de la balance des paiements	Importations par emploi et principaux produits d'exportation, balance commerciale	Mensuelle	Le 25 du mois pour le mois précédent
	Indices préliminaires des prix et des volumes des importations et exportations	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre considéré
	Indices définitifs des prix et des volumes des importations et exportation	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre considéré
	Balance des paiements	Annuelle	Six mois après la fin de l'exercice pour les séries préliminaires. Douze mois après la fin de l'exercice pour les séries définitives
Dette extérieure	Encours de la dette et arriérés	Au minimum annuelle	Au début de l'exercice, mises à jour en cas de besoin
	Service de la dette exigible avant allègement	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Service de la dette exigible après allègement	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Service de la dette réglé	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du trimestre précédent

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date- cible
Nouveaux prêts et dons reçus, précisés par créancier y compris leurs termes et conditions et projet		Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du trimestre précédent
Projections des dons et prêts extérieurs pour les huit prochains trimestres		Trimestrielle	Le 25 du mois pour les données du trimestre précédent
Assistance bilatérale ordinaire et additionnelle reçue au titre de l'Initiative PPTE et prévisions pour les huit prochains trimestres		Trimestrielle	Le 25 du mois pour les données du trimestre précédent

II. Tableau 2. Cameroun — Prix des produits pétroliers			
(en FCFA le litre, sauf indication contraire)			
III.		Juil. 05 Juin 08	-
IV.	Super Pétrole Gasoil	Super Pétrole Gasoil	Super Pétrole Gasoil
V.	1. Structure de prix requise pour permettre à la SONARA d'équilibrer ses comptes sur les opérations intérieures à un mois donné (résultat net de 0)		
VI.	1a. Parité importation/prix du produit (en dollar EU/litre)		
VII.	1b. Taux de change (FCFA/dollar EU)		
VIII.	1c. Parité importation/prix de produit		
IX.	1d. Droits de douane, TVA incluse		
X.	1e. Ajustement économique		
	1f. Cabotage, TVA incluse		
	1g. TSPP		
	1h. Prix sortie SONARA (=1c=1d=1e=1f)		
	1i. Redevances port., passage dépôt, réam. SCDP NSAM, coloration, lutte contre la fraude, TVA incluse		
	1j. Péréquation transport		
	1k. Prix sortie dépôt (=1h=1i=1j)		
	1l. Frais généraux, financiers, bénéfiques, coulage, amortissement et entretien, livraison ville, marge revendeur, TVA incluse		
	1m. Prix de détail (=1k+1l)		
	2. Prix appliqués dans la réalité		
	3. Volume vendu (millions de litres)		
	4. Résultat net de la SONARA avant le transfert budgétaire (milliards de FCFA)		
	5. Transfert budgétaire effectué à la SONARA (milliards de FCFA)		
	6. Résultat net de la SONARA après transfert budgétaire (milliards de FCFA)		
Sources : autorités camerounaises.			



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) N°
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le juin 2007

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations de 2007 au titre de l'article IV avec le Cameroun

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le [15 juin 2007] les consultations au titre de l'article IV avec le Cameroun¹².

Informations générales

Au cours des deux dernières décennies, le Cameroun a enregistré, grâce, entre autres, à la dévaluation du franc CFA en 1994 et aux réformes macroéconomiques et structurelles dont elle s'est accompagnée, une croissance régulière, mais insuffisante pour réduire sensiblement la pauvreté. Le potentiel de croissance du Cameroun s'est situé en deçà de celui du groupe des autres économies à revenu intermédiaire (tranche inférieure) à cause d'un certain nombre de facteurs : taux d'investissement plus bas, développement plus limité des circuits financiers, ouverture moins forte du commerce extérieur, infrastructures et capital humain plus faibles et climat des affaires moins favorable. Si la trajectoire actuelle se maintient, les OMD, dont l'objectif d'une réduction de moitié du pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté, ne seront sans doute pas atteints.

¹² Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

Ces dernières années, les autorités ont, dans une certaine mesure, rétabli des conditions propices à la stabilité macroéconomique et renforcé la gouvernance, de sorte que le Cameroun a pu atteindre le point d'achèvement prévu dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTTE et recevoir un allègement de dette supplémentaire au titre de l'IADM. Les défis à relever sont de préserver la viabilité des finances publiques, tout en augmentant les dépenses prioritaires, et de rendre le climat des affaires plus propice à une croissance tirée par le secteur privé.

En 2006, les résultats économiques ont été encourageants. La croissance s'est quelque peu redressée par suite d'une reprise du secteur du bâtiment, ainsi que de la remontée de la production de pétrole et de la production forestière. Bien qu'elle se soit accélérée sous l'effet de la hausse des prix des carburants, l'inflation a été contenue à environ 5 %. L'augmentation de la production et des cours du pétrole a permis d'améliorer le solde extérieur courant et de renforcer sensiblement le solde budgétaire global. Au quatrième trimestre de 2006, le financement direct de dépenses extrabudgétaires d'urgence par la société pétrolière nationale a toutefois fait craindre une dégradation de la transparence budgétaire.

Le programme appuyé par la FRPC a été mis en œuvre de façon satisfaisante au cours de la période juillet-décembre 2006. La plupart des objectifs budgétaires et financiers ont été atteints. Cependant, le critère de réalisation quantitatif sur le financement bancaire a été manqué de peu à cause des dépenses extrabudgétaires de la fin de 2006. Les efforts en vue d'améliorer la transparence et la gestion du budget se sont traduits par la publication de deux rapports du conciliateur de l'ITIE couvrant la période 2001-05. Toutefois, on a annoncé que la privatisation de la compagnie aérienne nationale avait échoué, l'offre révisée de l'adjudicataire ayant été jugée non satisfaisante. Les autorités demeurent résolues à préparer pour cette compagnie une nouvelle stratégie de réforme qui éliminera les subventions tout en améliorant les services aériens. La campagne de lutte contre la corruption a été poursuivie et le gouvernement a nommé au début de 2007 les membres de la commission anticorruption créée un an plus tôt.

Les perspectives tant pour 2007 qu'à moyen terme sont encourageantes. L'activité devrait continuer de se redresser en 2007 sous l'effet d'une amélioration des résultats des secteurs forestier, du bâtiment et tertiaire. À cause de la baisse prévue des cours du pétrole, l'inflation devrait ralentir considérablement et le déficit extérieur courant se creuser à moyen terme. La politique budgétaire restera prudente. Si l'excédent budgétaire global diminuera en moyenne au cours de la période 2007-08, du fait essentiellement de la baisse des cours du pétrole, les efforts de consolidation budgétaire — reflétés par le solde non pétrolier — se poursuivront. Les principaux risques dont s'accompagnent ces perspectives sont un ralentissement de la mobilisation des recettes non pétrolières et de l'amélioration du climat des affaires, ainsi que des dépassements de crédits liés aux élections parlementaires de 2007.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les notes d'information au public (NIP) font partie des efforts déployés par le FMI pour promouvoir la transparence de ses vues et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées, avec le consentement du ou des pays concernés, après examen par le Conseil d'administration des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres, de la surveillance de l'évolution régionale, du suivi post-programme et des évaluations a posteriori des programmes appliqués par les pays membres nécessitant un engagement à plus long terme. Les NIP sont diffusées aussi après examen par le Conseil d'administration de questions de politique générale, sauf dans les cas particuliers où le Conseil en décide autrement.

Cameroun — Indicateurs économiques et financiers, 2004–06

	<u>2004</u> Est.	<u>2005</u> Est.	<u>2006</u> Est.
(Variation annuelle en pourcentage)			
Revenu national et prix			
PIB à prix constants	3.7	2.0	3.8
Pétrolier	-9.3	-9.7	6.9
Non pétrolier	4.9	2.9	3.5
Prix à la consommation (moyenne sur 12 mois)	0.3	2.0	5.1
Commerce extérieur			
Exportations en volume	-0.7	-8.4	3.4
<i>Dont</i> : secteur non pétrolier	2.9	-8.5	2.4
Importations en volume	11.2	4.6	6.8
Termes de l'échange	-2.2	18.0	14.0
Monnaie et crédit (fin de période)			
Avoirs intérieurs nets ¹	0.3	-5.3	-24.8
Crédit net au secteur public ¹	0.1	-8.7	-21.7
Crédit au secteur privé	1.4	10.9	3.2
Monnaie au sens large (M2)	7.3	4.2	9.3
(En pourcentage du PIB)			
Opérations de l'administration centrale			
Total des recettes (hors dons)	15.2	17.3	18.9
Recettes non pétrolières	12.1	13.5	13.5
(en % du PIB non pétrolier)			
Total des dépenses	16.0	14.4	14.2
Solde budgétaire (hors variation nette des arriérés)			
Hors dons	-0.8	3.0	4.6
Solde primaire non pétrolier			
(en % du PIB non pétrolier) ²	-2.1	0.0	-0.6
Secteur extérieur			
Solde extérieur courant (dons compris)	-3.8	-3.4	-0.8
Stock de la dette extérieure ³	44.2	36.7	5.0
Stock de la dette publique	61.3	52.7	14.3

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

² Hors dons extérieurs et investissement financé sur ressources extérieures.

³ Par hypothèse, la dette C2D est annulée en 2006.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CAMEROUN

Rapport des Services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV, troisième revue du programme triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour un critère de réalisation et demande de modification d'un critère de réalisation — Annexes établies à titre d'information

Préparé par les représentants des services du FMI pour les consultations de 2007 avec le Cameroun

Approuvé par David Nellor et Adnan Mazarei

25 mai 2007

Annexes	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI	2
II.	Relations avec la Banque mondiale	8
III.	Questions statistiques	13

Cameroun — Relations avec le FMI

(Au 30 avril 2007)

I. **Statut** : article VIII; date d'admission : 10 juillet 1963

II.	Compte des ressources générales :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
	Quote-part	185.70	100.00
	Avoirs du FMI en monnaie nationale	184.98	99.61
	Position de réserve au FMI	0.73	0.39

III.	Département des DTS :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
	Allocation cumulative nette	24.46	100.00
	Avoirs	3.08	12.58

IV.	Encours des achats et des prêts :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
	Accords FRPC	7.95	4.28

V. **Accords financiers les plus récents :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	24/10/2005	23/10/2008	18.57	7.95
FRPC	21/12/2000	20/12/2004	111.42	79.59
FRPC	20/08/1997	20/12/2000	162.12	162.12

VI. **Projection des obligations financières envers le FMI (millions de DTS, sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoires actuels en DTS)**

	<u>À échoir</u>				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal					0.80
Commissions/intérêts	0.72	0.95	0.95	0.95	0.94
Total	0.72	0.95	0.95	0.95	1.74

VII. **Mise en œuvre de l'initiative PPTE :**

	<u>Cadre Renforcé</u>
I. Engagement de l'aide	
Date du point de décision	Oct. 2000
Aide engagée ¹³	
Par l'ensemble des créanciers (\$ millions)	1,267.00
<i>Dont</i> : aide du FMI (\$ millions)	37.04
(équivalent en millions de DTS)	28.62
Date du point d'achèvement	Avr. 2006
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Montant décaissé	28.62
Aide intérimaire	11.25
Point d'achèvement	17.37
Complément décaissé sur produit d'intérêts ¹⁴	5.05
Total des décaissements	33.67

¹³ L'aide engagée en vertu du cadre initial est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et celle engagée au titre du cadre renforcé en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

¹⁴ En vertu du cadre renforcé, un complément, qui correspond au produit des intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire, est décaissé au point d'achèvement.

VIII. Aide au titre de l'IADM :

I.	Dette admissible (millions de DTS) ¹⁵	173.26
	Financement par : Compte IADM	149.17
	Reliquat des ressources PPTE	24.09

II. Allègement par mécanisme (millions de DTS)

Dette admissible

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>FRPC</u>	<u>Total</u>
Avril 2006	S/O	173.26	173.26

IX. Évaluation des sauvegardes :

Le Cameroun est membre de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), la banque centrale régionale. D'après l'évaluation des sauvegardes de la BEAC achevée le 30 août 2004, cette institution a pris un certain nombre de mesures pour les renforcer depuis l'évaluation de 2001, mais des progrès restent à accomplir dans des domaines clés. Un résumé des recommandations faites lors de l'évaluation figure dans le document Rapport des services No. 06/231.

X. Régime de change:

Comme cinq autres pays de la CEMAC, le Cameroun est membre d'une union monétaire et ne dispose pas d'une monnaie officielle distincte. Sa monnaie est le FCFA, qui est rattaché à l'euro au taux fixe de 655,957 FCFA pour 1 euro. Le 3 mai 2007, le DTS équivalait à 735,24 FCFA. Le 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays membres de la CEMAC a été reclassé, passant de la catégorie «régime de changes sans monnaie officielle distincte» à la catégorie «régime conventionnel de parité fixe». La nouvelle classification repose sur le comportement de la monnaie commune, alors que la précédente était basée sur l'absence de monnaie officielle distincte. Elle ne reflète donc qu'un changement de définition et ne signifie pas qu'une modification de fond ait été relevée dans le régime de change ou dans d'autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres.

Le régime de change du Cameroun ne comporte pas de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, exception faite de celles qui

¹⁵ L'IADM allège intégralement la dette des pays admis à en bénéficier qui remplissent les conditions requises. Cet allègement, qui prend la forme de dons financés par le Compte IADM et des ressources PPTE, porte sur l'encours total de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

sont appliquées pour des raisons de sécurité et ont été notifiées au FMI conformément à la décision du Conseil d'administration n° 144-152/51.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

Le Conseil d'administration a conclu les consultations au titre de l'article IV les plus récentes le 22 avril 2005.

XII. Participation au PESF et RONC :

L'évaluation de la stabilité du système financier du 24 mai 2000 repose sur les conclusions de la mission conjointe FMI-Banque mondiale qui a séjourné au Cameroun du 29 février au 14 mars 2000. Les conclusions de la mission PESF (Programme d'évaluation du secteur financier) ont été présentées aux autorités les 13 et 14 mars 2000 dans le contexte des consultations de l'année 2000 au titre de l'article IV.

Le rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) concernant la transparence budgétaire et celle des politiques monétaires et financières a été publié le 16 juin 2000.

Le module de données du RONC a été publié le 24 août 2001 (CR/01/150).

XIII. Assistance technique :

Depuis septembre 2005 : détachement auprès des autorités camerounaises (et celles d'autres pays de la région) d'un expert résident du FAD en administration des impôts.

Octobre 2006 : mission FAD aux fins d'analyser les impacts sur la pauvreté et le social du mécanisme utilisé actuellement pour les prix pétroliers.

Octobre 2006 : mission FAD (conjointement avec la Banque mondiale) aux fins d'évaluer les travaux préparatoires de la nouvelle loi organique de finance et d'examiner le système de classification des dépenses.

Mars 2006 : mission STA sur l'établissement de statistiques de balance de paiements.

Juillet 2005 : mission FAD sur la politique fiscale.

Mai 2005 : mission FAD sur l'administration des impôts et des douanes.

Décembre 2004 : mission STA sur l'établissement des comptes nationaux et suivi par un expert du FAD en gestion des dépenses publiques.

Octobre 2003 : mission STA sur l'établissement des comptes nationaux.

Septembre 2003 : mission FAD sur la mobilisation des recettes non pétrolières, et suivi par un expert du FAD de la gestion des dépenses publiques.

Juin 2003 : mission FAD sur la gestion des dépenses publiques.

Mars 2003 : mission FAD sur la gestion des dépenses publiques.

Novembre 2002 : mission FAD sur la gestion des dépenses publiques.

Mai 2002 : mission FAD sur la gestion des dépenses publiques.

Avril 2002 : suivi de la mission FAD sur le régime de l'impôt sur le revenu

Mars 2002 : mission FAD sur la mise en œuvre du plan d'action concernant les recettes et les dépenses publiques.

Octobre–novembre 2001 : mission FAD sur l'administration des impôts et des douanes.

Septembre 2001 : missions FAD sur l'audit du Trésor et le suivi de la pauvreté.

Juin 2000 : mission FAD sur la modernisation des douanes.

Avril 2000 : mission STA sur le Système général de diffusion des données (SGDD/RONC).

Novembre 1999 : mission FAD sur la modernisation de la direction des impôts.

Juin-juillet 1999 : mission d'assistance technique FAD sur les douanes.

Mai–juin 1999 : mission de suivi FAD sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et sur l'administration des impôts.

Janvier–mars 1999 : détachement d'un conseiller du FAD pour l'institution de la TVA.

Novembre 1998 : détachement d'un conseiller résident du FAD en gestion des dépenses publiques.

Octobre–novembre 1998 : mission STA sur le projet de métadonnées.

Septembre 1998 : détachement d'un conseiller du FAD pour la TVA.

Juillet 1998 : mission FAD pour les travaux préparatoires de la TVA.

Février 1998 : mission d'assistance technique FAD en vue d'examiner la gestion des dépenses publiques.

Novembre 1997 : mission d'assistance technique FAD en vue de préparer l'adoption de la TVA.

Janvier–février 1997 : mission AFR/PDR, en concertation avec des experts de la Banque mondiale et du gouvernement français, France, sur les statistiques de la dette extérieure.

Mai 1996 : mission AFR, en concertation avec des experts du Trésor français et de la Banque de France, sur le système de communication et de suivi des données budgétaires.

Février 1996 : mission FAD sur la fiscalité directe et celle du secteur agricole.

Mai–juin 1995 : mission STA sur les statistiques de balance de paiements.

XIV. Représentants résidents :

Le poste de Représentant résident du FMI à Yaoundé est occupé sans interruption depuis 1989. M^{me} Kabedi-Mbuyi, l'actuelle Représentante résidente, est entrée en fonction en juillet 2005.

Cameroun — Relations avec la Banque mondiale

(Au 8 janvier 2007)

Stratégie des autorités soutenue par la Banque mondiale

1. La stratégie des autorités en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté, telle qu'elle est décrite dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) communiqué à la Banque mondiale et au FMI en avril 2003, s'appuie sur sept piliers (pour plus de précisions voir IDA/SecM2003-0434). Les autorités ont commencé à réviser le DSRP, la date d'achèvement anticipée se situant au début de 2008.

Prêts et stratégie de la Banque mondiale

10. Une note de stratégie intérimaire préparée par l'IDA et la SFI a été présentée au Conseil le 7 décembre 2006. Cette stratégie, qui couvre l'exercice 2007-2008, reprend les grands objectifs de la précédente stratégie d'aide-pays en insistant davantage sur la gouvernance (lutte contre la corruption, gestion axée sur les résultats, renforcement des partenariats et alignement et harmonisation de l'aide extérieure sur la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide). L'appui de la Banque mondiale à la stratégie des autorités s'articule autour de six objectifs proposés :

11. *Renforcer la mise en œuvre du DSRP* : dialogue avec les autorités et prestation d'une assistance technique en vue de les aider à réviser le DSRP, en insistant sur une définition plus précise des priorités et l'établissement d'un cadre explicite de résultats, y compris des mécanismes de suivi et d'évaluation, et étude économique et sectorielle visant à mieux prendre en compte l'égalité hommes-femmes dans le DSRP.

12. *Renforcer la gouvernance, y compris la lutte contre la corruption et la gestion des finances publiques* : financement d'actions visant à accroître la transparence et la responsabilisation, soutien de programmes renforçant la gestion des finances publiques dans le cadre d'une plateforme multidonateurs, poursuite du dialogue et de l'assistance technique nécessaires pour mettre en œuvre l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et soutien de la lutte contre la corruption. La corruption sera évaluée dans les secteurs clés dans le cadre d'une opération lancée par la Banque, coordonnée par les partenaires internationaux et liée aux efforts déployés par le CAD de l'OCDE pour mettre en place une politique commune de lutte contre la corruption.

13. *Stimuler le développement du secteur privé* : soutien accru de la SFI aux petites entreprises, intensification de l'assistance technique de la Banque et de la SFI et de leur dialogue avec les autorités afin d'améliorer le climat médiocre des affaires au Cameroun, y compris en envoyant dans ce pays des cadres supérieurs de ces deux institutions nommés conjointement par elles, et soutien de la poursuite de l'intégration régionale grâce au

financement actuellement décaissé ou prévu pour les systèmes régionaux de paiement et le renforcement des institutions financières régionales.

14. *Soutenir le développement des infrastructures et des villes* : poursuite du financement des infrastructures de Douala, de la concession ferroviaire et de la sécurisation du transport aérien régional, financement d'actions dans le secteur urbain, celui de l'eau et celui de l'énergie, de la facilitation du commerce et des transports régionaux, poursuite du dialogue dans le domaine de l'énergie et étude économique et sectorielle du secteur des transports avec divers partenaires.

15. *Soutenir les secteurs de la forêt et de l'environnement et renforcer le développement rural et agricole* : poursuite du financement du programme soutenu par divers partenaires relatif aux secteurs de la forêt et de l'environnement, du programme de développement communautaire et du renforcement de la capacité de gestion de l'environnement pétrolier, poursuite de l'étude économique et sectorielle sur la réforme forestière et évaluation du climat de l'investissement rural en insistant fortement sur l'égalité hommes-femmes lors de la préparation d'une approche sectorielle dans le domaine de l'agriculture.

16. *Promouvoir le développement humain* : financement du renforcement en cours des capacités dans le secteur de l'éducation, poursuite et suivi de l'opération plurisectorielle dans le domaine du VIH/sida et soutien d'une approche sectorielle en matière de santé (exercice 2008). Dans le cadre de cette approche, la Banque prévoit de contribuer financièrement au renforcement des capacités, à la mise au point de systèmes et à la prestation de services de santé de base afin : i) de consolider les fonctions normatives du Ministère de la santé, ii) de renforcer les moyens dont disposent les provinces pour gérer, allouer et planifier les ressources et pour encadrer et superviser les districts de santé et iii) de financer un ensemble élémentaire de services inclus dans un plan de districts consolidé reflétant les priorités établie d'après la stratégie mise à jour du secteur de la santé. La Banque amorce aussi une série de travaux analytiques sur les questions de gouvernance, d'espace budgétaire et d'emploi de l'allègement de dette dans le secteur de la santé.

17. Au 8 janvier 2007, le portefeuille de l'IDA (cofinancement du FEM inclus) comptait neuf projets actifs assortis d'engagements d'un montant total de 216,1 millions de dollars, dont 131,5 millions n'avaient pas encore été décaissés. Ces projets couvraient un grand nombre de secteurs (infrastructures, éducation, transports, environnement, forêt, VIH-Sida, développement local et partenariats public-privé).

Tableau 1 : Portefeuille de la Banque mondiale au Cameroun	
(au 8 janvier 2007, en millions de \$ EU)	
Total IDA	216.1
Infrastructures de Douala	55.6
Développement communautaire (IDA + FEM)	26.0
Partenariats public-privé	13.5
Renforcement des capacités dans l'environnement	4.7
Développement de la forêt et de l'environnement	35.0
Opération plurisectorielle VIH/sida	34.5
Éducation	18.2
Concession ferroviaire	14.1
Sécurisation du transport aérien	14.5

18. Outre ses activités de prêt, La Banque mondiale a soutenu les autorités par ses analyses et un dialogue dans les domaines suivants :

- Suivi et aide à la mise en œuvre du DSRP i) en prêtant son concours aux autorités et en élaborant des stratégies sectorielles et des cadres de dépenses à moyen terme globaux et sectoriels afin d'axer le budget national sur les objectifs de développement du DSRP et ii) en procédant à une évaluation du climat des investissements (ECI) au cours de l'exercice 2006 afin de renforcer les mesures de croissance et de diversification économiques et de lutte contre la pauvreté du DSRP.
- Renforcement du dialogue et de l'action en ce qui concerne le programme de gouvernance i) en collaborant activement avec les autorités à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans le cadre de la plateforme multidonateurs et ii) en soutenant, en concertation étroite avec d'autres partenaires, les efforts déployés par les autorités pour lutter contre la corruption. Pour appuyer ces activités, une étude sur la gestion des dépenses publiques et la responsabilité financière (PEMFAR) et une revue analytique de la passation des marchés ont été entreprises.

Collaboration FMI–Banque mondiale dans des domaines particuliers

19. Les services du FMI et de la Banque mondiale collaborent : i) à l'Initiative PPTE et au processus de DSRP (en l'occurrence, ils ont travaillé sur les documents relatifs au point d'achèvement PPTE et sur la note consultative conjointe du rapport d'étape du DSRP, qui ont été soumis aux conseils d'administration en avril 2006), ii) aux analyses et réformes relatives à la gestion des finances publiques et iii) aux autres réformes en matière de gouvernance, y compris les régimes douaniers. Le tableau 2 décrit brièvement chaque domaine et les conseils spécifiques donnés par les deux institutions.

Tableau 2 : Cameroun : collaboration Banque mondiale-FMI

Domaine	Description	Conseils spécialisés donnés et réformes appuyées par le FMI	Conseils spécialisés donnés et réformes appuyées par la Banque mondiale
Gestion des finances publiques	Analyses par les missions de la Banque et du FMI de divers aspects de la gestion budgétaire	Analyses et politiques fiscales, renforcement des organes de contrôle; gestion des dépenses, y compris leur classification; gestion de la trésorerie; transparence des opérations budgétaires et information y afférente; exécution, suivi et évaluation du budget	Politique de la dépense et allocation des crédits budgétaires; planification et programmation budgétaires, y compris l'établissement de cadres de dépenses à moyen terme globaux et sectoriels; exécution et évaluation du budget Réforme des marchés publics Suivi du budget dans les secteurs clés
Autres réformes en matière de gouvernance	Coordination avec le PNUD des travaux du FMI et de la Banque sur l'élaboration de plans de mise en œuvre	Réforme des douanes et des impôts	Programme de lutte contre la corruption; Décentralisation; ITIE
Réformes structurelles	Poursuite des réformes structurelles amorcées dans le cadre du CASIII	Politiques commerciales; réforme du secteur financier	Réformes dans les domaines de l'éducation, de la santé, des transports, de l'énergie, des infrastructures rurales et du développement urbain. Restructuration et privatisation des entreprises publiques CAMAIR, CAMTEL, SNEC et CAMPOST Renforcement des capacités humaines et institutionnelles, y compris la réforme de la fonction publique Développement du secteur privé et politiques commerciales et de transit
Point d'achèvement PPTE et activités liées au DSRP	Suivi conjoint des dépenses liées à l'initiative PPTE et préparation des documents relatifs au point d'achèvement et de la note consultative conjointe des rapports d'étape du DSRP		

20. Le FMI joue le rôle de chef de file pour ce qui est des conseils et des réformes concernant : i) la politique macroéconomique et la programmation financière à court et à moyen terme, ii) la politique fiscale et l'administration des impôts, iii) les systèmes d'information et de gestion des recettes publiques, iv) la comptabilité budgétaire, v) les procédures en matière de trésorerie et iv) la classification et le suivi des dépenses. Les services de la Banque participent aux réunions que les missions du FMI ont avec les autorités dans ces domaines.

21. La Banque mondiale joue le rôle de chef de file dans les domaines suivants : i) renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de gestion du secteur public, ii) planification et programmation budgétaires, y compris l'élaboration de stratégies sectorielles et de cadres de dépenses à moyen terme iii) analyse de la pauvreté et des sources de croissance pour appuyer le processus de DSRP, iv) conseils sur le développement sectoriel, notamment dans le domaine social et ceux des infrastructures, de l'agriculture et de la forêt et v) conception, mise en œuvre et suivi du programme de réformes structurelles, y compris la privatisation des entreprises publiques.

22. Il incombe tant à la Banque qu'au FMI de donner des conseils sur : i) les procédures budgétaires, les systèmes de gestion des dépenses publiques et l'exécution des dépenses, y compris le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté; ii) le fonctionnement des institutions de contrôle budgétaire interne et externe, iii) la réforme des douanes, iv) la politique commerciale, v) la réforme du système financier et vi) la gouvernance. Les deux institutions se concertent également pour appuyer et suivre l'Initiative PPTE et le processus de DSRP. Enfin, la Banque et le FMI ont évalué conjointement le secteur financier (PSEF) de la CEMAC, dont le Cameroun fait partie, et entrepris un PSEF du Cameroun.

Pour obtenir de plus amples informations, il est possible de s'adresser à Abdoulaye Seck (tél. 237-220-3815) ou à Katrina Sharkey (tél. 202-473-6288).

Cameroun — Questions statistiques

Les données communiquées au FMI continuent d'être suffisantes aux fins de la surveillance, mais la qualité, la couverture et les délais de diffusion de la plupart des séries de données macroéconomiques pourraient être améliorés. Ces dernières années, les autorités ont pris l'initiative de renforcer leur base de données macroéconomiques, en particulier celles qui concernent les comptes nationaux et la balance des paiements.

Le Cameroun participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis décembre 2000. Les métadonnées, ainsi que la description des pratiques statistiques courantes et des projets d'amélioration, peuvent être consultées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) du FMI. Les participants au SGDD sont encouragés à revoir leurs métadonnées, et à en certifier l'exactitude, au moins une fois par an; les métadonnées du Cameroun n'ont été ni mises à jour, ni certifiées, depuis novembre 2001.

L'Institut national de la statistique (INS), organisme autonome placé sous la tutelle du Ministère de la planification, de la programmation et de l'aménagement du territoire, est le premier fournisseur de données. Malheureusement, le flou qui entoure le rôle et les fonctions de coordination de l'INS a entravé l'application des normes et des classifications statistiques dans les ministères et organismes publics. À cet égard, il est encourageant de constater que les autorités ont constitué, sous l'autorité du Ministère de l'économie et des finances, un comité de coordination qui publiera les tableaux de l'appendice statistique (joint aux rapports des services du FMI au titre de l'article IV).

Statistiques de comptabilité nationale

Depuis quelques années, l'INS établit un ensemble révisé et à jour d'estimations des comptes nationaux sur la base du *Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993)*.

Des missions du Département des statistiques se sont rendues au Cameroun en octobre 2003 et décembre 2004 pour aider les autorités dans leurs travaux sur la comptabilité nationale. Les deux missions ont jugé que la méthodologie générale et les outils analytiques utilisés, ainsi que les ajustements effectués, sont globalement appropriés et conformes à la méthodologie du *SCN 1993*. Cependant, l'expert du Département des statistiques et la dernière mission au titre de l'article IV ont identifié certaines faiblesses dans les comptes nationaux sur le PIB pétrolier.

Suite à un examen des données de base, le Département des statistiques a formulé des recommandations dans les domaines de la couverture et des délais de diffusion des données. En particulier, le cadre de collecte et de production des statistiques des entreprises a été jugé médiocre, ce qui crée des difficultés pour évaluer la structure de l'économie et de l'activité industrielle. Les problèmes sont surtout graves dans le cas des données concernant les secteurs clés suivants : agriculture, industrie manufacturière, commerce de gros et de détail, collectivités locales et services. À cause de ces problèmes, l'indice de la production devrait être révisé et intégré aux composantes correspondantes des comptes nationaux annuels. Le

choix limité des indices des prix permettant de déflater les comptes nationaux et l'absence d'informations sur l'emploi sont d'autres sujets de préoccupation. Étant donné ces déficiences, l'assistance technique demeurera indispensable dans les années à venir.

Prix à la consommation

Les autorités ont l'intention de réviser l'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) en étendant aux zones rurales l'enquête sur lequel il repose. À l'heure actuelle, l'IPC est calculé sur la base d'enquêtes menées dans les cinq grandes villes du pays (Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bamenda et Garoua). Les autorités ont également l'intention de contribuer à la production d'un IPC régional pour la zone CEMAC, en utilisant un panier de consommation limité aux deux plus grandes villes (Yaoundé et Douala), mais plus large que celui retenu pour l'IPC national.

Indicateurs sociodémographiques

La production des statistiques sociodémographiques s'est récemment améliorée. Grâce aux données exhaustives obtenues lors de la dernière enquête menée auprès des ménages (ECAM II) en 2001, le profil de la pauvreté au Cameroun a pu être actualisé. Les autorités mettent actuellement à jour, avec le concours de la Banque mondiale, l'enquête auprès des ménages. Elles ont également commencé à mettre à jour la carte scolaire et la carte sanitaire, deux grands indicateurs sociaux établis en 2000 et en 2001, respectivement.

Statistiques de finances publiques

Des progrès considérables ont été accomplis dans les domaines de la transparence et de la communication des statistiques de finances publiques de l'administration centrale, y compris la préparation de tableaux mensuels cohérents d'exécution du budget sur la base des ordonnancements et des encaissements-décaissements et d'un tableau des dépenses par fonction économique pour suivre celles des secteurs prioritaires. Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget global et du budget d'investissement sont établis sur une base continue. Malgré ces progrès, la qualité, la couverture et les délais de diffusion des données de finances publiques nécessitent encore des améliorations. Les faiblesses des données budgétaires sont : i) l'établissement incomplet de données sur l'exécution du budget sur la base des engagements et, dans une certaine mesure, des encaissements-décaissements, ii) le manque d'information financière sur les collectivités locales, iii) le suivi médiocre des engagements croisés du secteur public et de la dette des entreprises publiques et iv) le manque également d'information financière sur les entreprises publiques en général.

Les autorités n'ont pas encore tiré tout le parti possible d'importantes réformes adoptées en 2003–04 pour remédier à certaines de ces déficiences. La mise en place d'un nouveau système comptable devrait permettre d'identifier les dépenses par fonction (et non seulement par ministère dépensier), et d'évaluer les fonds en transit (dépenses engagées, mais non encore payées). L'exactitude et les délais de diffusion des données budgétaires sur la base tant des engagements que des encaissements-décaissements devrait s'améliorer considérablement grâce au système intégré de gestion financière (SIGEFI).

En janvier 2005, les autorités ont commencé à préparer, en utilisant le SIGEFI, des comptes budgétaires préliminaires trois semaines après la fin du mois concerné (en 2004, les données définitives n'étaient préparées que deux mois plus tard). Elles prévoient d'élaborer des comptes budgétaires complets sur la base des engagements et s'efforceront de suivre les fonds en transit. En outre, l'audit en cours de la dette publique intérieure, qui couvrira les engagements croisés du secteur public et la dette extérieure des entreprises publiques, devrait renforcer les statistiques de la dette. Les efforts entrepris pour accroître la transparence des opérations financières du secteur pétrolier devraient avoir aussi pour effet d'améliorer l'ensemble de l'information budgétaire. Par ailleurs, des efforts sont actuellement déployés pour collecter des données sur les opérations des 20 plus grandes entreprises publiques.

Le Cameroun ne communique pas de données aux fins de leur publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook* du FMI, ni dans la section sur les statistiques de finances publiques d'*International Financial Statistics*.

Statistiques monétaires et financières

La BEAC communique au FMI des statistiques monétaires sur une base mensuelle, avec un décalage pouvant atteindre deux mois. La couverture institutionnelle de ces statistiques est exhaustive, mais l'ampleur des mouvements monétaires entre les États membres de la CEMAC nuit à leur exactitude. Environ 72 % de la monnaie en circulation au Cameroun est émise dans le pays, le reste provenant essentiellement du Tchad (12 %) et du Gabon (6 %). Approximativement 93 % de la monnaie émise au Cameroun ne quitte pas le territoire national et le reste circule pour la majeure partie au Tchad (4 %).

La mission qui s'est rendue au siège de la BEAC en mai 2001 a fourni une assistance technique destinée à remédier aux principales déficiences de la couverture, de la méthodologie, des procédures de compilation et du degré d'actualité des statistiques monétaires. Elle a examiné un plan d'action pour l'application du *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)* et l'insertion d'une page CEMAC dans *IFS*. Cette page a été publiée pour la première fois dans le numéro de janvier 2003 d'*IFS*.

En mai 2002, la BEAC a organisé à Libreville (Gabon) un atelier régional sur les statistiques monétaires et financières pour promouvoir l'application du *MSMF* dans les pays de la CEMAC. Dans le cas du Cameroun, l'une des priorités est d'adapter le tableau relais liant les données bancaires aux statistiques monétaires à la nouvelle présentation des données mensuelles des banques. Les autres points restant à régler concernent la comptabilisation des intérêts sur la base des droits constatés, le régime des prêts improductifs et une classification sectorielle adéquate des entités publiques. En outre, une situation financière complète n'a toujours pas été établie. La BEAC doit encore prendre des mesures pour appliquer la méthodologie du *MSMF* à la production des statistiques monétaires de ses membres.

Statistiques de balance des paiements

La communication de données aux fins de leur insertion dans les publications du FMI sur les statistiques de balance des paiements connaît des retards. Grâce à l'assistance technique qu'il a fournie en mars 2006, le Département des statistiques a pu obtenir à la fin de 2006 les données annuelles de balance des paiements pour 1995-2003 et les autorités devraient maintenant commencer à produire des statistiques de haute qualité dans des délais acceptables.

Cameroun — Tableau des indicateurs communément requis pour la surveillance
(au 8 mai 2007)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	Mar 2007	Avr. 2007	M	M	M
Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires ¹	Oct. 2006	Jan. 2007	M	M	M
Monnaie centrale	Jan. 2007	Avr. 2007	M	M	M
Monnaie au sens large	Jan. 2007	Avr. 2007	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Jan., 2007	Avr. 2007	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Jan. 2007	Avr. 2007	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Jan. 2007	Avr. 2007	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Oct. 2006	Nov. 2006	T	T	T
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – ensemble des administrations publiques ⁴	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	Déc., 2006	Fév, 2007	M	M	M (données partielles)
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	31 déc. 2006	Fév, 2007	M	M	M
Solde du compte extérieur courant	2003	10 oct. 2006	A	A	n.d.
Exportations et importations de biens et de services ⁶	30 juin 2006	11 sept. 2006	M	M	n.d.
PIB/PNB	31 déc. 2005	11 sept. 2006	A	A	n.d.
Dette extérieure brute	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

¹ Comprend les avoirs donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Taux du marché et taux réglementés, y compris les taux d'escompte, ceux du marché monétaire et ceux des bons, obligations et titres du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Le secteur des administrations publiques comprend l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et les administrations locales et d'État.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Biens seulement, les données sur le commerce des services n'étant pas disponibles.

⁷ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I); non disponible (n.d.).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CAMEROUN

Analyse conjointe FMI/Banque mondiale de la viabilité de la dette ¹⁶

Préparée par les services du Fonds monétaire international
et l'Association internationale de développement

30 mai 2007

Introduction

1. **Ce rapport met à jour l'analyse de viabilité de la dette (AVD) des pays à faible revenu**¹⁷ préparée en avril 2006 (Rapport pays n° 06/190, appendice I). Trois grandes différences distinguent les résultats de cette mise à jour de l'AVD précédente: i) la présente AVD repose sur une base de données de la dette existante mise à jour dans l'hypothèse d'une fourniture totale de l'allègement de la dette au titre des initiatives PPTE et IADM; ii) elle inclut le service de la dette envers la France au titre de l'initiative C2D sur une base nette dans les paiements du service de la dette; et iii) les projections pour 2007 du PIB et des exportations ont été révisées sur la base de données nouvelles.
2. **Le stock de la dette fin 2006 a été révisé en baisse.** Le stock fin 2006 de la dette extérieure était inférieur aux estimations du rapport pays n° 06/190 du fait d'un allègement concentré en début de période et des annulations de dette bilatérales supplémentaires. Les remboursements de la dette intérieure ont été aussi plus élevés en 2006 qu'il n'avait été envisagé dans le plan de remboursement des arriérés de 2006.

Cameroun — Encours de la dette, 2006 (en millions de dollars EU)			
	Rapport pays n° 06/55.	Effectif	Différence
Dettes extérieures	2.369	2.094	-275
Dettes intérieures	2.444	1.710	-734
Total	4.813	3.804	-1.009
Sources : autorités camerounaises et estimations des services de la Banque et du FMI.			

¹⁶ Cette analyse de viabilité de la dette a été préparée conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI, au moyen du schéma d'AVD applicable aux pays à faible revenu.

¹⁷ *Applying the Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries Post Debt Relief* www.imf.org et *Review of Low-Income Country Debt Sustainability Framework and Implications of the Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI)* www.imf.org.

Indicateurs de la dette après allègement de dette PPTE et IADM

3. L'opinion de la mission est que le risque de surendettement du Cameroun est faible.

Les niveaux de dette extérieure du Cameroun devraient demeurer bien au-dessous des seuils indicatifs du surendettement aussi bien dans le cadre du scénario de référence que de divers tests de résistance pendant toute la période des projections. Après allègement de la *dette extérieure* au titre des initiatives PPTE et IADM, les indicateurs relatifs à la dette du Cameroun ont chuté substantiellement fin 2006 au-dessous des seuils de référence. La dette extérieure nominale est tombée de 6,5 milliards de dollars EU en 2005 à 2,1 milliards en 2006, soit de 39 % à 11 % du PIB. Après des remboursements substantiels, la *dette intérieure* du Cameroun est tombée de 2,3 milliards de dollars EU en 2005 à 1,7 milliard de dollars EU fin 2006, soit de 14 % à 9 % du PIB. De ce fait, la dette publique—extérieure et intérieure— est tombée de 8,9 milliards de dollars EU à 3,8 milliards, soit de 53 % à 21 % du PIB au cours des deux dernières années.

4. **Le ratio VAN de la dette extérieure/exportations fin 2006 n'a guère changé par rapport au document du point d'achèvement.** Par rapport aux projections préparées pour le point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2006, l'estimation du ratio VAN de la dette/exportations pour fin 2006 a augmenté de 0,7 point de pourcentage, en raison principalement des variations des taux de change, de décaissements plus élevés que prévu, et de l'emploi des exportations annuelles au lieu d'une moyenne mobile rétrospective sur trois ans.

Cameroun: évolution du ratio VAN de la dette/exportations, du point d'achèvement de l'initiative PPTE à fin 2006	
	Points de pourcentage
Ratio VAN de la dette/exportations (tel que projeté dans le rapport-pays n° 06/190)	12,8
Variation totale du ratio	2,9
1. Due à des variations des paramètres	0,7
<i>dont : due à des variations des taux d'actualisation</i>	-0,8
<i>due à des variations des taux de change</i>	1,5
2. Due à des emprunts nouveaux non prévus	-1,4
<i>dont: due à des décaissements plus élevés que prévu</i>	-1,8
<i>due à une moindre concessionnalité des prêts</i>	0,4
3. Due à des variations non prévues des exportations	0,1
4. Autres facteurs	3,6
Ratio VAN de la dette/exportations	15,7
5. Sur la base des exportations annuelles	2,2
Ratio VAN de la dette/exportations annuelles	13,5
Sources: estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.	

5. **Les autorités sont en train de finaliser les accords bilatéraux d'annulation de dette avec les créanciers du Club de Paris.** Au 1^{er} mars 2007, huit de ces accords avaient déjà été signés. Des accords avec la France, l'Allemagne, la Suède et la Suisse étaient encore en instance

à cette date mais ils devaient en principe être signés sous peu. Les autorités attendent encore la proposition officielle du Royaume-Uni. En raison des retards dans la signature des accords bilatéraux, les créanciers du Club de Paris ont accepté de reporter du 31 décembre 2006 au 30 juin 2007 la date limite pour la ratification de ces accords.

Cameroun: stock de la dette publique, 2005-2006						
	en millions de dollars EU		en pourcentage du total		en pourcentage du PIB	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Total	8.880	3.804	100,0	100,0	52,6	20,6
Dette extérieure	6.531	2.094	73,6	55,0	38,7	11,3
Multilatérale	1.946	394	21,9	10,4	11,5	2,1
FMI	287	7	3,2	0,2	1,7	0,0
IDA	1.083	157	12,2	4,1	6,4	0,9
FAfD	221	38	2,5	1,0	1,3	0,2
UE	103	38	1,2	1,0	0,6	0,2
Autres	252	153	2,8	4,0	1,5	0,8
Bilatérale	4.190	1.545	47,2	40,6	24,8	8,4
Club de Paris	4.123	1.505	46,4	39,6	24,4	8,1
<i>dont: France</i> ¹	1.634	1.324	18,4	34,8	9,7	7,2
Hors Club de Paris	66	40	0,7	1,1	0,4	0,2
Commerciale	396	155	4,5	4,1	2,3	0,8
Dette intérieure	2.348	1.710	26,4	45,0	13,9	9,2

Sources: autorités camerounaises et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

¹ L'allègement de dette C2D est décaissé par versements semi-annuels; le service des dettes de cette catégorie est payé par le Cameroun conformément à l'échéancier et est compensé par un don équivalent du créancier.

6. **L'AVD repose sur des données fournies par les principaux créanciers multilatéraux et par les autorités pour les créanciers restants.** La qualité des données de la dette publique du Cameroun s'est améliorée mais demeure inégale, en particulier sur la dette du secteur privé et des entreprises publiques, et la structure de la dette est complexe (graphique 1).

Hypothèses macroéconomiques

7. **Les principales hypothèses macroéconomiques sur lesquelles repose cette AVD sont grosso modo les mêmes que celles du rapport pays n° 06/190.** La croissance réelle du PIB devrait atteindre 6 % en 2011 grâce à l'effet de relance induit par l'augmentation des dépenses en capital, la mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre du programme appuyé par la FRPC, et l'investissement dans l'infrastructure et l'énergie avec l'appui de la Banque mondiale. À long terme, la croissance de l'économie hors pétrole devrait se stabiliser autour de 5,5 %, tandis que le PIB pétrolier diminuera graduellement. En moyenne, le taux de croissance projeté

est plus élevé d'environ 1 point de pourcentage que la moyenne historique du fait de l'augmentation de l'investissement financée par l'allègement de dette. La production pétrolière devrait augmenter légèrement en 2007, selon les projections, puis diminuer de 5 % en 2008 et de 2 à 3 % par la suite. L'inflation devrait demeurer stable à 2 % à long terme, conformément à l'expérience récente. La politique budgétaire devrait être propice à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Les recettes non pétrolières devraient passer de 12 % du PIB en 2006 à 15 % à la fin de la période des projections, du fait de l'incidence des mesures liées à l'administration fiscale et douanière. Les dépenses publiques devraient augmenter régulièrement avant de retomber au niveau plus soutenable de 17 % du PIB en fin de période de projection. Les exportations de biens et de services devraient diminuer progressivement à cause de la baisse des exportations de pétrole. De ce fait, le déficit du compte extérieur courant, dons compris, devrait se creuser à 7 % du PIB environ à moyen terme, et s'améliorer progressivement par la suite. La détérioration du compte extérieur courant est plus importante qu'il n'avait été envisagé auparavant à cause de la diminution des cours du pétrole. Le déficit devrait être financé par l'investissement direct étranger, les flux de capitaux privés et les prêts, dont une partie proviendra de l'IDA, le reste étant apporté par d'autres créanciers à des conditions moins concessionnelles.

8. Les hypothèses relatives aux emprunts nouveaux et à l'allègement de dette ont été mises à jour. Les nouveaux emprunts publics devraient augmenter progressivement à moyen terme pour aider à financer de nouveaux investissements. L'emprunt extérieur augmenterait progressivement, atteignant 1,8 % du PIB en 2015 pour décliner ensuite graduellement et tomber à 1 % environ en 2027. Les concours de l'IDA devraient constituer 47 % des emprunts nouveaux, le reste provenant d'autres créanciers multilatéraux et bilatéraux à des conditions moins concessionnelles. Le Cameroun devrait cesser d'être admissible à l'IDA en 2010. À partir de cette année-là, les emprunts nouveaux aux conditions concessionnelles de l'IDA seront progressivement éliminés. D'autres fournisseurs d'assistance concessionnelle devraient prendre des mesures similaires. L'allègement de dette dans le cadre du contrat C2D, une initiative d'allègement de dette bilatérale par la France, sera fourni en 2007-2011 aux conditions fixées par la Convention conclue entre la France et le Cameroun en avril 2006, et par la suite à des conditions comparables. Aux termes de la Convention, le Cameroun doit rembourser les montants venant à échéance, qui sont ensuite remboursés par la France le même trimestre. L'AVD repose sur l'hypothèse de la fourniture de la totalité de l'assistance au titre du CD2 et d'un allègement additionnel de dette bilatérale fin 2006.

Viabilité de la dette extérieure

9. La dette extérieure est viable à long terme. Les résultats du Cameroun sont classés « moyens » sur le plan de la qualité de ses politiques et de ses institutions, telle que mesurée par l'indice mobile moyen rétrospectif sur trois ans CPIA (évaluation de la politique et des

institutions nationales) de la Banque mondiale¹⁸. Comme c'est la pratique courante pour toutes les AVD, pour la période postérieure au point d'achèvement, les seuils de viabilité applicables¹⁹ n'ont servi que de points de repère pour l'évaluation de la viabilité de la dette et non de plafonds. Bien que les indicateurs de la dette augmentent à long terme, traduisant l'incidence des emprunts nouveaux contractés pour faire face aux besoins de développement du pays et la réduction de la concessionnalité à partir de 2010, les seuils de viabilité de la dette extérieure ne sont pas franchis dans le scénario de référence ni sous aucun des scénarios de substitution pendant toute la période de projection. Par conséquent, dans l'hypothèse que la croissance du PIB et des exportations dans le secteur non pétrolier demeurera vigoureuse à long terme et que les autorités maintiendront la prudence sur le plan budgétaire et celui de l'emprunt, le risque de surendettement demeurera faible. Le montant résiduel correspond principalement à des flux de capitaux privés.

10. La viabilité de la dette pourrait souffrir de chocs exogènes et de politiques défavorables. Le scénario d'une croissance plus faible du PIB repose sur l'hypothèse que la croissance réelle sera inférieure d'un écart type à sa moyenne historique en 2007-08. Une croissance plus faible ayant une incidence nette défavorable sur les finances publiques, le gouvernement comblera par l'emprunt l'écart de financement résultant. De ce fait, le ratio VAN de la dette/PIB augmente régulièrement avec le temps pour se stabiliser finalement. Le scénario de croissance plus faible des exportations suppose une croissance des exportations inférieure d'un écart type à la moyenne historique en 2007-08. De ce fait les ratios VAN de la dette/exportations et service de la dette/exportations s'élèvent au-dessus du niveau de référence pour se stabiliser en fin de période de projection. Ce scénario d'emprunts nouveaux à des conditions moins concessionnelles repose sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt supérieur de deux points de pourcentage au taux de référence pour les emprunts nouveaux de la période 2007-2027. De ce fait tous les ratios de la dette commencent à se détériorer, mais sans qu'aucun d'eux excède les seuils indicatifs. Dans le cas du Cameroun, le scénario de la moyenne historique intègre des excédents du compte extérieur courant qui ne sont pas prévus dans la période de projection. Il en résulte que les indicateurs d'endettement extérieur paraissent plus optimistes dans le scénario de la moyenne historique que dans le scénario de référence.

11. Une éventuelle action en justice par des créanciers privés non désireux de s'associer continue de présenter un risque pour la crédibilité des politiques de la dette des autorités. Vingt-deux créanciers commerciaux, détenant environ 20 % (240 millions de dollars EU en

¹⁸ Les conclusions préliminaires de l'évaluation CPIA pour 2006 donnent à penser que l'indice pourrait reculer de 3,3 à 3,2, ce qui placerait le Cameroun dans le groupe des pays à faibles résultats. Néanmoins, le risque de surendettement du Cameroun demeurerait faible selon le scénario de référence et au moins jusqu'en 2017 pour la plupart des indicateurs des tests de résistance.

¹⁹ Les seuils indicatifs de viabilité de la dette extérieure suivants sont appliqués aux indicateurs d'endettement extérieur pour les pays qui présentent des résultats moyens sur le plan de la qualité de leurs politiques et de leurs institutions: ratio VAN de la dette/exportations de 150 %, ratio VAN de la dette/PIB de 40 %, ratio VAN de la dette/recettes de 250 %, ratio service de la dette/exportations de 20 %, et ratio service de la dette/recettes de 30 %.

créances, dont 78 millions de dollars EU en principal) de la dette commerciale en août 2003, n'ont pas accepté l'accord de rachat, et certains ont vendu des créances sur le marché secondaire. Cinq créanciers commerciaux (Winslow Bank, Del Favero SPA, Sconset Ltd., Antwerp et Grace Church Capital) ont entrepris des poursuites judiciaires et la saisie d'actifs camerounais à l'étranger. Les autorités sont en contact avec d'autres créanciers. Au début de 2005, Winslow a saisi les tribunaux, et en vertu d'une décision de justice, a saisi 50 millions de dollars EU sur les dépôts de la compagnie pétrolière d'État du Cameroun en France, tandis que Del Favero a gelé le compte de l'ambassade du Cameroun à Londres. Les négociations avec Sconset et Antwerp continuent. Ces créanciers ont déjà accepté de renoncer à leur créance d'intérêts accumulés mais insistent pour être entièrement remboursés du principal et de tous les frais de représentation et de justice. Grace Church Capital a accepté d'entamer des négociations en vue de parvenir à un règlement à l'amiable. Comme le montant absolu des créances des créanciers privés est inférieur à 1 % du PIB du Cameroun, ils ne peuvent de toute évidence avoir une profonde incidence sur la viabilité de la dette.

Viabilité de la dette publique

12. La dette publique du Cameroun a considérablement diminué. Cette diminution s'explique par les importantes annulations de dette extérieure (voir plus haut) et par la concentration des remboursements de la dette intérieure en début de période. Sur la base des résultats de l'audit complet du stock de la dette intérieure à la fin 2004, l'État a remboursé des montants substantiels, ce qui a contribué à ramener la dette intérieure de 17 % du PIB en 2004 à 9 % du PIB fin 2006. Le plan de remboursement de la dette préparé par les autorités implique d'importants remboursements additionnels de la dette intérieure au cours des prochaines années.

13. La stratégie budgétaire à long terme s'appuie sur le maintien de la viabilité globale de la dette publique. Conformément à cet objectif, le déficit primaire hors pétrole devrait progressivement être ramené à long terme à 1 % environ, du fait de la mobilisation de recettes non pétrolières supplémentaires. Les emprunts nouveaux s'élèveront annuellement à 1,5 % du PIB sur la période 2007-16, conformément à la capacité d'absorption du pays, puis déclineront pour tomber à 1 % environ. Selon ces hypothèses, la VAN de la dette publique en pourcentage des recettes devrait demeurer grosso modo stable à terme avec une certaine réduction dans les dernières années. Le service de la dette devrait diminuer considérablement avec le temps.

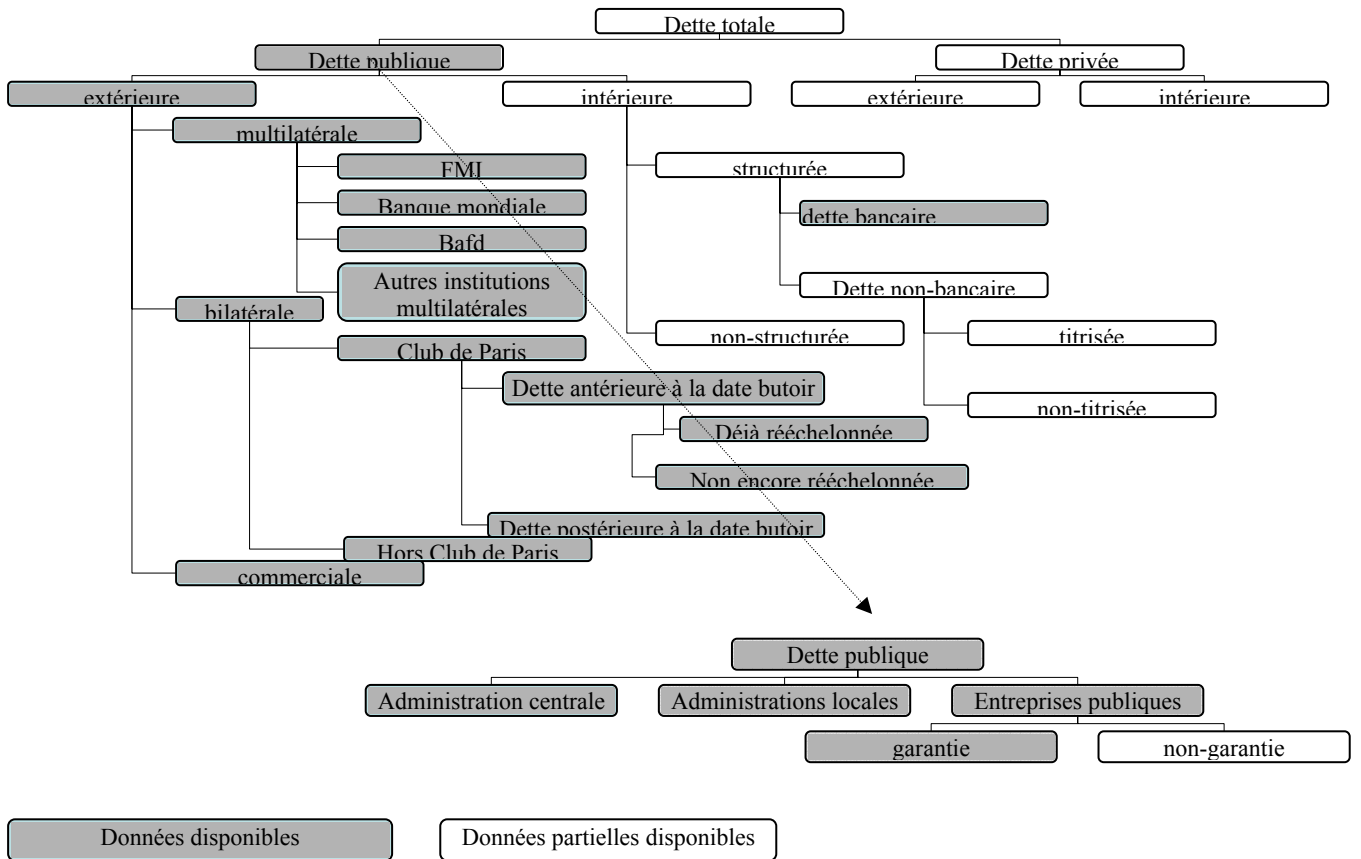
14. Les scénarios de substitution et les tests de résistance produisent une détérioration sensible des perspectives de la dette publique. Tout scénario comportant des emprunts nouveaux annuels excédant 3 % du PIB aboutirait à un sentier d'endettement explosif et insoutenable. On suppose les conditions des emprunts nouveaux similaires à celles du scénario de référence. L'expérience passée suggère que le gouvernement n'a pas pu utiliser des compléments d'investissements financés sur ressources extérieures de plus de 2 % annuellement. En présence d'une croissance plus faible que prévu du PIB, des exportations et des recettes budgétaires, un politique d'emprunt soutenue en début de période, même à des conditions concessionnelles, aboutirait à une accumulation de dette insoutenable.

15. Une mauvaise gestion de la dette intérieure pourrait présenter des risques pour le programme. Les investisseurs non résidents pourraient devenir de plus en plus actifs dans le négoce de la dette intérieure du Cameroun sur le marché secondaire, quoique jusqu'à présent les transactions de ce type n'ont pas été très importantes.

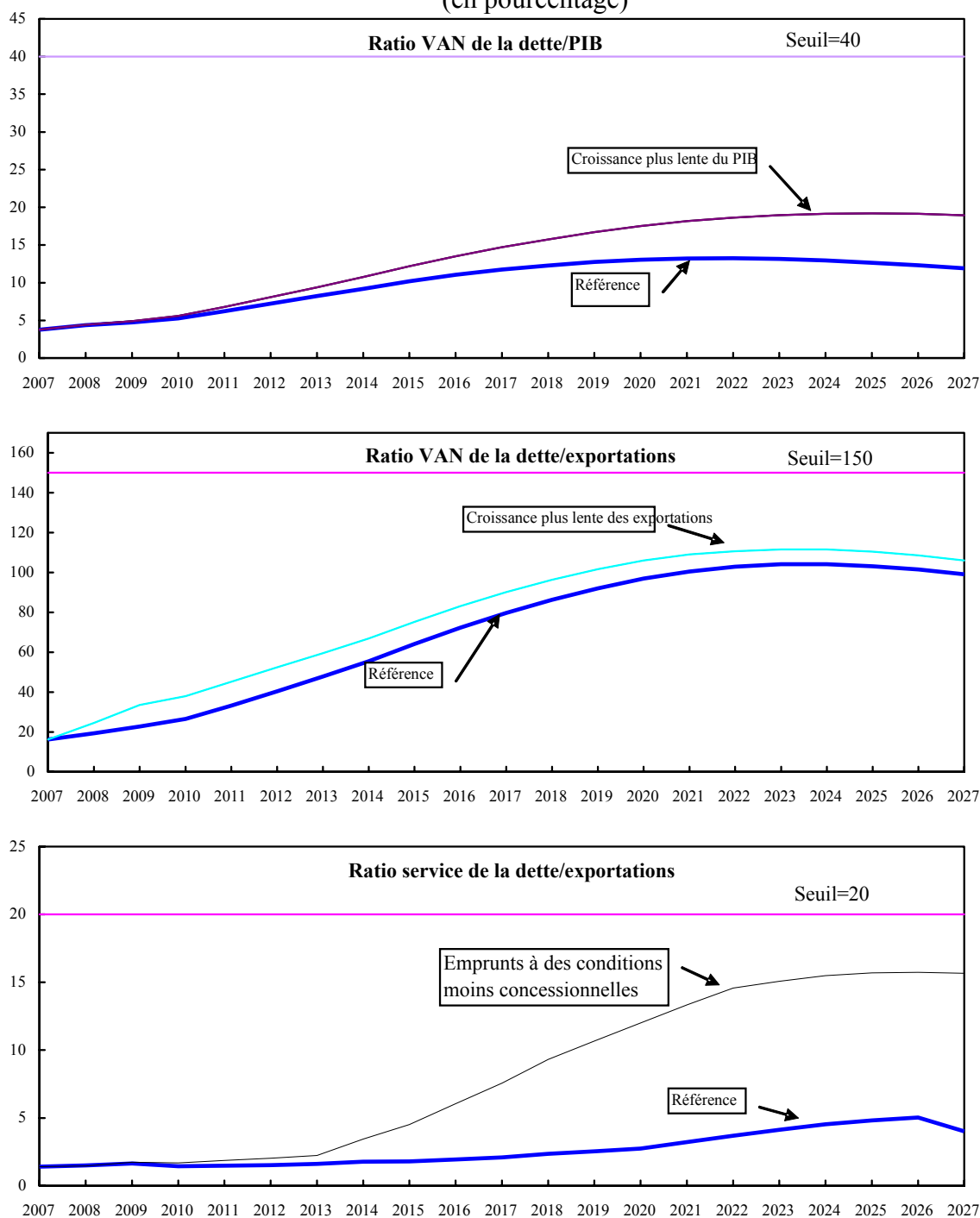
Conclusion

16. Après réception de la totalité de l'allègement de dette le risque de surendettement du Cameroun sera faible. Tous les indicateurs de la dette extérieure demeurent au-dessous des seuils d'endettement pertinents spécifiques au pays. Les scénarios de substitution et les tests de résistance révèlent une tendance à l'augmentation des indicateurs de la dette sans pour autant entraîner de dépassements des seuils au cours de la période de projection. Il conviendrait par conséquent que les autorités suivent de près les indicateurs de la dette et évitent de contracter des emprunts excessifs à des conditions non concessionnelles à moyen terme.

Graphique 1. Cameroun — Structure simplifiée de la dette



Graphique 2. Cameroun — Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État
Selon des scénarios de substitution, 2007–27
(en pourcentage)



Source: projections et simulations des services du FMI.

Tableau 1. Cameroun — Cadre de viabilité de la dette extérieure, Scénario de référence, 2007–27 1/ (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections										2012-26 Moyenne
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012-12 Moyenne	2017	2027	
Effectif	Moyenne historique 6/	écart type 6/									
Dette extérieure (nominale) 1/	5.0	5.4	6.5	7.2	8.1	9.0	9.9	13.6	11.3	11.3	
dont : contractée ou garantie par l'État	4.9	5.4	6.5	7.2	8.1	9.0	9.9	13.6	11.2	11.2	
Variation de la dette extérieure	-31.8	0.5	1.1	0.7	0.9	0.9	0.9	0.5	-0.6	-0.6	
Flux identifiés créateurs d'endettement net	-2.8	1.5	3.0	4.2	5.1	5.8	6.4	7.2	4.5	4.5	
Déficit du solde extérieur courant hors intérêts	0.6	2.0	3.3	4.5	5.5	6.2	6.8	7.7	5.2	6.8	
Déficit de la balance des biens et services	2.5	4.5	5.5	6.6	7.4	8.0	8.4	9.0	5.9	5.9	
Exportations	26.0	23.4	22.7	21.0	19.7	18.6	17.7	14.5	11.8	11.8	
Importations	28.4	27.9	28.2	27.6	27.1	26.6	26.1	23.6	17.7	17.7	
Transferts nets courants (négatif = entrée)	-1.4	-2.0	-1.8	-1.7	-1.5	-1.3	-1.2	-0.9	-0.5	-0.5	
Autres flux du compte extérieur courant (négatif = entrée net)	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.2	
IDE net (négatif = entrée)	-0.7	-0.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.7	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.5	-0.6	-0.6	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.3	-0.2	-0.2	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.6	-0.6	-0.6	
Contribution des variations des prix et taux de change	-1.6	
Effet résiduel (3-4) 3/	-28.9	-1.1	-2.0	-3.4	-4.2	-4.9	-5.5	-6.7	-5.2	0.0	
dont financement exceptionnel	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
VAN de la dette extérieure 4/	3.7	3.8	4.4	4.8	5.3	6.3	7.3	11.8	11.9	11.9	
en pourcentage des exportations	14.1	16.4	19.3	22.7	26.9	33.7	40.9	81.0	100.5	100.5	
VAN dette extérieure contractée/garantie par l'État	3.6	3.8	4.3	4.7	5.2	6.2	7.2	11.7	11.9	11.9	
En pourcentage des exportations	13.9	16.2	19.1	22.5	26.7	33.5	40.7	80.6	100.3	100.3	
Ratio du service de la dette aux exportations (en %)	2.8	1.7	1.7	1.9	1.7	1.7	1.8	2.4	4.2	4.2	
Ratio service dette contractée-garantie par État/exp. (en %)	2.4	1.4	1.5	1.6	1.4	1.5	1.5	2.1	4.1	4.1	
Écart de financement brut total (milliards de dollars EU)	0.1	0.4	0.8	1.1	1.5	1.8	2.1	3.4	5.0	5.0	
Déficit solde extérieur courant hors intérêts qui stabilise le ratio c	32.3	1.6	2.2	3.7	4.6	5.3	5.9	7.2	14.7	14.7	
Principales hypothèses macroéconomiques											
Croissance réelle du PIB (en %)	3.8	4.2	4.9	4.8	5.5	5.4	5.3	5.0	5.4	5.3	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	4.6	8.4	2.6	1.8	2.5	2.8	2.7	3.5	2.0	2.0	
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	0.5	2.3	2.7	2.4	2.2	1.8	1.6	2.1	1.5	0.0	
Croissance des exportations de biens et services (dollars EU, en %)	20.3	7.9	4.6	-1.2	1.3	2.4	3.0	1.9	3.4	4.6	
Croissance des importations de biens et services (en dollars EU)	8.6	10.7	9.0	4.4	5.9	6.4	6.3	7.1	4.6	4.7	
Élément de don des emprunts nouveaux du secteur public (en %)	...	41.0	41.1	41.4	41.4	14.7	14.7	32.4	14.7	14.7	
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB nominal (milliards de dollars EU)	18.3	20.7	22.3	23.8	25.7	27.9	30.1	43.0	88.1	88.1	

Source: Simulations des services du FMI.

1/ Inclut la dette extérieure des secteurs public et privé, exclut C2D

2/ Calculé comme $[r - g - (1+g)] / (1+g+rg)$ multiplié par le ratio de la dette de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, et r = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (variations des arriérés et allègement de dette); variations des actifs extérieurs bruts; et ajustements de valeur. Pour les projections, inclut aussi la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VAN de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur nominale.

5/ Paiements d'intérêt de l'année courante divisés par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Moyennes historiques et écarts types sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 2. Cameroun — Analyses de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et à garantie publique, 2007-27
(en pourcentage)

	Projections							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2027
Ratio VAN de la dette/PIB								
Référence	3.8	4.3	4.7	5.2	6.2	7.2	11.7	11.9
A. Scénarios de substitution								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2007-27 1/	3.8	2.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-27 2/	3.8	4.7	5.4	6.3	7.3	8.3	12.9	12.2
B. Tests aux bornes								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	3.8	4.4	4.9	5.6	6.8	8.1	14.7	19.0
B2. La croissance des exportations, en valeur, est à sa moyenne historique moins un écart type	3.8	5.4	6.9	7.4	8.3	9.1	12.5	11.9
B3. Le déflateur du PIB en dollars EU est à sa moyenne historique moins un écart type en 2007	3.8	4.7	5.5	6.1	7.2	8.4	13.6	13.8
B4. Les flux nets non créateurs d'endettement sont à leur moyenne historique moins un écart	3.8	5.1	6.1	6.5	7.5	8.4	12.2	11.9
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de un demi écart type	3.8	5.4	6.2	6.7	7.7	8.7	13.2	13.0
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2007 5/	3.8	6.1	6.7	7.4	8.8	10.2	16.6	16.8
Ratio VAN de la dette/exportations								
Référence	16.2	19.1	22.5	26.7	33.5	40.7	80.6	100.3
A. Scénarios de substitution								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2007-27 1/	16.2	11.2	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-27 2/	16.2	20.9	25.9	32.2	39.4	47.1	88.6	102.7
B. Tests aux bornes								
B1. La croissance du PIB est à sa moyenne historique moins un écart type en 2007-27	16.2	19.1	22.5	26.7	33.5	40.7	80.6	100.3
B2. La croissance des exportations, en valeur, est à sa moyenne historique moins un écart type	16.2	25.6	35.6	40.5	48.1	55.5	93.2	108.5
B3. Le déflateur du PIB en dollars EU est à sa moyenne historique moins un écart type en 2007	16.2	19.1	22.5	26.7	33.5	40.7	80.6	100.3
B4. Les flux nets non créateurs d'endettement sont à leur moyenne historique moins un écart	16.2	22.3	28.9	33.2	40.2	47.2	84.1	100.4
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de un demi écart type	16.2	23.1	26.2	30.4	37.1	43.9	80.9	98.1
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2007 5/	16.2	19.1	22.5	26.7	33.5	40.7	80.6	100.3
Ratio du service de la dette								
Référence	1.4	1.5	1.6	1.4	1.5	1.5	2.1	4.1
A. Scénarios de substitution								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2007-27 1/	1.4	1.4	1.5	1.1	0.9	0.0	0.0	0.0
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-27 2/	1.4	1.4	1.7	1.7	1.9	2.0	7.7	15.9
B. Tests aux bornes								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	1.4	1.4	1.7	1.5	1.5	1.6	2.8	7.0
B2. La croissance des exportations, en valeur, est à sa moyenne historique moins un écart type	1.4	1.5	1.9	1.8	1.8	2.5	4.3	7.6
B3. Le déflateur du PIB en dollars EU est à sa moyenne historique moins un écart type en 2007	1.4	1.4	1.7	1.5	1.5	1.6	2.8	7.0
B4. Les flux nets non créateurs d'endettement sont à leur moyenne historique moins un écart	1.4	1.4	1.7	1.6	1.6	2.1	3.5	7.0
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de un demi écart type	1.4	1.5	1.7	1.5	1.6	2.0	3.2	6.9
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2007 5/	1.4	1.4	1.7	1.5	1.5	1.6	2.8	7.0

Source: Simulations et projections des services du FMI.

1/ Le scénario de la moyenne historique reflète les excédents passés du solde extérieur courant, ce qui rend les indicateurs de l'endettement extérieur excessivement optimistes.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les emprunts nouveaux est plus élevé de 2 points de pourcentage que le niveau de référence, tandis que les périodes de grâce et les échéances demeurent les mêmes que dans le scénario de référence.

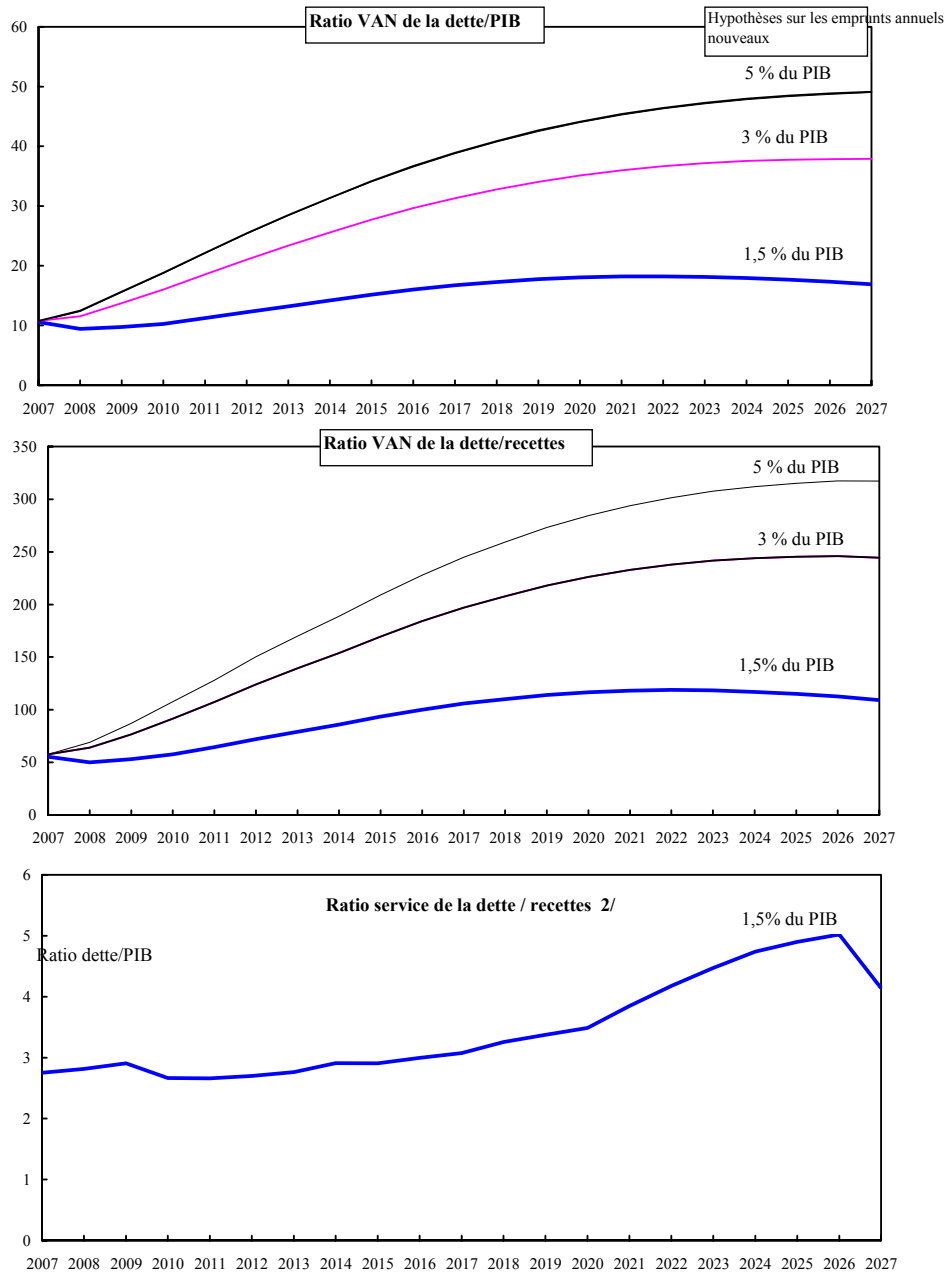
3/ On suppose que la valeur des exportations demeurent constamment au niveau inférieur, mais que le solde extérieur courant revient à son niveau de référence en pourcentage du PIB après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire des niveaux des importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés et l'IDE.

5/ La dépréciation est définie comme le pourcentage de baisse du taux dollar/monnaie nationale, de sorte qu'elle ne dépasse jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les scénarios de résistance (financement moins favorable) pour lesquels les conditions du financement nouveau sont celles spécifiées à la note 2.

Graphique 3. Cameroun — Indicateurs de la dette publique selon les scénarios de substitution, 2007–27 1/



Source: projections et simulations des services du FMI.
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2017.
 2/ Recettes dons compris.

Tableau 3. Cameroun — Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2006–27
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif		Estimation					Projections			2013-27 Moyenne
	2006	Moyenne historique 5/ type 5/	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2027	
Dettes du secteur public 1/	14.3		12.4	11.7	12.4	13.3	14.2	15.0	18.7	16.3	
dont : libellée en devises	5.0		5.6	6.7	7.4	8.3	9.2	10.0	13.7	11.3	
Variation de la dette du secteur public	-36.4		-1.9	-0.6	0.6	0.9	0.9	0.9	0.5	-0.6	
Flux créateurs d'endettement identifiés	-10.1		-5.8	-4.7	-2.6	-1.5	-1.0	-0.3	0.4	0.1	
Déficit primaire	-5.2	-3.7	-2.8	-2.3	-0.5	0.4	0.8	1.3	-0.5	2.0	1.7
Recettes et dons	19.1		19.3	18.8	18.4	17.8	17.4	16.9	15.8	15.5	
Dont : dons	0.3		1.3	1.1	1.0	0.7	0.6	0.4	0.2	0.0	
Dépense primaire hors intérêts	13.9		16.5	16.6	17.8	18.1	18.2	18.2	17.8	16.7	
Dynamique automatique de la dette	-3.6		-0.7	-0.5	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-0.9	-1.0	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/de croissance	-2.7		-0.6	-0.5	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-0.9	-1.0	
dont : contribution du taux d'intérêt moyen	-0.9		0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	
dont : contribution de la croissance réelle du PIB	-1.8		-0.6	-0.5	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-0.9	-0.9	
Contribution de la dépréciation réelle du taux de change	-0.9		-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	
Autres flux créateurs d'endettement identifiés	-1.3		-2.2	-2.0	-1.6	-1.3	-1.0	-0.8	-0.6	-0.1	
Recettes de privatisation (négligé)	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Comptabilisation d'engagements implicites ou conditionnels	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Allègement de dette (PTE et autres)	-1.3		-2.2	-2.0	-1.6	-1.3	-1.0	-0.8	-0.6	-0.1	
Autres (préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Résidu, y-compris changement de valeur d'actifs	-26.2		3.8	4.1	3.3	2.4	1.9	1.2	0.1	-0.7	
VAN de la dette du secteur public	12.8		10.6	9.4	9.7	10.3	11.2	12.2	16.7	16.9	
dont : libellée en devises	3.5		3.8	4.4	4.7	5.3	6.2	7.2	11.7	11.9	
dont : extérieure	3.5		3.8	4.4	4.7	5.3	6.2	7.2	11.7	11.9	
VAN des engagements conditionnels (dette du secteur public non comprise)	
Écart brut de financement 2/	-4.1		-1.0	-0.7	1.0	1.6	1.8	2.1	2.6	1.9	
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (en %) 3/	67.0		54.9	50.1	53.0	57.8	64.5	72.2	105.9	109.3	
Dont : extérieure	18.3		19.6	23.1	25.8	29.6	35.8	42.7	74.2	76.9	
Ratio du service de la dette/recettes (en %) 3/ 4/	4.5		2.7	2.8	2.9	2.7	2.7	2.7	3.1	4.1	
Déficit primaire qui stabilise le ratio dette/PIB	31.1		-0.9	-1.6	-1.2	-0.5	-0.1	0.4	1.5	1.9	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires											
Croissance réelle du PIB (en %)	3.8	3.9	4.5	4.5	4.8	5.5	5.4	5.3	5.0	5.2	5.3
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	0.5	4.2	2.5	2.4	2.1	1.8	1.7	1.6	2.0	1.5	0.0
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette libellée en monnaie nationale (en %)	-2.5	-0.8	0.3	0.3	1.0	1.0	1.0	1.2	0.8	0.9	0.9
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	-2.5	-0.7	-2.9
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	3.7	2.6	1.3	1.8	1.8	2.0	2.0	1.7	1.8	2.0	2.0
Croissance réelle de la dépense primaire (déflatée par le déflateur du PIB, en %) 6	8.1	12.9	23.7	5.3	12.8	7.1	5.7	5.6	10.0	4.5	5.7
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	0.0	...	41.0	41.1	41.4	41.4	14.7	14.7	32.4	14.7	14.7

Sources: autorités nationales; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Administration centrale, exclut C2D

2/ l'écart de financement brut est défini comme le déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes, dons compris.

4/ Le service de la dette est défini comme la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont en général calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 4. Cameroun — Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique 2007-27

	Projections										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2017	2017	2027	
Ratio VAN de la dette/PIB											
Référence	11	9	10	10	11	12	17	17	17	17	
A. Scénarios de substitution											
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire sont à leurs moyennes historiques	11	8	6	3	0	0	0	0	0	0	
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2007	11	9	7	5	3	0	0	0	0	0	
A3. Croissance du PIB constamment plus faible 1/	11	10	10	11	12	13	18	18	22	22	
B. Tests bornés											
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne historique moins un écart type en 2008-2009	11	10	11	12	14	15	21	21	24	24	
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart type en 2008-2009	11	10	9	9	10	11	15	15	15	15	
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs de un demi écart type	11	9	7	8	9	10	14	14	14	14	
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2008	11	11	11	11	12	12	16	16	17	17	
B5. Croissance de 5 % du PIB des autres flux créateurs d'endettement à partir de 2008	11	12	16	19	22	25	39	39	49	49	
Ratio VAN de la dette/receettes 2/											
Référence	55	50	53	58	64	72	106	106	109	109	
A. Scénarios de substitution											
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire sont à leurs moyennes historiques	55	44	32	16	0	0	0	0	0	0	
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2007	55	48	39	27	15	0	0	0	0	0	
A3. Croissance du PIB constamment plus faible 1/	55	51	54	60	67	75	114	114	141	141	
B. Tests bornés											
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne historique moins un écart type en 2008-2009	55	53	60	68	78	88	133	133	153	153	
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart type en 2008-2009	55	52	48	52	59	66	95	95	94	94	
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs de un demi écart type	55	49	41	45	52	59	88	88	88	88	
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2008	55	56	58	61	67	74	104	104	108	108	
B5. Croissance de 5 % du PIB des autres flux créateurs d'endettement à partir de 2008	55	66	85	105	127	150	245	245	317	317	

Sources: autorités nationales; et estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que la croissance réelle du PIB est égale au niveau de référence moins un écart type divisé par la racine carrée de 20 (la durée de la période de projection).

2/ Les recettes sont définies dons compris.

Déclaration du Représentant des services du FMI sur le Cameroun
Réunion du Conseil d'administration
15 juin 2007

La présente déclaration fait le point sur l'évolution économique récente à partir des informations reçues après la publication du rapport des services du FMI (Rapport des services No. /07/56). Ces informations ne modifient pas la teneur de l'évaluation faite par les services du FMI.

23. **L'inflation a reculé, sous l'effet de la baisse des prix des combustibles.** L'indice des prix à la consommation a chuté à 1,4 % au premier trimestre de 2007 (contre 4,5 % sur la même période l'année dernière).

24. **Les résultats budgétaires ont été satisfaisants dans l'ensemble au premier trimestre de 2007, même si les recettes et les dépenses d'investissement ont été inférieures aux prévisions.** D'après des données très préliminaires, l'excédent budgétaire global a été nettement plus élevé que prévu, le fait que les dépenses aient été inférieures aux niveaux programmés ayant largement compensé la baisse des recettes. La mauvaise tenue des recettes non pétrolières résulte surtout du manque à percevoir au titre des recettes non fiscales, imputable aux retards dans le paiement des dividendes. L'exécution des investissements a été contrastée : alors que les investissements financés sur ressources intérieures ont avoisiné l'objectif du programme, ceux financés par des ressources extérieures et par l'allègement de la dette ont été sensiblement inférieurs aux prévisions. Le repère quantitatif pour fin mars 2007 concernant le solde primaire non pétrolier²⁰ a été manqué de peu (0,03 % du PIB). Conformément aux engagements pris dans le cadre du programme, les autorités s'emploient maintenant à renforcer le recouvrement des recettes non pétrolières et à suivre attentivement les dépenses.

25. **Les autorités ont relancé le processus de privatisation de la compagnie aérienne nationale.** Dans un premier temps, elles ont annoncé en mai un appel d'offres pour le recrutement d'une banque internationale qui conseillera le gouvernement durant le processus de privatisation.

Les autorités sont en train de mettre la dernière main aux accords bilatéraux d'annulation de la dette envers les créanciers membres du Club de Paris. À la fin mai 2007, onze de ces accords avaient été signés et il en reste trois à parachever. Le Club de Paris a accepté de proroger le délai de signature des accords bilatéraux du 31 décembre 2006 au 30 juin 2007.

²⁰ Différence entre les recettes non pétrolières (dons exclus) et les dépenses financées sur ressources intérieures (à l'exclusion des dépenses d'investissement et de restructuration financées par l'allègement de la dette).



**FONDS MONÉTAIRE
INTERNATIONAL**

**DÉPARTEMENT
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES**

Communiqué de presse n°07/134
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
18 juin 2007

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC. 20431 USA

Le FMI conclut la troisième revue au titre de l'accord FRPC en faveur du Cameroun et approuve un décaissement de 4 millions de dollars EU

Aujourd'hui, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu la troisième revue des résultats économiques du Cameroun ainsi que l'examen des assurances de financement dans le cadre d'un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)²¹. En concluant la troisième revue, le Conseil a également approuvé la demande du Cameroun concernant une dérogation pour l'inobservation d'un critère de réalisation relatif aux créances nettes du secteur bancaire sur l'administration centrale, sur la base d'un léger écart et des mesures prises pour y remédier. L'achèvement de ces revues permet à l'institution de décaisser un montant équivalant à 2,65 millions de DTS (environ 4 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 10,6 millions de DTS (environ 16 millions de dollars EU).

Le 24 octobre 2005, le Conseil d'administration avait approuvé l'accord triennal FRPC en faveur du Cameroun (voir le communiqué de presse n° 05/236) pour un montant équivalant à 18,57 millions de DTS (environ 27,9 millions de dollars EU).

En concluant les délibérations du Conseil, M. John Lipsky, Premier Directeur général adjoint du FMI et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Il convient de féliciter les autorités camerounaises pour la mise en œuvre de politiques et de réformes qui ont permis d'améliorer les résultats macroéconomiques au cours des dix dernières années. La réalisation satisfaisante du programme appuyé par la FRPC, surtout en matière de politique budgétaire et de gestion des finances publiques, a contribué au renforcement de la situation macroéconomique ces dernières années. Il s'agit maintenant de consolider les acquis pour que le pays puisse de nouveau réaliser

²¹ La FRPC est le guichet concessionnel du FMI à l'intention des pays à faible revenu. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et sont remboursables sur 10 ans, avec un différé d'amortissement du principal de 5 ans ½.

une croissance soutenue et réduire durablement la pauvreté. Dans cette optique, il importe de continuer de chercher à préserver la viabilité des finances publiques et à améliorer le climat des affaires.

«La capacité des autorités à mobiliser les recettes non pétrolières dans un contexte de diminution des réserves de pétrole et de libéralisation prochaine du commerce extérieur sera cruciale pour maintenir la viabilité des finances publiques. Par conséquent, il faudra accélérer l'élargissement de l'assiette de l'impôt, en prenant au besoin des mesures fiscales additionnelles pour préserver les objectifs budgétaires.

«Les autorités devraient surveiller attentivement le niveau des dépenses tout en améliorant la qualité de celles-ci. Elles auraient de meilleures chances d'atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté en renforçant l'exécution des dépenses d'équipement et en réorientant les dépenses vers les secteurs prioritaires. Les autorités devraient en outre éviter les dépenses extrabudgétaires et continuer à renforcer la gestion et la transparence des finances publiques, notamment par un meilleur suivi du budget et des dépenses. La promotion de la transparence dans l'utilisation des ressources budgétaires provenant notamment du secteur pétrolier et de l'allègement de la dette demeure prioritaire.

«Une gestion prudente de la dette s'impose dans la période ultérieure à l'allègement de la dette. Les emprunts à moyen terme devraient encore se faire à des conditions concessionnelles et les ressources connexes devraient être utilisées à bon escient.

«En vue de renforcer le climat des affaires, des mesures énergiques seraient nécessaires pour remettre en état les infrastructures, développer l'intermédiation financière, libéraliser les échanges, restructurer les entreprises publiques et promouvoir la gouvernance. À l'avenir, les autorités devraient appliquer les recommandations de la mission du programme national d'évaluation du secteur financier pour élaborer une stratégie pour le secteur financier, poursuivre les réformes au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale notamment en abaissant le tarif extérieur commun, et accélérer la réforme des entreprises publiques dans les délais prévus et de manière transparente afin de réduire leur poids sur les finances publiques et d'améliorer les services. La lutte contre la corruption doit se poursuivre en vue de réduire l'incertitude qui entoure le système réglementaire et judiciaire.»

Déclaration de M. Laurean Rutayisire, Administrateur pour Cameroun

15 juin 2007

Au nom des autorités camerounaises, que je représente, je voudrais remercier les administrateurs et la direction du FMI pour leur soutien continu aux efforts déployés par le Cameroun pour réaliser une croissance et un développement économique soutenus. Je souhaiterais également remercier la mission des services du FMI du dialogue constructif qu'elle a établi au cours de son récent séjour à Yaoundé.

Le Cameroun continue d'afficher dans l'ensemble des résultats macroéconomiques encourageants. La croissance économique s'est accélérée en 2006 pour atteindre près de 4 %, et la conjoncture extérieure a été favorable, avec une hausse des prix et de la production de pétrole et une augmentation du volume des exportations non pétrolières. La contribution des activités non pétrolières est encourageante, particulièrement dans les secteurs de la construction et des forêts. Ces activités, qui ont affiché une croissance de 3,5 % en 2006, ont largement contribué à la reprise de la croissance économique l'an dernier. En dépit de l'érosion du traitement préférentiel accordé par l'Union européenne aux exportations agricoles du pays et de l'intensification de la concurrence des produits finis des pays à faibles coûts de production pour les produits locaux, le solde extérieur s'est amélioré grâce à l'évolution favorable des prix et de la production du pétrole.

Les efforts déployés par les autorités camerounaises en matière de **politique budgétaire** continuent de porter leurs fruits. La bonne tenue des recettes pétrolières et non pétrolières est allée de pair avec une réduction des dépenses courantes. Du fait de goulots d'étranglement dans le décaissement de l'aide au titre de l'initiative d'allègement de la dette et de difficultés rencontrées dans les procédures de passation des marchés, les dépenses d'investissement ont été moins élevées que prévu. Il convient par ailleurs de mentionner qu'au moment où les dons et les prêts concessionnels devraient devenir plus accessibles aux pays à faible revenu, les ressources concessionnelles disponibles pour le Cameroun sont rares, et il est donc encore plus difficile pour le pays de satisfaire ses besoins considérables sur le plan des infrastructures et sur le plan social. Si l'on cherche à améliorer l'utilisation des ressources dégagées par l'initiative PPTE et l'IADM, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour faire face au problème de l'énergie.

S'agissant de la **gestion de la dette**, le Cameroun s'est engagé auprès du Club de Paris à offrir un traitement comparable aux créanciers qui n'ont pas participé à l'opération de rachat de la dette de 2003. Les négociations se poursuivent avec les créanciers, et certains d'entre eux ont déjà accepté de renoncer aux paiements d'intérêts et de pénalités qui leur étaient dus.

Sur le plan **monétaire**, les autorités camerounaises ont réduit les engagements de l'État envers le système bancaire, dont la santé s'est globalement améliorée. La réduction du crédit bancaire net à l'État a contribué à contenir la croissance de la masse monétaire et de l'inflation dans un contexte marqué par la montée du prix des produits pétroliers.

En ce qui concerne les **réformes structurelles**, les autorités ont présenté, conformément aux objectifs du programme, un projet de loi de finances pour 2007 qui a été adopté fin 2006. Elles ont par ailleurs entrepris de mettre en œuvre le système d'information sur les douanes du Littoral, lequel vise à lutter contre la fraude en douanes et à accroître les recettes. Des centres fiscaux pour les entreprises de taille moyenne ont en outre été mis en place dans les deux villes principales, Yaoundé et Douala, afin d'améliorer l'efficacité du contrôle fiscal. En ce qui concerne les dépenses, des tableaux synoptiques de suivi des dépenses qui couvrent également les dépenses en faveur des pauvres sont produits régulièrement. Dans le cadre de la réduction de la taille de la fonction publique, les autorités ont achevé le recensement des fonctionnaires et utilisé les résultats pour assainir le fichier de la solde.

S'agissant de la *réforme des entreprises publiques*, les autorités poursuivent l'exécution de leur programme avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI. Elles ont lancé des appels d'offres internationaux en vue de la privatisation de la compagnie nationale de télécommunications (CAMTEL) et de la conclusion d'un contrat de gestion de la société nationale des eaux (SNEC) en vertu d'un partenariat public-privé. En ce qui concerne la compagnie aérienne nationale (CAMAIR), les autorités ont déjà lancé un nouvel appel d'offres en vue de sa privatisation. Entretemps, elles ont conclu un accord avec les services du FMI concernant les subventions versées à cette compagnie.

Dans le *secteur financier*, une équipe de gestion a été mise sur pied pour la CAMPOST et s'est mise au travail en février 2007. Les autorités ont pris des mesures pour sécuriser la reconstitution des avoirs de la CAMPOST — et notamment le dépôt à la banque centrale des transferts effectués dans le cadre de l'exécution du plan d'apurement de la dette interne — et pour assurer la préparation d'un rapport trimestriel de contrôle de la société par l'unité du Ministère des finances chargée du contrôle des activités des institutions financières non bancaires.

Les autorités ont redoublé d'efforts pour améliorer **la gouvernance et la transparence** de la gestion des ressources publiques, notamment dans les secteurs du pétrole, de la gestion des sociétés publiques et de la lutte contre la corruption. Elles ont par ailleurs poursuivi l'application des principes de l'*Initiative pour la transparence des industries extractives* (ITIE) et la publication des états trimestriels détaillés d'exécution budgétaire, des rapports d'exploitation de la compagnie pétrolière nationale, des agrégats financiers des principales entreprises publiques, des données statistiques, des analyses de la dette, et des décisions judiciaires et des sanctions administratives prises contre les fonctionnaires corrompus. Les membres de la *Commission nationale anti-corruption* (CONAC) ont été recrutés, et cette commission est désormais opérationnelle. Enfin, pour assurer le bon fonctionnement de la Commission tel qu'il est envisagé dans le cadre de la mise en œuvre des règles de *publication des renseignements sur les avoirs financiers des cadres supérieurs de l'État*, le règlement d'application de la loi y afférente a été adopté, et les autorités camerounaises envoient des missions à l'étranger pour comparer leur système à ceux d'autres pays. Par ailleurs, les autorités collaborent avec la Banque mondiale à la mise sur pied d'un système de *passation des marchés publics*.

Grâce à des efforts soutenus, les autorités ont réussi à observer la plupart des critères et repères quantitatifs du programme à fin décembre 2006. L'inobservation du critère de réalisation ayant trait à l'augmentation du crédit bancaire net à l'État est due à des circonstances exceptionnelles, notamment un engagement lié à la mise en place d'une infrastructure économique et sociale (éducation, santé, eau potable) dans la péninsule de Bakassi. Ces travaux ont été réalisés conformément aux conditions définies dans la décision d'arbitrage international des Nations Unies concernant la péninsule. Comme les autorités camerounaises ne disposaient d'aucune réserve de recettes, elles ont dû utiliser les recettes exceptionnelles de la compagnie pétrolière. Elles se sont toutefois engagées à éviter à l'avenir de telles dépenses extrabudgétaires. Elles sollicitent une dérogation pour l'inobservation de ce critère de réalisation ainsi que pour la conversion en critère de réalisation du repère structurel relatif aux paiements au comptant effectués par la compagnie pétrolière nationale pour le compte de l'État.

Étant donné les résultats globalement satisfaisants du programme et les engagements pris dans la lettre d'intention du Premier Ministre et le Mémoire de politiques économiques et financières pour la période à venir, je sollicite par la présente, au nom des autorités camerounaises que je représente, l'approbation par le Conseil d'administration de la dérogation demandée, l'achèvement de la troisième revue ainsi que l'achèvement de l'examen des assurances de financement.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET RÉFORMES STRUCTURELLES À TERME

Les autorités camerounaises continueront d'inscrire leur action dans le cadre macroéconomique à moyen terme où la croissance annuelle du PIB devrait rester supérieure à 4 %, le taux d'inflation rester inférieur à 2 %, la position budgétaire rester favorable — notamment avec une stabilisation du déficit primaire non pétrolier aux environs de 2,2 % et un excédent du solde budgétaire global (base engagements et hors dons) excédentaire — et le solde des transactions courantes continuer de se détériorer à cause d'une baisse des prix du pétrole. Ces perspectives positives s'expliquent par les effets bénéfiques de l'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, et par les meilleures perspectives des forêts, de la construction et du secteur tertiaire. Par ailleurs, l'activité non pétrolière devrait augmenter de plus de 4 %.

Politique budgétaire

Les autorités camerounaises ont l'intention d'atteindre les objectifs budgétaires du programme de 2007. Avec leur détermination et compte tenu des résultats qu'elles ont obtenus récemment, elles sont convaincues de pouvoir atteindre l'objectif de 12,5 % du PIB fixé pour les recettes non pétrolières. Du côté des dépenses, elles comptent consacrer en 2007 deux tiers des dépenses hors intérêts à des dépenses d'équipement auxquelles elles attachent beaucoup d'importance. Elles comptent inviter des bailleurs de fonds à des conférences sur le budget en vue d'améliorer l'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté tout en les accélérant. Dans le même ordre d'idées, elles prépareront un plan de développement pour l'exécution d'un programme pluriannuel d'investissement. Elles comptent aussi, à partir de l'an prochain, inscrire comme postes prioritaires au budget de l'année suivante toutes les

dépenses engagées mais pour lesquelles les paiements n'ont pas été autorisés avant la fin de l'exercice.

Les autorités camerounaises s'engagent à continuer d'utiliser toutes les recettes pétrolières exceptionnelles pour accélérer le paiement de la dette et des arriérés intérieurs, financer le rachat de la dette vis-à-vis des créanciers commerciaux extérieurs qui n'avaient pas pris part à l'initiative de rachat de la dette commerciale (Club de Londres) et financer des projets d'investissement dans les secteurs prioritaires du développement des infrastructures, de l'éducation, de la santé et du développement rural et urbain. Le financement de ces projets sera réalisé en consultation avec les services du FMI.

Réformes structurelles

Comme noté ci-dessus, les autorités s'engagent à maintenir la transparence budgétaire et à redoubler d'efforts pour améliorer les procédures budgétaires et poursuivre les *réformes budgétaires* envisagées dans le cadre de l'application du programme appuyé par la FRPC. Il s'agit en particulier d'améliorer les recettes fiscales et douanières et d'élargir l'assiette de l'impôt avant la fin de l'année, notamment: i) en reliant les systèmes informatiques des directions des impôts et des douanes; ii) en mettant en place le guichet unique électronique visant à faciliter le commerce extérieur; iii) en éliminant les «valeurs administratives minimales» pour l'ensemble des produits importés tout en taxant les biens importés sur la base des règles d'évaluation en douane de la CEMAC; iv) en continuant de maîtriser et de réduire les exemptions de droits de douane et d'améliorer les contrôles ex post; v) en améliorant la mise en place et le contrôle des régimes douaniers et économiques; vi) en augmentant le nombre de contribuables relevant des centres des impôts pour les moyennes entreprises de Yaoundé et de Douala; vii) en simplifiant le système d'identification des contribuables; viii) en achevant la mise au point d'un logiciel de gestion de l'information fiscale (AREN); ix) en créant une commission chargée d'examiner la fiscalité interne et la fiscalité du commerce extérieur et de formuler des recommandations visant à augmenter les recettes tirées de ces impôts. Les autorités comptent aussi augmenter les recettes forestières en rétablissant la capacité de suivi des informations sectorielles et de maîtrise de l'assiette de l'impôt. Du côté des dépenses, les autorités restent déterminées à renforcer le contrôle des dépenses publiques en préparant des tableaux mensuels cohérents sur l'exécution du budget en base caisse et en base ordonnancements, ainsi qu'un tableau mensuel des dépenses ventilées par fonction économique pour le suivi des dépenses dans les secteurs prioritaires. Enfin, elles poursuivront également leurs réformes des procédures de passation des marchés publics en évaluant périodiquement le système et en publiant systématiquement les sanctions prises à l'encontre des contrevenants.

D'autres réformes se poursuivront dans la *fonction publique*. Les objectifs des autorités dans ce domaine consistent à établir une base solide pour le calcul des effectifs et de la solde, sécuriser et harmoniser les données y afférentes et accroître l'efficacité de la fonction publique. En ce qui concerne la solde, elles envisagent de donner la priorité aux mises à niveau des salaires pour les promotions en utilisant les économies réalisées dans la foulée du recensement et de l'assainissement du fichier de la solde.

En ce qui concerne le *prix du carburant*, la politique adoptée à partir de 2005, qui consiste à transférer les ressources à la compagnie nationale de raffinage (SONARA), sera maintenue cette année. Par ailleurs, les mesures visant à améliorer la situation financière de la SONARA seront maintenues. Aucun nouvel investissement ne sera fait à moins qu'on puisse en démontrer la viabilité économique et les effets bénéfiques sur la viabilité des finances publiques.

Pour ce qui est de la *réforme des entreprises publiques*, les autorités camerounaises ont la ferme intention de poursuivre la mise en œuvre des programmes de privatisation et de restructuration des entreprises publiques, y compris pour CAMTEL, la SNEC et CAMAIR. Des calendriers précis ont été établis à cet égard, comme le précise le nouveau mémorandum de politiques économiques et financières.

S'agissant du *secteur financier*, on insistera sur les projets visant à accroître l'accès au crédit, notamment en améliorant la communication de l'information financière, en simplifiant les procédures d'appel de garanties, et en mettant sur pied un tribunal du commerce. En guise de source de financement de rechange, il est envisagé de développer le marché des valeurs mobilières avec l'émission de nouvelles actions et obligations et le transfert de la négociation des obligations du Trésor du marché secondaire au marché financier. S'agissant de l'évaluation du secteur financier, les autorités camerounaises appuient sans réserve la mise en œuvre par la BEAC des recommandations formulées dans le cadre du PESF régional.

Gestion de la dette extérieure

Les autorités camerounaises continueront de mener une politique d'endettement prudente et conforme au cadre macroéconomique à moyen terme et aux objectifs budgétaires. Elles veilleront à ce que les prêts soient contractés à des conditions concessionnelles. Par ailleurs, des accords bilatéraux avec les différents créanciers membres du Club de Paris seront signés tandis que se poursuivront des négociations de bonne foi visant à apurer les arriérés auprès des créanciers privés en mettant l'accent sur le traitement comparable.

Climat des affaires

Les autorités camerounaises restent déterminées à améliorer la *transparence* et la *gouvernance* et à combattre la corruption afin d'améliorer le climat des affaires. Les résultats qu'elles ont obtenus jusqu'à maintenant les encouragent à redoubler d'efforts. Avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI, elles ont l'intention de créer un forum des affaires — inspiré du modèle vietnamien — qui sera chargé de coordonner les partenariats public-privé (PPP).

La libéralisation du commerce et l'augmentation du volume des échanges extérieurs restent des objectifs importants pour le Cameroun. À cet égard, l'*intégration sous-régionale* par le biais de la CEMAC constitue un élément important de la stratégie des autorités. Ces dernières ont l'intention de tirer parti de la place centrale que le pays occupe au sein de ce groupe pour faire la promotion des réformes visant à supprimer les obstacles au commerce intra-communautaire, à abaisser le taux maximum du tarif extérieur commun (TEC), à revoir

les exonérations du TEC et à réduire les obstacles non tarifaires au développement des échanges commerciaux intra-régionaux.

CONCLUSION

Les autorités camerounaises ont une fois de plus fait la preuve de leur volonté de mettre en vigueur les politiques et les réformes définies dans le programme appuyé par la FRPC. Depuis qu'elles ont atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE, elles ont réalisé des progrès sensibles dans la mise en place des mesures nécessaires. Leur prise en charge de ces mesures reste intacte. Étant donné les politiques macroéconomiques satisfaisantes appliquées depuis la dernière revue du programme appuyé par la FRPC, la mise en œuvre globalement harmonieuse du programme de réformes structurelles, les résultats globalement satisfaisants du programme confirmés par le plus récent rapport de suivi des services du FMI et les engagements renouvelés des autorités camerounaises pour ce qui est de la politique économique et des réformes au cours de la période à venir, je serais reconnaissant au Conseil d'administration de soutenir l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FRPC en faveur du Cameroun. De plus, compte tenu de la politique d'endettement appropriée menée par les autorités, notamment leur politique d'emprunt prudente et les efforts déployés en toute bonne foi pour parvenir à des accords avec les créanciers privés détenteurs de la dette du pays, je sollicite également le soutien du Conseil d'administration à l'achèvement de l'examen des assurances de financement.